



NOUVELLE- CALEDONIE

Forêt de pins colonnaires (Photo - Stéphane Attali)

L'Île des Pins porte une belle forêt dense, constituée de plusieurs essences précieuses dont le fameux pin colonnaire (*Araucaria columnaris*). Ce résineux est l'emblème végétal de la Nouvelle-Calédonie. Il peut atteindre 1,2 m de diamètre et 50 m de hauteur. Il croît en peuplements serrés près de la mer et, de préférence, sur terrain calcaire. Il se reconnaît à sa silhouette colonnaire et ses petites feuilles en écailles. Il donne un bois clair, tendre et léger qui est utilisé pour les charpentes. Il ne subsiste que 19 espèces de pin colonnaire dans le monde, dont 13 sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie.

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL
164 rue de Rivoli 75001 PARIS

Nouvelle- Calédonie

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Nouvelle-Calédonie en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
1. Situation et superficie	16
2. Géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
Section 2 – Repères historiques	18
Section 3 – Cadre institutionnel	20
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	31
3. Les revenus et salaires	35
4. Les prix	38
5. Le commerce extérieur	41
6. La balance des paiements	49
Section 3 – Les politiques et finances publiques	51
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	51
2. Les finances publiques locales	65
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	69
Section 1 – Aperçu général	70
Section 2 – L'agriculture	72
1. Généralités	72
2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural	72

3. La régulation des marchés agricoles	73
4. La production d'origine animale	74
5. Les fruits et légumes	75
Section 3 – La pêche et l'aquaculture	76
1. Généralités	76
2. La pêche	76
3. L'aquaculture	78
Section 4 – L'industrie et l'artisanat	82
1. L'industrie	82
2. L'artisanat	84
Section 5 – L'énergie et l'eau	87
1. Généralités	87
2. L'énergie électrique	87
3. Les hydrocarbures	91
4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets	93
5. L'eau	96
Section 6 – Le nickel	98
1. Généralités	98
2. Le nickel dans le monde	99
3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	102
4. Perspectives	104
Section 7 – La construction	109
1. Généralités	109
2. Le logement	110
3. Les grands chantiers	113
Section 8 – Le commerce	115
1. Généralités	115
2. Le commerce de détail	116
3. Le commerce automobile	117
Section 9 – Le tourisme	118
1. Généralités	118
2. Le contexte international	118
3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie	119
4. L'impact économique et social	122
5. Les voyages des résidents	122
Section 10 – Les transports et télécommunications	123
1. Généralités	123
2. Les activités portuaires	123
3. Les activités aéroportuaires	126
4. Les télécommunications	129
Section 11 – Les autres services marchands	131

Section 12 – Les services non marchands	132
1. Généralités	132
2. L'éducation	132
3. La santé	136
 CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	 141
Section 1 - La structure du système bancaire	142
1. Les faits marquants de l'exercice	142
2. Organisation du système bancaire	147
3. La densité du système bancaire	150
4. Les moyens de paiement	152
5. L'activité des fonds de garantie	154
 Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	 157
1. Les taux d'intérêt	157
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	162
3. Les performances financières des banques locales	165
4. Les tarifs bancaires	170
 Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	 171
1. Les avoirs financiers des agents économiques	172
2. Les crédits à la clientèle	173
3. La circulation fiduciaire	176
4. La masse monétaire et ses contreparties	176
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	178
6. Le surendettement	180
 Perspectives	 182
 Annexes	 183
Annexe 1 : Statistiques économiques	185
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	191
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011	197
Annexe 4 : Les missions de l'IEOM	200
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	203

Avant-propos

L'économie calédonienne s'est maintenue sur une trajectoire favorable en 2011, tirant parti de la croissance des pays émergents et d'une demande intérieure soutenue. Toutefois, l'économie a connu un ralentissement dans la deuxième partie de l'année ; plusieurs secteurs économiques, qui avaient bénéficié de l'effet « grands chantiers », affichent un repli marqué de leur activité. Les entrepreneurs soulignent en outre un manque de visibilité, qui les conduit à une certaine prudence dans la gestion de leurs effectifs et leurs prévisions d'investissement. De plus, si le marché du travail est resté favorablement orienté, les prix ont continué de progresser à un rythme élevé.

Dans un environnement économique en mutation et face aux défis qui attendent le territoire, l'expertise de l'IEOM a été sollicitée à de nombreuses reprises par les pouvoirs publics. A titre d'exemples, en 2011 :

- suite au vote par le Congrès, de la loi du pays (n° 2010-11 de septembre 2010) relative à trois signes identitaires (devise, hymne et graphisme des billets de banque), l'IEOM a débuté la conception, au plan technique, d'une future gamme de billets sur la base des propositions artistiques retenues dans cette loi du pays ;
- associé à la médiation entre l'État et les banques sur les tarifs des services bancaires, l'IEOM a publié, en mai et décembre 2011, les résultats de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique, contribuant ainsi à la transparence de l'information du public à ce sujet ;
- l'IEOM, qui assure le secrétariat de la Commission de surendettement, a participé le 3 octobre 2011, à la signature de conventions de partenariat entre le Haut-commissaire de la République, les Maires des communes de Dumbéa, de Nouméa, du Mont-Dore et la Société immobilière calédonienne (SIC) qui visent à faciliter la détection précoce des situations de surendettement et à apporter des réponses concrètes aux ménages, sous la forme d'un appui à la constitution des dossiers mais surtout à la mise en œuvre effective des solutions adoptées par la Commission de surendettement. Cette initiative est inédite à l'échelon national ;
- l'IEOM a animé deux conférences sur le thème « Entreprises, comment accéder facilement au crédit ? », afin d'exposer son dispositif de réescompte aux chefs d'entreprises, les 31 mars à Nouméa et le 11 mai 2011 à Lifou.

L'IEOM continuera, en 2012, de mobiliser ses moyens pour répondre aux attentes des différents acteurs calédoniens, en mettant à leur disposition une information économique et financière de qualité pour éclairer le débat public, et poursuivra sa mission de surveillance du bon fonctionnement du système bancaire.



Thierry Beltrand

Synthèse

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

Une année toujours favorable mais une confiance en berne

L'économie calédonienne reste globalement bien orientée en 2011, sur sa lancée de 2010. Malgré une inflexion au second semestre, l'économie tire parti des cours élevés du nickel et de l'augmentation de sa production, alors que la demande intérieure continue d'être portée par les grands travaux et une consommation des ménages toujours soutenue. Plusieurs facteurs contribuent à maintenir l'économie du territoire sur une trajectoire favorable. En particulier, la forte demande des pays émergents tire le cours moyen du nickel vers un niveau élevé sur la première moitié de l'année. Le secteur aura stimulé l'activité et l'emploi, avec la diversification de la production par l'usine du Sud et la poursuite du chantier de l'usine du Nord. L'investissement montre quelques signes de reflux après une année 2010 exceptionnelle ; le manque de visibilité des chefs d'entreprises, illustré par la dégradation du climat des affaires, peut notamment peser sur leur décision d'investir et de recruter. La consommation des ménages, portée par la situation favorable du marché du travail, reste ferme mais elle est freinée par une hausse des prix toujours élevée et soumise aux incertitudes sur les cours de l'énergie.

Une hausse des prix toujours sensible ; une économie créatrice d'emplois

La hausse de l'indice des prix à la consommation se maintient et termine l'année à +2,6 %, soit un rythme proche de la France entière (+2,5 %). Le territoire subit une pression inflationniste importée, liée notamment au renchérissement des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires et à la dépréciation de l'euro -et donc du franc Pacifique- vis-à-vis des autres monnaies de la zone Pacifique (dollars australien et néo-zélandais notamment). Les prix de l'alimentation continuent de progresser à un rythme soutenu, en raison de l'augmentation des cours de certaines matières premières alimentaires (céréales ou viandes), alors que les prix des produits frais ont été pénalisés au premier semestre par les conséquences du cyclone *Vania*. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois termine l'année 2011 sur une note favorable et diminue de 2,4 % sur un an (cvs), confirmant la tendance amorcée en 2010. L'offre d'emploi est également restée bien orientée, enregistrant une augmentation de 12 % sur l'année, soutenue en grande partie par les besoins liés au chantier de l'usine du Nord. Elle se situe à un niveau historiquement élevé avec plus de 12 000 nouvelles offres déposées en 2011. L'emploi salarié progresse de 5,3 % en 2011, avec plus de 3 000 créations nettes.

Signe de l'ouverture croissante de l'économie calédonienne, les échanges commerciaux continuent de progresser en 2011. La hausse des importations (+6,1 %) s'explique en partie par le dynamisme de la consommation des ménages et les besoins en produits minéraux et ensembles industriels, alors que les exportations (+10,1 %) sont tirées par le secteur du nickel qui en représente 94 %. Au final, le déficit commercial atteint un nouveau record, à 169 milliards de F CFP ; le taux de couverture s'améliore cependant pour la deuxième année consécutive (46 %).

Une consommation encore soutenue ; un secteur du nickel bien orienté

La consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique, reste bien orientée, bénéficiant de la situation favorable du marché du travail. Après une année 2010 exceptionnelle, portée par l'impact des grands chantiers (dont l'usine du Nord), l'investissement des entreprises connaît un reflux. Les intentions d'investir des entrepreneurs se dégradent et plusieurs indicateurs confirment cette tendance : les importations de biens d'équipement marquent le pas, reculant de 9 % en 2011 après avoir augmenté de 23 % en 2010, alors que les immatriculations de véhicules utilitaires subissent un léger tassement. L'investissement immobilier des ménages a, pour sa part, conforté la progression observée en 2010, avec une augmentation toujours significative des crédits à l'habitat.

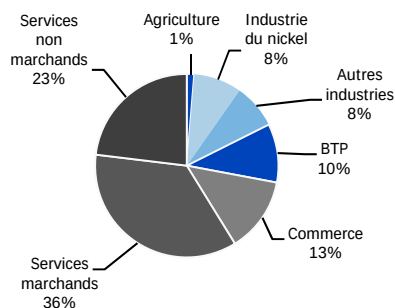
Au plan sectoriel, le secteur du nickel, a bénéficié d'une tendance encore favorable, le cours moyen du nickel parvient à se maintenir au dessus du niveau moyen de 2010, malgré un marché des matières premières (hors pétrole) pénalisé par le ralentissement économique mondial à partir du second semestre. Le secteur aura encore été porteur de croissance, avec la progression de la production métallurgique, dopée par l'apport de l'usine du Sud, et la fin du chantier de l'usine du Nord. Après avoir été à l'écart de la reprise du tourisme mondial en 2010, le secteur du tourisme s'oriente plus favorablement, porté par les Jeux du Pacifique et le retour des touristes métropolitains. La fréquentation touristique de l'archipel est dynamique (+14 %, après -1 % en 2010). Cette évolution contraste avec celles des autres régions du monde, dont l'Océanie qui a subi l'impact du tassement du marché émetteur japonais après le séisme de mars 2011. Avec l'achèvement progressif des grands chantiers liés notamment aux usines métallurgiques et aux infrastructures d'accueil des Jeux du Pacifique, l'activité du secteur du BTP se contracte, affectant les secteurs économiques connexes (industrie, services). Sur le marché de l'immobilier neuf, les demandes de permis de construire diminuent, annonçant une baisse de l'activité. Malgré une demande croissante de logements, la construction est pénalisée par les incertitudes liées à la défiscalisation, la mise en place de la Taxe communale d'aménagement (TCA) et le renchérissement des coûts de construction.

Une progression toujours dynamique des encours de crédits

La progression de la masse monétaire ralentit, avec une croissance modérée de M3 (+3,2 % sur un an contre +11,6 % en 2010). Cette évolution concerne particulièrement l'agrégat étroit M1 (+1,0 %), sous l'influence de la faible augmentation des dépôts à vue (+0,5 %), freinée notamment par les dépôts des entreprises. Après deux années exceptionnelles liées aux grands projets, l'encours de ces dépôts connaît un reflux en 2011. La masse monétaire M3 profite toutefois de l'évolution favorable des comptes sur livrets (+6,9 %) et des dépôts à terme (+4,6 %), qui font office de « valeurs refuges » dans un environnement de marchés financiers perturbés. L'activité bancaire reste soutenue mais l'encours total des établissements de crédit décélère légèrement : il progresse de 7,4 %, après +9,5 % en 2010. La demande des ménages reste dynamique (+7,7 %), tant en matière de crédits immobiliers que de crédits à la consommation, tandis que la demande de financement des entreprises se maintient. Les établissements de crédits locaux enregistrent une stabilisation de la qualité de leur portefeuille, avec un taux de créances douteuses toujours modéré, à 2,6 %, le plus faible de l'Outre-mer. L'activité de financement ressortant plus dynamique que l'activité de collecte, le système bancaire local affiche une détérioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette. Le produit net bancaire progresse au même rythme qu'en 2010 (+6,6 %), en lien avec une production de crédits bien orientée et des conditions de refinancement toujours favorables. La maîtrise du coefficient net d'exploitation (50,3 %, -0,9 point) et le faible coût du risque (258 millions de F CFP) permettent aux établissements de crédit locaux de dégager un résultat agrégé en progression sensible sur 2011 (+11,1 %).

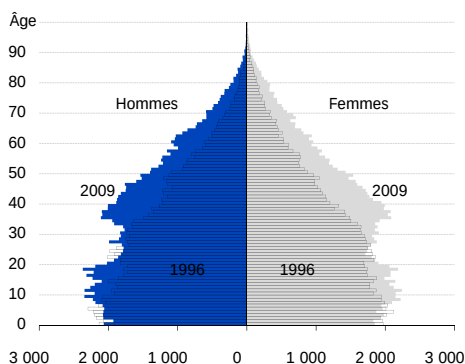
La Nouvelle-Calédonie en bref

**Répartition du PIB
de la Nouvelle-Calédonie en 2010**



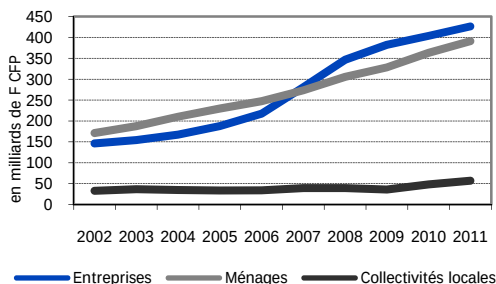
Sources : CEROM, ISEE

Pyramide des âges de la population



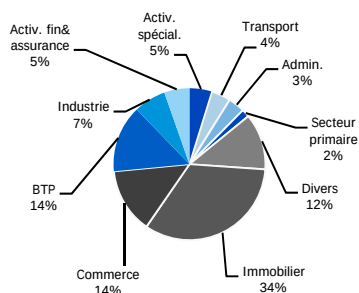
Source : Recensement de la population - ISEE

**Encours de crédits de la clientèle
non financière
au 31 décembre 2011**



Source : IEOM

**Risques sectoriels de la Nouvelle-Calédonie
au 31 décembre 2011 (en %)**



Source : IEOM - Service Central des Risques

Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2011	Métropole 2011
Population			
Population totale (en milliers)	211	252 ⁽¹⁾	65 001
Taux de croissance de la population (%)	1,9	1,6 ⁽¹⁾	0,5
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	16,7 ⁽¹⁾	12,5
Espérance de vie à la naissance – hommes (années)	71,7	74,4 ⁽¹⁾	78,2
Espérance de vie à la naissance – femmes (années)	78,8	80,7 ⁽¹⁾	84,8
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	80	86
Environnement			
Superficie totale (km ²)		18 576	549 087
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	27%	17%	12,3%
Économie			
PIB (milliards de F CFP courant)	442	812 ⁽¹⁾	230 641 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (en volume, %)	2,5	3,7 ⁽¹⁾	1,5 ⁽¹⁾
PIB / habitant (millions de F CFP)	2,1	3,3 ⁽¹⁾	3,5 ⁽¹⁾
Consommation électrique (kW/hab/an)	7 585	9 159	6 847 ⁽¹⁾
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	2,6	2,5
	2000	2011	Variation 11/00
Demandeurs d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)	9 439	6 875	-27,2%
Total des importations (millions de F CFP)	119 765	316 761	164,5%
Total des exportations (millions de F CFP)	77 039	145 850	89,3%
Taux de couverture (%)	64	46	- 18 pts
Indicateurs sectoriels			
Consommation de ciment (tonnes)	93 984	140 282	49,3%
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	10,4	167%
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	4 588	11,7%
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	61 909	7,5%
Nombre de touristes	109 587	111 875	2,1%
Nombre de croisiéristes	48 579	237 848	390%
Immatriculations de voitures particulières neuves	5 436	7 525	38,4%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 329	30,3%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 170	-59,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,37	1,86	35,8%
Actifs financiers des agents économiques (milliards F CFP)	194	620	220%
Encours sains des agents économiques** (milliards F CFP)	260	642	147%
Taux de créances douteuses (%)	5,8	2,6	- 3,2 pts
Nombre de dossiers de surendettement	so	81	so

(1) Chiffres 2010 (2) généralistes, (p) provisoire, (so) sans objet, (**), établissements de crédits locaux.

Sources : CEROM, DASS-NC, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Direction de l'Infrastructure, de la Topographie et des Transports Terrestres, Direction de la Police Aux Frontières, Direction Régionale des Douanes, ENERCAL, EEC, Holcim, IEOM, Institut de Développement des Compétences, ISEE, Insee, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation et superficie

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive¹ de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 million de km².

2. Géologie

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est est au vent et l'ouest sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau sont totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 10 % des réserves mondiales.

¹ La zone économique exclusive est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

3. Faune et flore

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat : forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km² et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

4. Climat

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Ainsi, entre le 13 et le 15 janvier 2011, la dépression tropicale *Vanía* a traversé les îles Loyautés et le sud de la Nouvelle-Calédonie, engendrant des dommages importants dans le secteur agricole.

Section 2

Repères historiques

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4000 ans avant J-C. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations était le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans étaient regroupés en tribus qui entretenaient peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquaient une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupaient de vastes espaces et restaient éloignés les uns des autres. De ce fait, coexistent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les Européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Écosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé sans incident notable, les contacts ultérieurs furent plus conflictuels. La côte ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, qu'en 1788, soit peu de temps avant sa disparition, et la première escale aux Îles Loyauté eut lieu en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leur peine, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. À l'exception d'une quarantaine d'entre eux qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

À partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'œuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières, extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébraïde, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale fut marquante. L'île devint en effet la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V^{ème} République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent à chaque fois sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes de l'État.

Section 3

Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. L'État français est représenté par le Haut-Commissaire de la République, les Institutions actuelles comprennent notamment le Congrès, qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui vote les délibérations et les lois du pays (cf. encadré), le Gouvernement¹ de la Nouvelle-Calédonie, exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui est élu par le Congrès et qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au Congrès. Les Provinces, au nombre de trois, (Sud, Nord et Îles Loyauté), sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines). Le Sénat coutumier, composé de 16 membres, doit permettre de représenter les tribus néo-calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays. Les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sont limitativement énumérées, la compétence de principe revenant aux Provinces.

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

Les compétences détenues par l'État seront progressivement transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel² du corps électoral calédonien pour les élections Provinciales de 2009 et 2014.

¹ L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin 2011, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

² Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur¹. L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35). Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat » ².

Aucun transfert n'a été demandé lors du mandat de 2004. La seconde mandature, qui a débuté en mai 2009, a permis quant à elle, d'initier le processus avec un vote à l'unanimité des membres du Congrès sur le transfert de compétences en matière de circulation maritime et aérienne intérieure et d'enseignement secondaire public, d'enseignement primaire et secondaire privé.

Ainsi, conformément à la loi du pays du 30 novembre 2009 concernant les transferts de compétences en matière de police et de sécurité de la circulation maritime, le transfert relatif à la sécurité de la navigation maritime dans les eaux territoriales (l'hydrographie et la signalisation maritime), est effectif depuis le 1^{er} janvier 2011. La signalisation maritime est, depuis cette date, entièrement assurée par le Service des phares et balises de la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), tandis que les travaux d'hydrographie sont réalisés dans le cadre d'une convention établie entre le gouvernement calédonien, l'État et le Service hydrographie et océanographie de la marine (SHOM).

Concernant l'enseignement, cinq conventions ont été signées, le 18 octobre 2011, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État. Elles concernent les transferts de compétences de l'enseignement public du second degré, de l'enseignement privé et du Centre de documentation pédagogique (CDP). Elles prévoient notamment une mise à disposition globale, gratuite et provisoire des personnels rémunérés par l'État. Le transfert des compétences sera effectif le 1^{er} janvier 2012.

D'autres transferts ont été adoptés le 29 décembre 2011 par le Congrès, concernant notamment le droit commercial, le droit civil, les règles relatives à l'état civil et la sécurité civile. La compétence « sécurité civile » devrait être effective au 1^{er} janvier 2014 tandis que celle relative au droit civil devrait être transférée à partir du 1^{er} juillet 2013³.

¹ Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

² L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

³ La date de transfert pourrait être reportée en raison des importants moyens humains que nécessite cette nouvelle compétence.

Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier.
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances.
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
	Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire. (1) Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
Enseignement et recherche	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3) Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3) Postes et télécommunications.
Météorologie		Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires.

*Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, **Transfert voté le 31 novembre 2009**, (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.*

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM

État		Nouvelle-Calédonie
Transport Equipement (suite)	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et <u>internationale</u> (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Sûreté en matière aérienne. (3)	Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Energie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers. Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	<u>Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers.</u> Réglementation des professions libérales et commerciales.
		Réglementation des poids et mesures ; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
Emploi et formation professionnelle		Droit du travail (<u>principes fondamentaux</u>) ; <u>droit syndical</u> ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; <u>Inspection du travail</u> .
		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. <u>Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.</u>
Action sociale et Santé		Protection sociale, santé, hygiène publique ; <u>contrôle sanitaire aux frontières</u> . Établissements hospitaliers.
Sport Tourisme et culture		<u>Réglementation des activités sportives et socio-éducatives</u> ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	<u>Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt.</u> Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive. (3) Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie. <u>Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.</u>
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

*Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, **Transfert voté le 31 novembre 2009** : (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.*

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM

Au cours de ce même mandat, d'autres compétences sont également susceptibles d'être transférées : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des Provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. En septembre 2010, une convention cadre a été signée entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, par laquelle ils définissent le cadre, les domaines et les modalités du processus d'accompagnement de l'État aux divers transferts de compétences.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

La citoyenneté néo-calédonienne

Depuis 1998, il existe une citoyenneté néo-calédonienne attribuée essentiellement selon un critère de résidence. La loi constitutionnelle du 23 février 2007 a précisé que le statut de citoyen était restreint aux seules personnes inscrites sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 et justifiant d'une durée de résidence de dix ans en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils accèderont à la majorité. Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections Provinciales.



CHAPITRE II

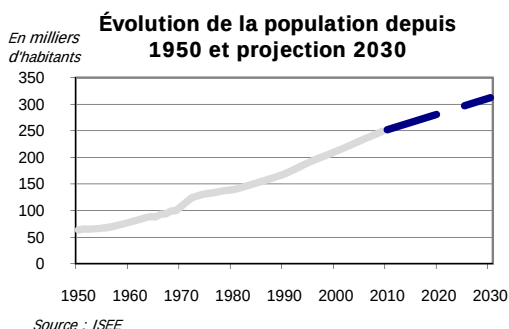
Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

Section 1

La population

Cette analyse reprend en partie les éléments de l'analyse de l'ISEE sur les derniers chiffres disponibles de l'état civil de 2010 et la synthèse n°19 intitulée « Recensement de la population 2009 » rédigée par les services de l'ISEE.

Une population estimée à 252 000 habitants au 1^{er} janvier 2011



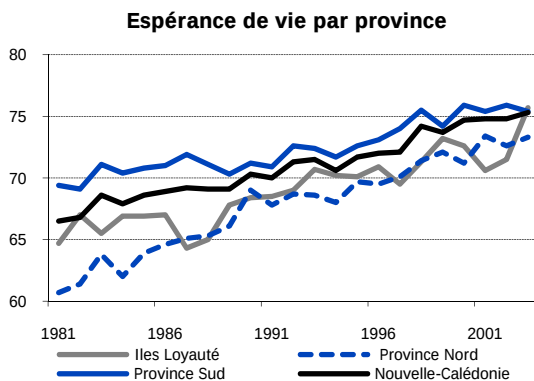
En 2010, environ 4 200 naissances et 1 200 décès ont été enregistrés par les services de l'état civil des 33 communes de Nouvelle-Calédonie, soit un excédent naturel de 3 000 personnes.

Avec un solde migratoire évalué à un millier de personnes, la population de la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2011 est estimée à 252 000 habitants.

La population de la province des Îles Loyauté est estimée à 17 500 (7 %), celle de la province Nord à 46 000 (18 %) et celle de la province Sud à 188 500 (75 %).

Baisse du taux de fécondité et hausse de l'espérance de vie

Le taux de natalité s'établit à 16,7 enfants nés vivants pour mille habitants contre 21,4 ‰ en 2000 ou 25,6 ‰ en 1990. L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) ressort à 2,2 enfants par femme contre 2,6 en 2000 ou 3,2 en 1990. Par Province, l'ICF est évalué à 2,8 aux Îles Loyauté, à 2,3 en Province Nord et à 2,2 au Sud. L'âge moyen à la maternité s'élève à 28,7 ans en 2010 au lieu de 27,7 en 2000 et 26,4 en 1990. Le nombre de décès a diminué de 6 % en 2010 : 1 191 contre 1 261 en 2009. Le taux de mortalité s'établit ainsi à 4,8 décès pour 1000 habitants contre 5,1 ‰ en 2000 ou 5,4 ‰ en 1990.



L'espérance de vie à la naissance progresse : 80,7 ans pour les femmes et 74,4 ans pour les hommes. Elle est sensiblement plus forte en Province Sud (81,2 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes).

Transition démographique depuis les années 1990

La pyramide des âges subit la transition démographique amorcée dans les années 1990. En 13 ans, la part des moins de 20 ans perd plus de cinq points (34,4 % en 2009, contre 39,6 % en 1996), alors que la proportion des 60 ans et plus en gagne presque quatre (11,2 % en 2009, contre 7,5 % en 1996). En 2009, la moitié des Calédoniens a moins de 30 ans : la forme triangulaire de la pyramide des âges reflète la jeunesse de la population, mais le rétrécissement de sa base témoigne du recul de la fécondité. L'évolution de l'espérance de vie à la naissance témoigne également de l'allongement de la vie : elle est passée de 70 à 76 ans entre 1990 et 2007. Enfin, le creux des classes d'âge de 20 à 35 ans est dû au recul des naissances durant les années 1980 et à une émigration de plus en plus fréquente pour les études ou la formation.

Deux Calédoniens sur trois vivent dans le Grand Nouméa

Depuis 1996, la croissance de la population est forte au Sud (+2,3 % par an), moyenne dans le Nord (+0,7 %) et négative aux Îles Loyauté (-1,3 %).

En 2009, trois Calédoniens sur quatre vivent en province Sud et deux sur trois dans la zone urbaine du Grand Nouméa. La capitale et sa périphérie (Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta) continuent de polariser l'essentiel des migrations externes, mais aussi internes en provenance des Îles Loyauté et de la côte est de la province Nord. En 13 ans, la population nouméenne a augmenté de 21 000 personnes, soit +1,9 % par an. 70 % des immigrants choisissent Nouméa pour s'installer. Si la densité moyenne de la Nouvelle-Calédonie est faible (13,2 habitants par km²), celle de Nouméa dépasse les 2 100 habitants par km². Le Mont-Dore, deuxième commune la plus peuplée, a néanmoins une croissance moins rapide que le reste du Grand Nouméa (+1,7 % par an, contre +2,4 %). Les croissances annuelles records de Païta (+5,7 %) et de Dumbéa (+4,7 %) reflètent l'expansion périurbaine vers le nord de la presqu'île nouméenne. La population de ces deux communes a doublé en 13 ans.

À l'inverse, les Îles Loyauté ont perdu 3 500 habitants en 13 ans, soit un résident sur sept. Maré, Lifou et Ouvéa subissent les plus fortes baisses de l'archipel. La population de la province Nord progresse de 3 700 habitants par rapport à 1996, mais le contraste entre les versants reste très marqué. Elle n'augmente que sur la côte ouest, autour de la zone minière Voh-Koné-Pouembout et de Koumac. Cette expansion devrait s'amplifier avec la construction de l'usine du Nord. Sur la côte est, les communes au sud se dépeuplent (de Ponérihouen à Canala) et celles au nord ne progressent que faiblement. Enfin, dans la partie rurale de la province Sud, la croissance annuelle de toutes les communes est supérieure à 1 %, sauf à Thio où la population reste stable.

Trois habitants sur quatre sont nés sur le Caillou

En 2009, 75,6 % des habitants étaient nés en Nouvelle-Calédonie, 15,0 % en métropole ou dans un département d'outre-mer (DOM), 5,2 % à l'étranger, 2,9 % à Wallis et Futuna et 1,3 % en Polynésie française. En vingt ans, la part des natifs a reculé de deux points et demi, alors que celle des personnes nées en métropole ou dans un DOM en a gagné quatre. Plus de 90 % des 60 000 habitants nés en dehors de la Nouvelle-Calédonie sont installés dans le Grand Nouméa. Les non-natifs représentent 30,9 % de la population totale de la province Sud, 6,7 % de la province Nord et 2,4 % des Îles Loyauté. Ils sont plus âgés : 42 ans en moyenne, soit 11 ans de plus que l'ensemble des Calédoniens. La moitié des non-natifs indiquent être arrivés après 1997.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

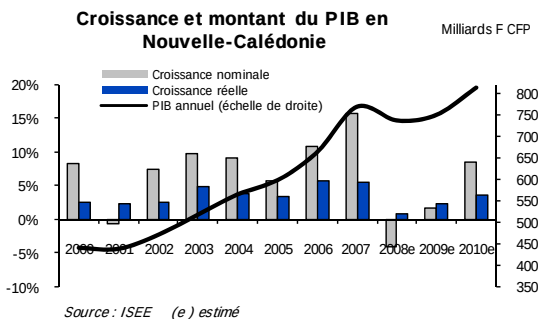
1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 1999 et 2007 sont issues des comptes définitifs tandis que ceux des années 2008 à 2010 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

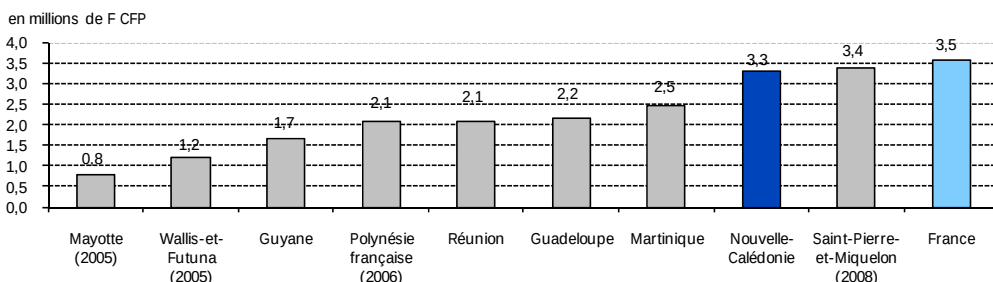
En moyenne annuelle sur la période 1999-2010, la croissance du PIB a été estimée à 6,4 % en valeur nominale et à 3,4 % en valeur réelle.

En 2010, la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie a dépassé la croissance moyenne de la période 1999-2010, atteignant +8,4 % en valeur nominale et +3,7 % en valeur réelle. Le PIB atteint ainsi 812 milliards de F CFP en 2010.



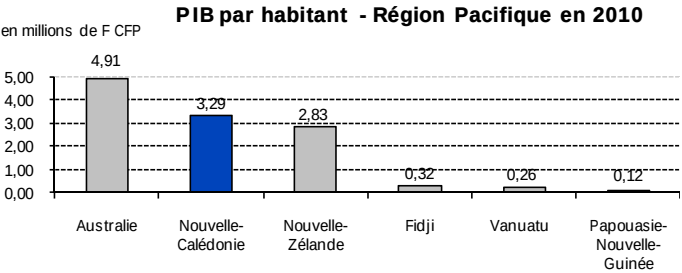
La croissance a été soutenue par une forte augmentation des investissements (+32 % pour la formation brute de capital fixe en 2010) et une évolution favorable de la consommation des ménages (+5,2 % sur un an), l'augmentation des dépenses de consommation finale des administrations publiques étant moins soutenue (+3,5 %). Les investissements ont été tirés par la construction de l'usine du Nord et plusieurs grands projets d'infrastructures (extension de l'aéroport de La Tontouta, équipements pour les Jeux du Pacifique).

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2010



En 2010, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie était estimé à 3,3 millions de F CFP. Si l'on excepte la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement influencé par le secteur non marchand, la Nouvelle-Calédonie est la géographie où la richesse produite par habitant est la plus forte dans l'Outre-Mer français (+30 % par rapport à la Martinique et +53 % par rapport à la Réunion). L'écart s'est même accentué pour la Réunion ces dernières années, en raison d'une croissance du territoire plus soutenue.

Dans la région Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en seconde position en termes de PIB par habitant¹. Elle se situe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI² de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.



Source : FMI, ISEE

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Entre 1999 et 2010, la demande relative aux projets miniers a considérablement changé la structure du PIB. Ainsi, la consommation des ménages ne représente plus que 63 % du PIB contre 69 % en 1999. Inversement, la formation brute de capital est passée de 91 milliards de F CFP à 356 milliards de F CFP, soit 44 % du PIB (+22 points sur la période). Parallèlement, les dépenses des administrations ne représentent plus que 24 % du PIB (-4 points).

L'équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	1999	part dans le PIB	2009 ^e	2010 ^e	part dans le PIB
Ressources					
Produit intérieur brut	408 433		749 216	812 098	
Importations	155 042	38%	313 199	408 208	50%
Emplois					
Dépenses de consommation finale des ménages	282 680	69%	483 644	508 888	63%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	114 163	28%	190 709	197 392	24%
Formation brute de capital	91 342	22%	269 810	355 918	44%
Exportations	75 290	18%	118 252	158 108	19%

Source : Comptes économiques - ISEE (e) estimé

¹ Ces valeurs ne sont pas exprimées en parité de pouvoir d'achat. Elles ne prennent donc pas en compte les différences de coût de la vie entre les pays.

² Petites Économies Insulaires

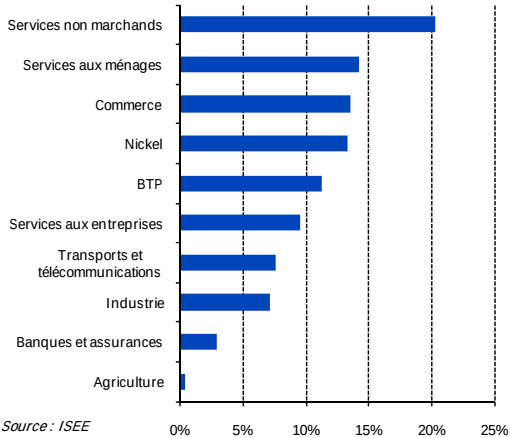
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Le secteur tertiaire a été le plus gros contributeur à la croissance de l'économie entre 1999 et 2010.

Trois secteurs économiques expliquent à eux seuls près de la moitié de la progression de la valeur ajoutée entre 1999 et 2010 : les services non marchands, les services aux ménages et le commerce.

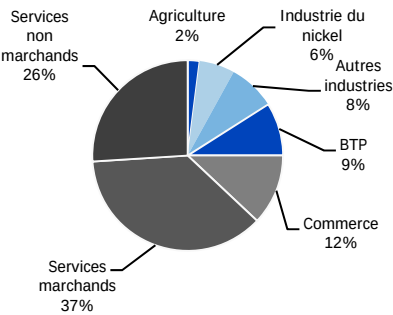
La structure de l'économie a subi quelques évolutions sur la période : le développement des projets miniers a permis au secteur du BTP de conforter son poids dans l'économie (10,3 % de la valeur ajoutée), alors que l'agriculture n'en représente plus que 1,3 %.

Contribution des secteurs à la croissance entre 1999 et 2010



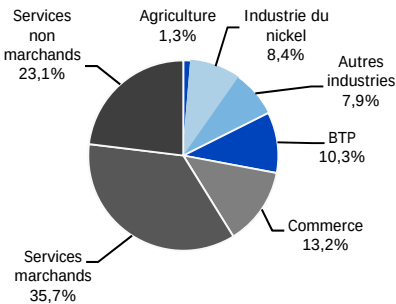
La valeur ajoutée du secteur mines/métallurgie atteint 8,4 % du PIB en 2010, après 5 % en 2009, en liaison avec la reprise des cours du nickel. Les services marchands et non marchands, sont les secteurs les plus prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (35,7 % et 23 % respectivement). Ces deux secteurs le sont toutefois moins qu'en 2000, en raison du poids plus important du secteur du nickel.

Valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2000



Source : ISEE

Valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2010



Sources : CEROM, ISEE

2. L'emploi et le chômage

UNE ECONOMIE CREATRICE D'EMPLOI EN 2011

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois s'oriente favorablement en 2011, avec une diminution de 6,2 % sur un an. L'offre d'emploi enregistre une augmentation de 11,4 % sur un an et atteint ainsi un niveau record, avec plus de 12 000 offres déposées. L'emploi salarié progresse de 2,9 %, avec près de 2 500 créations nettes, réparties dans l'ensemble des secteurs d'activité.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2009, la population active de la Nouvelle-Calédonie (regroupant les personnes ayant un emploi et les chômeurs¹) s'établit à près de 111 000 personnes, soit 15,8 % de plus qu'au recensement de 2004. Cette évolution tient à l'augmentation des actifs occupés (+19,1 % à 95 451) alors que le nombre de chômeurs a diminué de 1,4 %, à 15 496. La croissance de l'emploi en 2009 a ainsi été supérieure à celle de la population en âge de travailler (+ 9,1 %) et à celle de la population en général (+ 6,4 %). La Nouvelle-Calédonie compte ainsi 6,2 actifs occupés pour 1 chômeur.

Le taux de chômage² recule de 2,4 points, à 14 % entre les 2 derniers recensements. Le taux d'emploi³, en hausse de 4,8 points à 57,9 %, se positionne au plus fort niveau des départements et territoires ultra-marins mais en dessous de la France métropolitaine (64 %).

Répartition de la population active

En nombre et %	1983	1989	1996	2004	2009	Variation 2009/2004
Actifs occupés	45 409	54 726	64 935	80 118	95 451	19,1%
Chômeurs	3 477	10 437	14 935	15 709	15 496	-1,4%
Population active	48 886	65 163	79 870	95 827	110 947	15,8%
Taux d'emploi	52,7	53,0	51,1	53,1	57,9	+ 4,8 pts
Taux de chômage	7,1	16,0	18,7	16,4	14,0	- 2,4 pts
Taux d'activité	56,7	63,1	62,9	63,5	67,3	+ 3,9 pts

Source : Insee-Isee, recensements de la population

2.2 L'EMPLOI

Le nombre de salariés continue de croître en 2011 (+2,9 % après +3,7 % en 2010) pour s'établir à 87 021. 72,5 % d'entre eux relèvent du secteur privé (+0,6 point en 1 an).

Le secteur des services, représentant 63 % des salariés du territoire, est bien orienté, avec une progression de 2,8 % des emplois, répartis dans les services aux entreprises, la santé et l'hôtellerie-restauration. Les recrutements du secteur minier et métallurgique se sont poursuivis (+1 %), quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+5,2 %). Les autres industries, portées par le dynamisme de l'industrie agro-alimentaire, augmentent leurs effectifs de 4,3 %. Le bâtiment, malgré un ralentissement d'activité au dernier trimestre 2011, maintient ses effectifs en hausse (+3,8 %).

¹ Est compté comme chômeur au sens du recensement toute personne se déclarant à la recherche d'un emploi, même si elle n'est pas inscrite auprès des pôles ou des agences officielles.

² Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

³ Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler

Emploi salarié total* par secteur d'activité

	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	Part en 2011
Agriculture et pêche	2 215	2 189	2 196	2 235	1,8%	2,6%
Mines et métallurgie	4 345	4 370	4 596	4 643	1,0%	5,3%
Autres Industries	5 101	5 400	5 698	5 944	4,3%	6,8%
Énergie	816	846	877	925	5,5%	1,1%
Construction	7 855	8 069	8 384	8 703	3,8%	10,0%
Commerce	9 335	9 407	9 674	9 930	2,6%	11,4%
Services	50 129	51 276	53 130	54 642	2,8%	62,8%
Total	79 796	81 557	84 555	87 021	2,9%	100,0%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI¹

ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'EMPLOI LOCAL

Le dispositif de loi sur « la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local » est devenu pleinement opérationnel le 14 février 2012 avec la nomination des membres de la Commission Paritaire de l'Emploi Local (CPEL).

La loi, adoptée en seconde lecture en juillet 2010, donne priorité à l'embauche aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et accorde un second niveau de protection aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante. La priorité s'applique à conditions de qualifications et de compétences égales. La durée de résidence requise pour occuper un emploi non pourvu par un citoyen est définie par un tableau des activités professionnelles (TAP). La loi précise enfin que toutes les offres d'emploi doivent être déposées auprès des services publics de placement.

2.3.1 Le marché du travail

La demande d'emploi est en diminution de 6,2 % après 3 années consécutives de hausse. La baisse de la demande est modérée en Province Sud (-2,2 %) mais plus significative en province Nord (-21 %) grâce aux embauches sur le site de l'usine du Nord à Vavouto. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 8 % en Province des Îles ; ils ne représentent toutefois que 8 % des personnes en recherche d'emploi.

Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Province Sud	4 634	4 456	4 844	4 956	4 848	-2,2%
Province Nord	1 716	1 866	1 707	1 845	1 458	-21,0%
Province des Îles	222	277	430	524	567	8,1%
Total	6 572	6 599	6 981	7 325	6 873	-6,2%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

L'offre d'emploi a atteint un niveau record en 2011, avec 12 246 postes offerts en cumul sur l'année, en hausse de 11 % par rapport à 2010. Cette évolution est liée à la poursuite des recrutements pour les 2 grands projets miniers, qui représentent 1 offre sur 3. La Province Sud

¹ Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite, au dernier jour du mois, dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi.

concentre 70 % de l'offre totale. Elle enregistre 12 % d'offres supplémentaires, dont 63 % pour la seule commune de Nouméa. Les offres d'emplois sont également en augmentation dans une grande majorité des communes du territoire (+9,5 % en Province Nord), à l'exception de la Province des Îles.

Les secteurs qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'offre sont : la construction (+19 %), l'industrie (+30 %), l'installation et la maintenance (+50 %) ou encore le transport et la logistique (+23 %). Seuls 3 domaines professionnels connaissent une baisse des offres d'emplois : le commerce (-18 %), les services à la personne et à la collectivité (-11 %) et l'hôtellerie-restauration (-4 %).

Offres d'emplois (cumul annuel du nombre de postes offerts)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Province Sud	8 602	9 804	9 232	7 508	8 417	12,1%
Province Nord	1 045	1 439	2 411	3 405	3 727	9,5%
Province des Îles	40	47	46	34	8	-76,5%
Non renseigné	3	2	-	41	94	129,3%
Total	9 690	11 292	11 689	10 988	12 246	11,4%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'assurance chômage comporte 2 types de prestation : les allocations de chômage partiel, destinées aux salariés subissant une perte de revenu imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à une réduction du nombre d'heures travaillées ; et le chômage total, qui permet aux salariés ayant perdu leur emploi de bénéficier durant 9 à 14 mois d'une allocation équivalente à 75 % du SMG.

En 2011, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total est resté stable, avec une moyenne annuelle de 1 683 personnes. Les prestations servies s'élèvent à 1,8 milliard de F CFP, soit une hausse de 5,5 %, induite par la revalorisation du SMG.

Dix entreprises ont connu en 2011 des difficultés justifiant l'admission de leurs salariés au régime d'assurance du chômage partiel, alors qu'elles n'étaient que 2 en 2010. Le nombre d'heures indemnisées et de salariés concernés a progressé en conséquence, pour se rapprocher des chiffres de l'année 2009. Le total des prestations versées s'élève à 7,3 millions de F CFP.

Bénéficiaires des allocations chômage

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Chômage total						
Chômeurs indemnisés	1 190	1 338	1 700	1 683	1 683	0,0%
Prestations (en millions de F CFP)	1 153	1 311	1 667	1 675	1 769	5,5 %
Chômage partiel						
Nombre de salariés concernés	398	593	40	22	79	259%
Nombre d'heures indemnisées	44 951	59 841	9 560	2 419	8 818	265%
Prestations (en millions de F CFP)	20,9	29,7	5,9	1,3	7,3	462%

Source : CAFAT

2.4 LA FORMATION DES CADRES

Le Programme « Cadres Avenir » (qui a succédé au programme « 400 cadres ») a pour objet de favoriser la formation en métropole de cadres locaux destinés à occuper des postes à responsabilité dans tous les secteurs d'activité. Ce programme constitue l'une des mesures phares en faveur du rééquilibrage économique et social de la Nouvelle Calédonie. Plus de 1 200 Calédoniens en ont bénéficié à ce jour.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Formation Cadres Avenir », constitué par l'Etat et la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} janvier 2006, a en charge l'animation et la gestion du programme. Son financement est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-mer (90 %) et par la Nouvelle-Calédonie (10 %). En 2011, ces crédits ont porté sur environ 700 millions de F CFP.

2.5 LES RELATIONS DU TRAVAIL

Les négociations interprofessionnelles en 2011 ont été en partie consacrées à l'aboutissement de la loi du pays sur l'emploi local (cf. encadré supra). Au terme de 30 réunions de concertation, un accord collectif a été conclu, le 16 décembre 2011, validant un tableau comprenant 633 activités professionnelles classées en fonction des difficultés de recrutement. Les partenaires sociaux ont aussi validé, le 26 octobre 2011, un accord visant à mettre en place un fonds d'assurance formation.

Les conflits sociaux ont été moins nombreux en 2011 (47 contre 53 l'année précédente) mais ont représenté plus du double en jours de conflits. Le nombre d'entreprises concernées, comparativement au nombre total d'entreprises employant au moins 1 salarié, reste peu élevé (0,7 %).

Les conflits collectifs du travail dans le secteur privé

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Variation 2011/2010</i>
Entreprises concernées	45	43	41	41	42	2%
Conflits	52	48	65	53	47	-11%
Jours de conflit	799	346	690	214	435	103%
Durée moyenne des conflits (jours)	15	7	11	4	9	125%

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

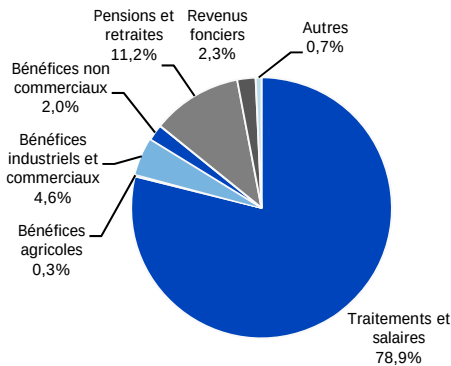
Revenus fiscaux par catégorie

Milliards de F CFP	2000	2009	2010	Var. 10/09	Part en 2010
Traitements et salaires	158,7	262,8	279,0	6,2%	76,7%
Revenus d'activité non salariaux	13,9	19,9	20,5	2,9%	5,6%
Bénéfices agricoles	0,6	0,8	0,9	14,5%	0,2%
Bénéfices industriels et commerciaux	9,3	12,5	12,9	2,8%	3,5%
Bénéfices non commerciaux	4,1	6,6	6,8	1,8%	1,9%
Pensions et retraites	22,5	50,7	52,3	3,2%	14,4%
Revenus fonciers	4,6	9,2	10,0	8,0%	2,7%
Autres	1,5	1,5	1,8	14,5%	0,5%
Total	201,1	344,2	363,6	5,6%	100%

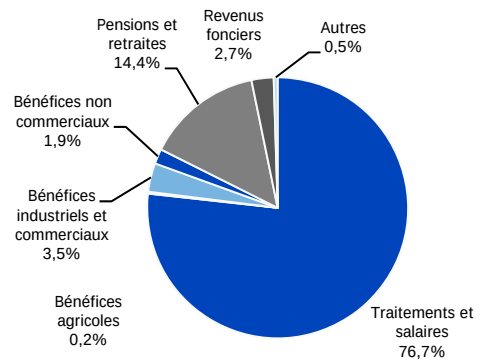
Source : Direction des services fiscaux

En liaison avec une conjoncture économique favorable, les traitements et salaires ont progressé de 6,2 % en 2010, leur part dans le total des revenus s'élève à 77 %, en recul de 2,2 points par rapport à l'an 2000. Cette baisse s'est faite principalement au profit des pensions et retraites qui, dans le même temps, ont progressé de 3,2 points dans le total des revenus (14,4 %). Elles ont ainsi plus que doublé sur la période, passant de 23 à 52 milliards de F CFP. Cette évolution s'explique par les départs en retraite de plus en plus nombreux de la génération du « baby boom ». En 2010, les revenus fonciers continuent de progresser (+8 %), conséquence du dynamisme du marché de l'immobilier, ce type de ressource a également été multiplié par deux entre 2000 et 2010 (10 milliards de F CFP contre 4,6 milliards en 2000).

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2000



Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2010

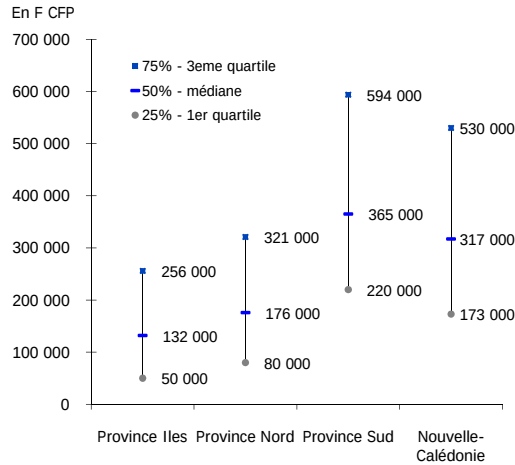


Source : DSF

Selon la dernière enquête « Budget Consommation des ménages » de l'ISEE, le niveau de vie médian¹ des Calédoniens a augmenté de 1,3 % par an entre 1991 et 2008, après prise en compte de l'inflation. Cette progression, plus rapide qu'en métropole, a été tirée par le relèvement continu du salaire minimum garanti sur la période. Le niveau de vie médian a ainsi atteint 144 000 F CFP par mois, soit un niveau proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France) et supérieur à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Néanmoins, les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont, comme dans le reste de l'Outre-mer, environ deux fois plus fortes qu'en métropole : le rapport inter-décile², qui mesure l'écart entre les revenus des plus riches et les revenus des plus modestes, ressort à 7,9 contre 3,6 en métropole. Au plus bas de l'échelle se trouvent les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, estimé en Nouvelle-Calédonie à 71 930 F CFP par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté atteint 17 % de la population, soit 53 000 personnes. Il est plus élevé qu'en métropole (13 %). Il est également sensiblement différent d'une province à l'autre : faible en Province Sud (9 %), mais nettement plus élevé en Province Nord (39 %) et surtout en Province des Îles (52 %). Les revenus issus des prestations sociales (hors retraites) et de l'autoproduction ont un poids significatif dans les revenus des plus modestes, jouant ainsi un rôle d'amortisseur des inégalités.

Dispersion des ressources monétaires



Note de lecture : les quartiles de revenu représentent les niveaux de ressources divisant la population en 4 parties de taille identique. Dans l'exemple de la province des Îles, le quart des ménages perçoit moins de 50 000 F CFP par mois (1^{er} quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 F CFP et 132 000 F CFP (2^e quartile), le quart suivant entre 132 000 F CFP et 256 000 F CFP (3^e quartile) et enfin le quart des plus aisés, perçoit plus de 256 000 F CFP par mois.

Source : ISEE

L'analyse des ressources monétaires montre qu'un ménage calédonien percevait en moyenne 405 000 F CFP par mois en 2008. Ce revenu moyen masque en réalité des disparités importantes entre et au sein même des Provinces. Ainsi, 55 % des ménages en Province Sud vivaient en dessous de ce niveau, 84 % en Province Nord et 87 % dans les Îles.

Il ressort de l'analyse par le revenu médian que la moitié des familles calédoniennes recevait moins de 317 000 F CFP mensuels en 2008. Le revenu médian s'élevait à 365 000 F CFP en Province Sud contre 176 000 F CFP en Province Nord et 132 000 F CFP en Province des Îles.

¹ Le niveau de vie est égal au revenu total du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation.

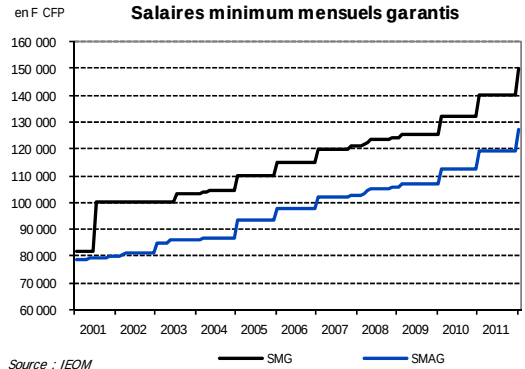
² Le rapport inter-décile est le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus riches et le revenu plafond des 10 % les plus modestes.

3.2 LES SALAIRES MINIMUM LEGAUX

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont les deux rémunérations minimales légales s'appliquant en Nouvelle-Calédonie.

Selon l'article 25 de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985, le SMG est indexé sur l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie. Il est réévalué dès lors que cet indice enregistre une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière fixation du SMG. Le SMAG, qui équivaut depuis le 1^{er} janvier 2003 à 85 % du SMG, augmente aux mêmes dates et proportionnellement au SMG.

Le SMG a été porté de 132 000 F CFP à 140 000 F CFP au 1^{er} janvier 2011 (+ 6,1 %), puis à 150 000 F CFP au 1^{er} janvier 2012 (+ 7,1 %). En effet, selon la loi du pays n°2010-2 du 15 janvier 2010, le SMG n'est plus indexé sur l'indice des prix pour la période allant du 1^{er} février 2010 au 30 juin 2012. Le Gouvernement peut alors procéder à des augmentations du salaire minimum par arrêté ; l'objectif visé étant d'effectuer un rattrapage du pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations les plus faibles. Le Gouvernement avait déjà adopté des mesures similaires, du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} juillet 2003 et du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2007.



Le SMG a ainsi été revalorisé de 83 % entre 2001 et 2011, alors que l'indice des prix à la consommation (hors tabac) a progressé de 22 % sur la même période.

3.3 LES SALAIRES CONVENTIONNES

Outre le SMG, des grilles de salaires conventionnels, prévues par des conventions et accords collectifs de travail, ont été fixées par branche et par catégorie professionnelle. Les salaires minimum conventionnels font l'objet de revalorisations annuelles, basées pour les emplois de premiers niveaux sur l'évolution du SMG. En 2011, la moyenne des augmentations des salaires conventionnels s'établit à 4,4 %, contre +6 % en 2010.

3.4 LA MASSE SALARIALE

L'estimation de la masse salariale, calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'établit à 280 milliards de F CFP, en hausse de 6 % sur l'année 2011. Cette évolution tient à la fois à la revalorisation du SMG au 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'à la bonne orientation de l'emploi salarié sur l'année.

Evolution de la masse salariale

En milliards de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Masse salariale ⁽¹⁾	220	239	252	264	280	6%

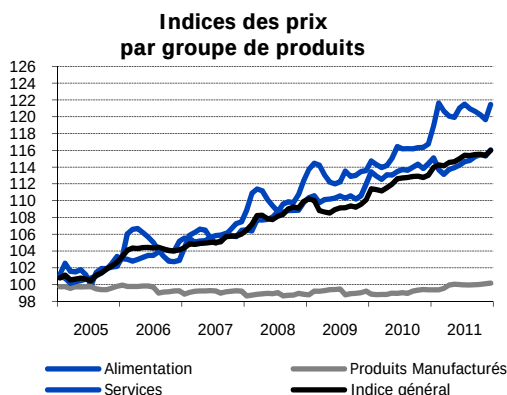
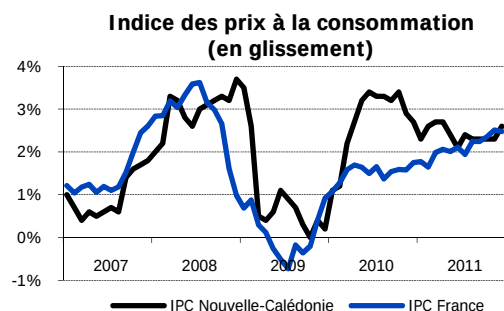
Sources : CAFAT

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT

4. Les prix

UNE HAUSSE DES PRIX TOUJOURS VIVE

La hausse de l'indice des prix à la consommation se maintient à un rythme élevé, après une accélération en 2010. Elle termine l'année à +2,6 %, soit un rythme proche de la France entière (+2,5 %) mais légèrement inférieur à son niveau de 2010 (+2,7 %). Le territoire subit une pression inflationniste importée, liée notamment au renchérissement des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires et à la dépréciation de l'euro -et donc du franc Pacifique- vis-à-vis des autres monnaies de la zone Pacifique (dollars australien et néo-zélandais notamment).



Sources : ISEE, INSEE

4.1 LA RÈGLEMENTATION DES PRIX

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999).

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2011, la « cherté de la vie » a été au cœur des préoccupations des organisations syndicales, réunies en intersyndicale, et des pouvoirs publics. Des moyens de lutte ont été mis en place, comme le gel des loyers pendant douze mois, à compter du 10 octobre 2011. En octobre, le gouvernement et l'intersyndicale ont signé un « préambule anti-vie chère » qui fixe les grandes lignes d'actions dans les domaines de la régulation économique, de la fiscalité, des transports, du logement, de l'énergie, de l'emploi et des salaires et de la protection sociale. Par ailleurs, la fiscalité calédonienne, directe et indirecte, est en cours de réforme pour notamment améliorer la compétitivité de l'économie. Une nouvelle imposition indirecte a ainsi été adoptée par le Congrès, le 9 janvier 2012 : la Taxe générale sur les activités (TGA), qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2013 et remplacera cinq impôts et taxes préexistants.

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'analyse qui suit a été réalisée par les services de l'ISEE.

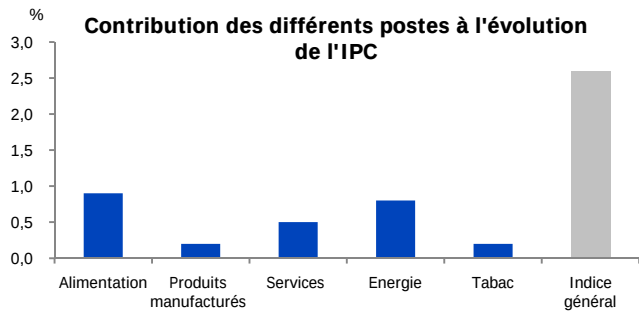
Indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération	Indice		Glissement (en %)
	2011	Fin 2010	Fin 2011	11/10
Indice général	10 000	100,0	102,6	2,6
Indice hors tabac	9 803	100,0	102,4	2,4
Alimentation	2 178	100,0	104,0	4,0
Produits manufacturés	3 031	100,0	100,8	0,8
Services	3 610	100,0	101,4	1,4
Quelques évolutions				
Logement, eau, éclairage, gaz	1 740	100,0	102,0	2,0
Santé	143	100,0	100,4	0,4
Communications	350	100,0	94,0	-6,0
Transports	2 119	100,0	104,3	4,3
Essence et gazole	443	100,0	115,6	15,6
Tabac	197	100,0	112,1	12,1
Indice DOM	-	124,7	127,2	2,0
Indice COM	-	102,3	104,5	2,2
Indice France entière	-	122,1	125,1	2,5

Sources: ISEE, INSEE

En décembre 2011, la progression de l'indice des prix ressort à 2,6 % sur un an, après avoir fluctué tout au long de l'année entre 2,1 % et 2,7 %. En moyenne sur l'année, l'augmentation des prix ralentit légèrement par rapport à 2010 (+2,4 % après +2,7 %). Hors tabac, la hausse moyenne des prix s'établit à 2,3 % en 2011.

L'alimentation participe pour un tiers à l'évolution annuelle de l'indice des prix. Elle est suivie par l'énergie (29 %) et les services (20 %), loin devant les tabacs et les produits manufacturés (10% chacun).



Source : Isee. Calculs IEOM

Les produits frais tirent les prix de l'alimentation à la hausse

La hausse des prix de l'alimentation impacte directement l'inflation annuelle. Avec +4 % sur un an, elle est au-dessus de son niveau de 2010 (+2,8 %), avec un point haut au mois de février. Les produits alimentaires augmentent à un rythme supérieur à 5 % jusqu'en avril, avant de ralentir pour s'établir à un point bas en novembre (+2,8 %). La hausse des prix de l'alimentation sur un an est tirée par la quasi-totalité des produits. Toutefois, les augmentations

les plus significatives concernent les fruits frais (+23 %), les légumes frais (+10 %), les poissons et crustacés frais (+6 %), les laits et crème (+6 %), les pâtisseries fraîches et viennoiseries (+6 %) et les viandes (+2 %, particulièrement le porc et le mouton). Seule baisse notable, le prix des céréales affiche un recul de 2 %.

Les carburants, forts contributeurs à la hausse des prix

Après l'alimentation, l'énergie est le deuxième poste qui contribue le plus fortement à l'augmentation de l'indice des prix en 2011. La hausse de 8 % sur un an est principalement liée aux carburants et, dans une moindre mesure, au gaz. Révisés mensuellement, les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie ont été directement influencés par la hausse des cours mondiaux du pétrole brut en 2011 (+40 % sur un an).

Les prix des services augmentent aussi

Les prix des services augmentent de 1,4 % sur un an. Ils sont principalement tirés par la hausse des loyers (+2 %), des services domestiques (+5 %), de la distribution d'eau (+6 %), des abonnements télévision (+5 %) et de la restauration (+3 %). Pour limiter la hausse des loyers, une délibération a été votée par le Congrès le 28 septembre 2011 : depuis le 10 octobre de cette année, et pour une période de douze mois, les loyers des locaux à usage d'habitation ne peuvent être majorés.

Concernant les services, la seule baisse significative provient des télécommunications (-6,5 %), dont les prix diminuent sous l'influence des baisses successives des tarifs d'accès internet. La dernière remonte à décembre 2011 : l'OPT ayant abaissé de 20 % ses tarifs sur son offre internet mobile illimitée.

Bien qu'ils affichent +12 % sur un an, les tabacs contribuent modérément à la hausse des prix : 0,2 point sur les 2,6 % d'inflation en décembre. Le prix de vente des tabacs a été fortement revalorisé le 10 janvier 2011.

Enfin, la hausse des prix des produits manufacturés a été contenue, ressortant à 0,8 % en glissement annuel. Les trois principales hausses concernent les automobiles, neuves et d'occasion (+1 %), les biens durables pour les loisirs d'intérieur et d'extérieur (+9 %) et les vêtements pour femmes (+7 %).

Sur le territoire comme dans d'autres pays, l'inflation est en partie liée à la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires. La France affiche une inflation annuelle de +2,5 %, la Polynésie française de +1,8 %, la Nouvelle-Zélande de +1,8 % et l'Australie de +3,1 %.

UN INDICE RENOVE POUR 2011

Un nouvel indice des prix à la consommation, calculé par l'ISEE, a été mis en place en 2011 (base 100 en décembre 2010). Cet indice est basé sur une nomenclature internationale de dépenses utilisée dans les pays de l'Union Européenne. La comparaison des indices des prix entre plusieurs pays en sera donc facilitée. En se fondant sur les résultats de l'enquête "Budget consommation des ménages" qui s'est déroulée sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en 2008, le nouvel indice des prix tient compte des habitudes actuelles de consommation de l'ensemble des Calédoniens. L'indice général est décliné selon cinq regroupements conjoncturels (alimentation, tabac, produits manufacturés, énergie, services). Le tabac et l'énergie ont été isolés des autres produits manufacturés pour être analysés séparément.

5. Le commerce extérieur

LE DEFICIT COMMERCIAL SE CREUSE MALGRE LA HAUSSE DES EXPORTATIONS

Signe de l'ouverture croissante de l'économie calédonienne, les échanges commerciaux continuent de progresser en 2011. La hausse des importations (+6 %) s'explique en partie par le dynamisme de la consommation des ménages, et les besoins en produits énergétiques et ensembles industriels. Parallèlement, les exportations (+9 %) sont tirées par le secteur du nickel, qui en représente 94 %. Au final, le déficit commercial atteint un nouveau record, à plus de 171 milliards de F CFP ; pour autant, le taux de couverture (46 %) s'améliore pour la deuxième année consécutive.

5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne ; aussi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée¹. Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics locaux conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

5.1.1 Un classement des marchandises

LES QUATRE CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

1 - les marchandises totalement libres.

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations. les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives représentent 8% en valeur des marchandises.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).

Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

5.1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la

¹ Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

Nouvelle-Calédonie. Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation de certains produits alimentaires de première nécessité¹, deux lois du pays votées par le Congrès en 2006 ont apporté des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation², l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers³.

Les modalités des protections de marché, visant à protéger l'industrie locale⁴, sont en vigueur depuis le 1^{er} mars 2007 et ont été modifiées par la loi du Pays du 30 décembre 2011 (cf. section industrie). Elles viennent encadrer la procédure d'instruction des demandes de protections de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité économique, a également été institué par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006.

Recettes douanières

Millions de F CFP	2000	2010	2011	Variation 11/10
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	16 037	17 769	18 625	4,8%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	1 748	6 979	7 317	4,8%
Droit de douane	2 667	6 395	6 666	4,2%
Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP)	-	5 329	5 269	-1,1%
Autres recettes douanières	3 664	2 937	3 179	8,2%
Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers (TAPP)	-	2 191	2 228	1,7%
Taxe sur le Fret Aérien (TFA)	-	1 909	2 028	6,3%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 440	1 721	1 896	10,2%
Total	28 556	45 230	47 208	4,4 %

Source : Direction Régionale des Douanes

5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 Les importations encore en progression

Après avoir bondi en 2010 (+36 %), les importations croissent à un rythme moins soutenu en 2011 (+6 %). Cette hausse s'explique principalement par le renchérissement du coût de l'énergie, les importations d'ensembles industriels et le dynamisme de la consommation des ménages. Ainsi, le poste « énergie », tiré par la flambée des prix des carburants, a progressé de 20 % ; les arrivées de modules destinés à la construction de l'usine du Nord, commencées en 2010, se sont poursuivies, entraînant une hausse de 15,5 % du poste « autres importations », après avoir été déjà multipliées par sept en 2010. Les importations de produits des industries agricoles et alimentaires et de biens de consommation ont crû respectivement de 11 % et 4 %, témoignant de la vitalité de la consommation des ménages, mais également de la hausse des prix de ces produits.

¹ Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

² Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines.

³ Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers), et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

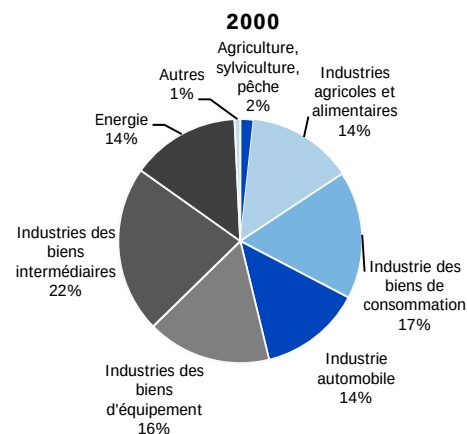
⁴ Arrêté n° 2007-889/GNC du 1^{er} mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n° 2007-891 du 1^{er} mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

Importations en valeur

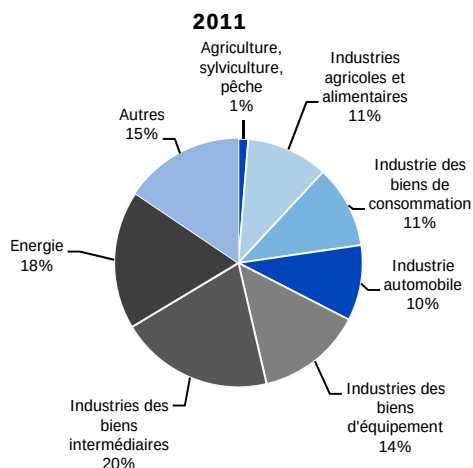
Milliards de F CFP	2000	2010	2011	Variation 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	2,1	3,3	4,0	21,2%
Industries agricoles et alimentaires	16,6	30,4	33,7	10,7%
Industrie des biens de consommation	20,2	32,9	34,1	3,6%
Industrie automobile	16,1	32,3	31,2	-3,4%
Industries des biens d'équipement	19,6	47,9	43,7	-8,7%
Industries des biens intermédiaires	26,4	61,4	63,5	3,4%
Energie	17,2	47,5	57,1	20,3%
Autres importations	0,9	42,7	49,3	15,5%
Total	119,0	298,5	316,7	6,1 %

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE

Répartition des importations par produits



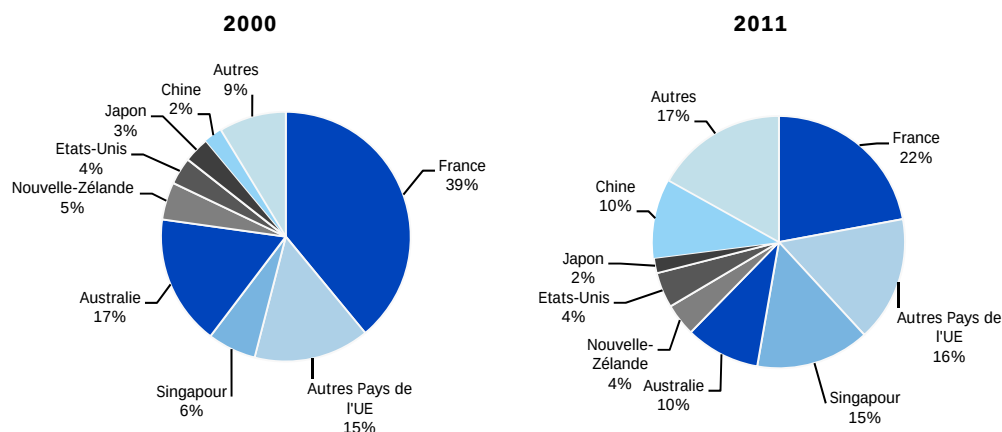
Sources : ISEE, Douanes



5.2.2 L'Union européenne et Singapour, principaux fournisseurs

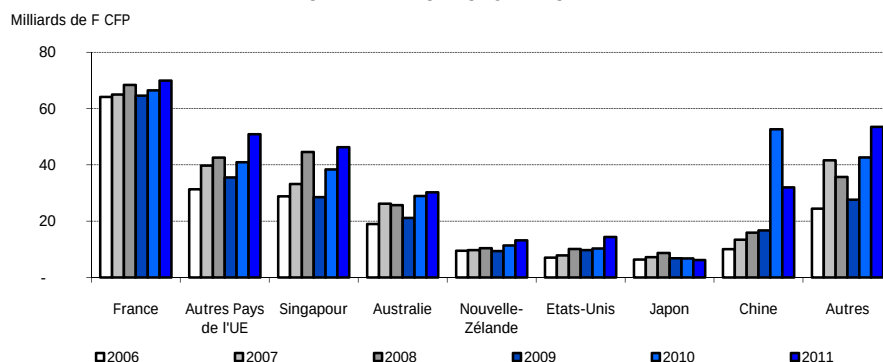
En 2011, les importations du territoire venant de ses fournisseurs traditionnels (France, autres pays de l'Union européenne, Australie et Singapour) continuent de progresser. Les importations en provenance de Singapour, où sont raffinés les carburants destinés au territoire, augmentent de 20,5 %, du fait du renchérissement du prix du pétrole. Sur la même période, les importations en provenance de la France (+5 %), des autres pays de l'Union européenne (+24 %) et des Etats-Unis (+40 %) progressent sensiblement, en lien avec les livraisons d'ensembles industriels.

Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Sources : ISEE, Douanes

Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Douanes

5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.3.1 Ralentissement de la croissance des exportations

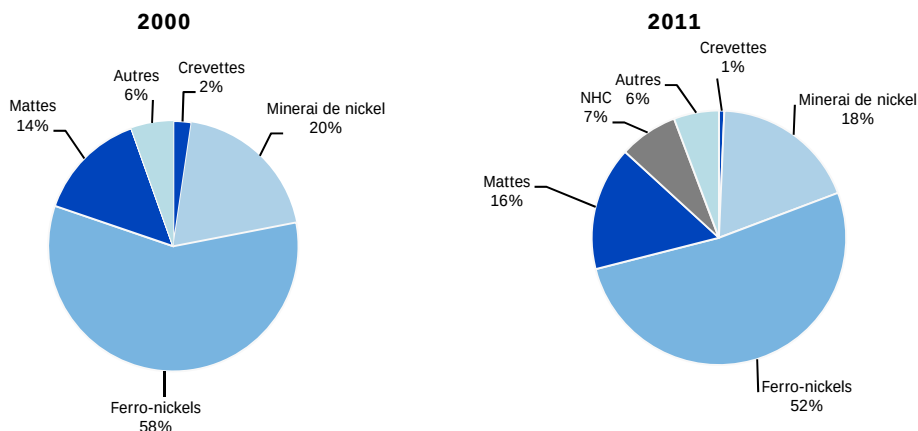
Les exportations en valeur, tirées par le secteur du nickel qui en représentent 94 %, continuent de progresser en 2011 (+9 %). Cette hausse est cependant plus faible que celle de l'année précédente (+58 %) du fait notamment du ralentissement de l'appréciation du cours du nickel au LME (+5 % en moyenne après +49 % en 2010). En conséquence, les exportations des « industries de biens intermédiaires », constituées en quasi-totalité des produits de l'industrie du nickel, augmentent de 8 %, après 64 % en 2010. La montée en charge de la production, puis des exportations de NHC (Nickel Hydroxyde Cake) a plus que compensé la baisse des exportations de mattes. Sur la même période, les exportations de ferronickels restent stables tandis que celles de minerai augmentent de 9 %. Les expéditions de crevettes, marginales dans le total des exportations, baissent légèrement par rapport à 2010 (-1 %) mais ne représentent quasiment plus que la moitié de leur niveau de l'an 2000, témoignant des difficultés du secteur, particulièrement ces cinq dernières années.

Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2010	2011	Variation 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,9	0,8	-2,0%
Industries agricoles et alimentaires	2,1	1,3	1,3	ns
Crevettes	1,8	1,0	1,0	ns
Industrie des biens de consommation	0,5	1,0	0,4	-57,4%
Industrie automobile	0,3	0,5	0,3	-38,7%
Industries des biens d'équipement	0,9	1,2	3,8	224,5%
Industries des biens intermédiaires	71,5	128,3	138,2	7,7%
Minerai de nickel	15,1	25,0	27,2	8,6%
Ferro-nickels	44,9	76,0	75,4	-0,8%
Mattes	11,0	26,0	22,8	-12,2%
NHC		0,2	11,0	ns
Energie	0,7	0,1	0,0	-82,8%
Autres exportations	0,1	0,4	0,9	115,2%
Total	77,0	133,6	145,9	9,2%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

Répartition des exportations par produits



Sources : ISEE, Douanes

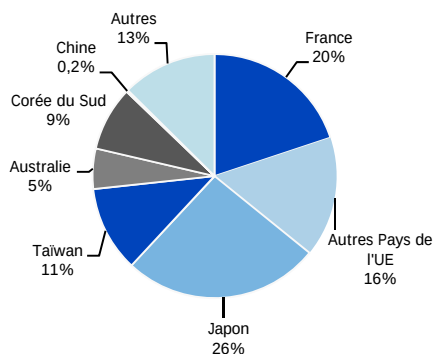
5.3.2 Les exportations vers l'Australie progressent sensiblement

La montée en puissance de la production de NHC par l'usine du Sud a généré une forte hausse des exportations vers l'Australie (+82 %), principal destinataire de ce produit semi-fini. Les exportations vers le Japon progressent de 32 % tirées par les livraisons de ferronickels et de minerais. Le doublement des exportations vers la Chine est dû à l'augmentation des expéditions de ferronickels vers ce pays qui avaient chuté en 2010. Les exportations vers la Corée du Sud augmentent plus modérément (+3 %).

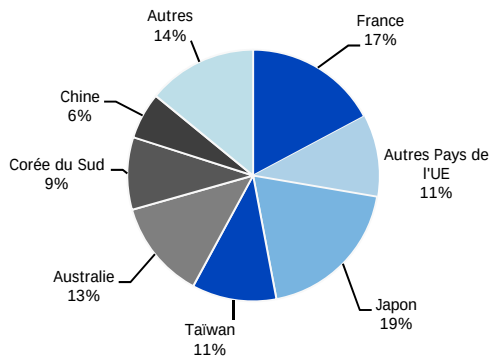
Les exportations vers la métropole sont stables : la hausse des exportations de ferronickel compense le recul des livraisons de mattes de la SLN vers l'usine de raffinage de Sandouville.

Évolution des parts de marché par destinataire

2000



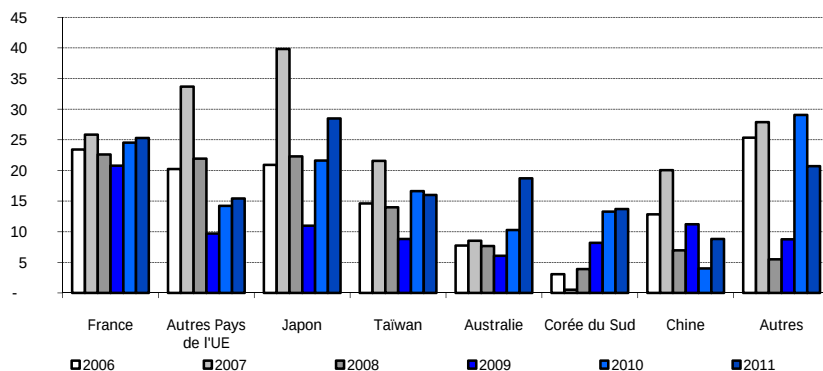
2011



Sources : ISEE, Douanes

Milliards de F CFP

Exportations par destinataire

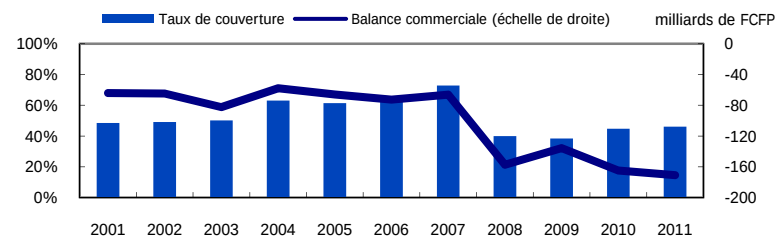


Sources : ISEE, Douanes

5.4 NOUVEAU RECORD DU DEFICIT COMMERCIAL

En 2011, les exportations progressent plus vite que les importations, entraînant une amélioration du taux de couverture (+1,3 point). Cependant, le déficit commercial continue de se creuser, atteignant un nouveau record à 171 milliards de F CFP.

Balance commerciale



Sources : ISEE, Douanes

Balance commerciale (hors services)

Milliards de F CFP	2000	2010	2011	Variation 11/10
Importations	119,0	298,5	316,7	6,1%
Exportations	77,0	133,6	145,9	9,2%
Balance commerciale	-42,0	-164,9	-170,9	3,6%
Taux de couverture	64,7%	44,8%	46,1%	1,3 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,2	-2,5	-3,2	29,2%
Industries agricoles et alimentaires	-14,5	-29,1	-32,4	11,1%
Industrie des biens de consommation	-19,6	-31,9	-33,7	5,4%
Industrie automobile	-15,8	-31,8	-30,9	-2,8%
Industries des biens d'équipement	-18,7	-46,7	-39,9	-14,6%
Industries des biens intermédiaires	45,2	66,8	74,7	11,7%
Energie	-16,5	-47,4	-57,1	20,5%
Autres	-0,8	-42,2	-48,3	14,4%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

LES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP, la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française) : l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA¹, Pacific Island Countries Trade Agreement) d'une part, et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER², Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d'autre part. Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA³ concerne 14 des 16 pays membres⁴ du Forum des îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il devrait remplacer l'accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980. Les pays mélanésien (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu) ont engagé un processus d'intégration économique dans le cadre de l'Accord du Groupe de pays mélanésien « Fer de lance ».

Le ministère des Affaires étrangères et Européennes, le ministère de l'Outre-mer et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont signé une convention relative à l'accueil des

¹ Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

² Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

³ La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

⁴ Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

délégués pour la Nouvelle-Calédonie au sein du réseau diplomatique français dans de la zone Pacifique. Les premiers délégués devraient prendre leur fonction fin 2013. Prévu par l'accord de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999, le déploiement de diplomates pour la Nouvelle-Calédonie a comme objectif de favoriser la coopération et l'intégration du territoire dans son environnement régional. Cette première, qui constitue un outil de développement endogène, pourra servir de modèle à d'autres collectivités d'outre-mer. Les premières affectations de ces délégués devraient être l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu.

Sur le plan régional, l'Ambassadrice de France à Port-Vila, et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vanuatu ont signé, le 21 juin 2011, une convention relative au renouvellement du projet de promotion des investissements et des échanges commerciaux entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. La subvention accordée et émanant du Fonds Pacifique, est destinée à pérenniser un poste d'attaché commercial chargé d'assurer l'accueil des investisseurs potentiels au Vanuatu et de mener des actions de promotion en Nouvelle-Calédonie.

La première conférence régionale océanienne des Ministres de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est tenue du 4 au 8 avril 2011 à Nouméa, au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Deux cadres d'action, l'un relatif à l'énergie et l'autre aux transports, ont été approuvés par les représentants des différents pays insulaires du Pacifique. Ils visent à renforcer les partenariats régionaux pour, notamment, mieux coordonner les services régionaux de transport et améliorer la sécurité énergétique des pays de la zone.

6. La balance des paiements¹

En 2010, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une augmentation du déficit courant et une hausse des investissements nets entrants, en liaison avec les grands projets du secteur du nickel (cf. annexe 1, tableau 10).

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Profitant de la relance de l'économie mondiale et de l'effet d'entraînement des grands projets en cours, la croissance de l'économie calédonienne a repris de la vigueur en 2010. Le compte de transactions courantes enregistre un déficit de 139 milliards de F CFP, soit 19 % du PIB, après -71 milliards en 2009 (9 % du PIB). Cette dégradation du compte courant résulte de la hausse du déficit des échanges de biens et services, liée aux projets miniers et métallurgiques. Les importations de biens progressent fortement, avec l'arrivée des modules nécessaires à la construction de l'usine du Nord. La croissance des exportations en valeur, dynamisée par la hausse des cours du nickel, n'est pas suffisante pour éviter une détérioration du solde de la balance des biens. Parallèlement, le déficit de la balance des services se creuse, sous l'effet des importations de services variés, liés encore aux projets de l'usine du Nord. Au final, les soldes des échanges de biens et de services se creusent respectivement de 44 milliards de F CFP et de 24 milliards de F CFP. Le solde déficitaire des échanges de services atteint ainsi 75 milliards de F CFP, dont 55 milliards imputables aux échanges de services aux entreprises, soit un niveau comparable à celui de 2007, pendant la construction de l'usine du Sud.

L'excédent des revenus, constitué principalement des rémunérations des salariés, est stable par rapport à 2009, à 38 milliards de F CFP. Le montant total des salaires reçus de l'extérieur par les résidents s'établit à 44 milliards de F CFP pour l'année 2010. Ces flux, qui représentent 14 % des crédits du compte de transactions courantes, proviennent quasi-exclusivement de la France et concernent pour l'essentiel les rémunérations des agents des administrations publiques.

En 2010, les revenus des investissements (dividendes, revenus de titres et intérêts sur prêts et emprunts) redeviennent déficitaires de près d'un milliard de F CFP après avoir été excédentaires d'un milliard de F CFP en 2009. Cette évolution s'explique principalement par les revenus des investissements directs, dont le solde est déficitaire, après avoir été exceptionnellement excédentaire en 2009.

Les transferts courants sont en excédent de 57 milliards de F CFP en 2010, montant similaire à celui de 2009. Les flux en recettes sont principalement constitués de transferts en provenance des administrations publiques métropolitaines, qui représentent 65 milliards de F CFP en 2010, soit 21 % des crédits du compte des transactions courantes.

En 2010, les versements publics reçus (annexe 1, tableau 11) par la Nouvelle-Calédonie, composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires, de pensions, de dépenses d'équipement et de transferts aux collectivités publiques (dont les contrats de développement), représentent 43 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils s'établissent à 107 milliards de F CFP et diminuent légèrement

¹ Le rapport annuel 2010 de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra_bdp_nouvelle-caledonie_2010.pdf

par rapport à 2009 (- 1 %), en raison d'une baisse des dépenses des forces armées due au redéploiement des effectifs militaires. Les versements publics nets représentent environ 14 % de la richesse créée en Nouvelle-Calédonie. Cette part, qui atteignait près de 20 % en 2000, tend progressivement à se réduire.

6.2 LE COMPTE FINANCIER

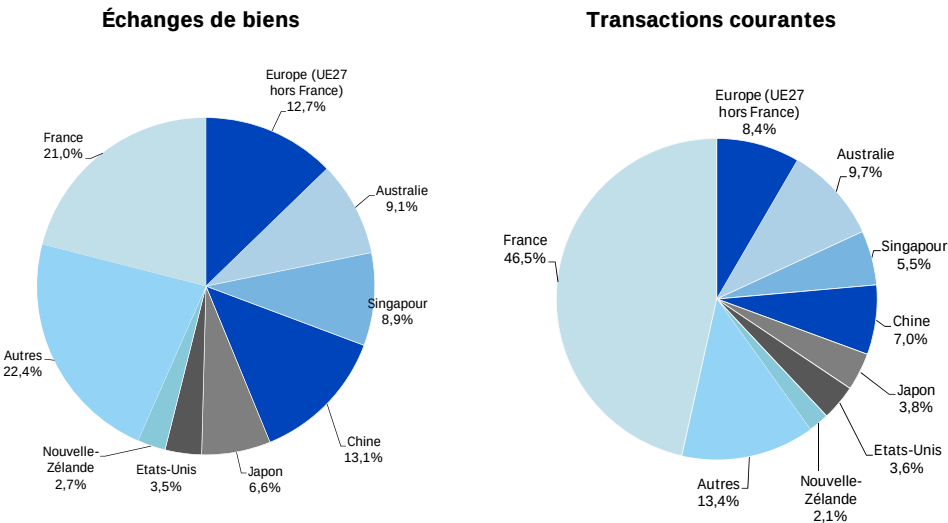
Les flux entrants du compte financier excèdent les flux sortants de 126 milliards de F CFP en 2010, grâce à l'impact des investissements directs, essentiellement destinés à financer les deux chantiers d'usines métallurgiques (usine du Nord et usine du Sud).

Le solde des investissements directs présente une entrée de capitaux de 123 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie, contre 97 milliards de F CFP en 2009. Cette augmentation résulte de la forte hausse des investissements directs nets entrants sur le territoire.

Les investissements de portefeuille enregistrent en 2010 des entrées nettes d'un montant de 12 milliards de F CFP, après 14 milliards l'année précédente. Les ventes de titres sont demeurées supérieures aux achats, dans un contexte de baisse globale des transactions.

6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

Sur le plan géographique, la France reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie, avec près de la moitié (46,5 %) des flux de transactions courantes (crédits + débits). Les deux autres partenaires privilégiés sont l'Australie (9,7 %), du fait notamment de l'importance des échanges de services, et le reste de l'Union européenne (8,4 %). La Chine renforce sa position, avec la livraison des modules de l'usine du Nord (7 %). S'agissant plus particulièrement des échanges de biens, la France représente près de 21 % des transactions totales, suivie de la Chine et des autres pays de l'Union européenne (13 %). Singapour et l'Australie sont, avec chacun près de 9 % des échanges, les autres principaux partenaires de la Nouvelle-Calédonie.



Source : IEOM

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

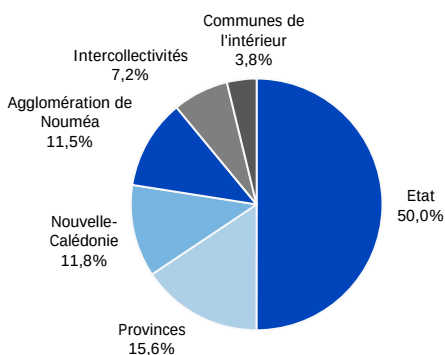
1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation.

À cet effet, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que soient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a défini un dispositif de même nature au profit des communes. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, fixant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Les programmes retenus se concentrent sur les problématiques de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique.

Répartition des contributions aux contrats de développement 2006-2010



Source : Haut-commissariat de la République – Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Le montant des contrats de développement 2006-2010 s'élève à 94,6 milliards de F CFP, dont la moitié (47,3 milliards de F CFP) à la charge de l'État. Les engagements sur ces contrats

ont été clôturés le 31 décembre 2010 pour un montant de 37,4 milliards de F CFP, soit 79 % des montants contractualisés par l'État. Les paiements sur cette génération de contrat se sont poursuivis en 2011 et se poursuivront en 2012 sur les opérations engagées.

Bilan au 31 décembre 2011 des contrats de développement 2006-2010

Millions de F CFP	Part de l'État (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de mandatement (c/a)
Province Sud	8 258	6 820	82,6%	6 486	78,5%
Province Nord	13 118	9 496	72,4%	6 557	50,0%
Province des Îles	6 303	5 566	88,3%	5 220	82,8%
Nouvelle-Calédonie	4 801	3 464	72,2%	3 137	65,4%
Agglomération de Nouméa ⁽¹⁾	6 927	5 755	83,1%	5 314	76,7%
Intercollectivités	3 093	2 305	74,5%	2 175	70,3%
Communes de l'intérieur ⁽²⁾	4 764	4 012	84,2%	3 494	73,3%
Total	47 264	37 418	79,2%	32 383	68,5%

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

(2) L'engagement de l'État au titre de ces contrats est reparti à hauteur de 53 % au profit des communes de la Province Nord, 29 % au profit de celles de la Province Sud et 18 % au profit de celles de la Province des Îles

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Conformément au VIII^{ème} Comité des signataires, la génération de contrats 2011-2015 comprend 10 contrats de développement organisés par périmètre. Huit des dix contrats ont été signés en janvier, mars et novembre 2011 respectivement sur les périmètres des Îles, du Sud et du Nord. Le périmètre territorial qui regroupe le contrat État/Intercollectivité et le contrat État/Nouvelle-Calédonie n'a pas encore été signé.

En 2011, l'État a engagé 5,1 milliards de F CFP sur les périmètres des Îles, du Sud et du Nord et a liquidé 2,1 milliards de F CFP. Sa participation s'est concentrée autour de deux axes : un axe « solidarité, cohésion, sociale, jeunesse » (dont le secteur du logement) et un axe « aménagement durable de l'espace et rééquilibrage » (dont l'environnement et la biodiversité).

Hors contrat, l'État attribue également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, en tribus notamment, à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. En 2011, ces aides ont représenté 23,8 millions de F CFP (31 millions de F CFP en 2010).

1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer.

Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi « Pons ». Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord, au titre de la loi « Paul » ; en 2003 ensuite, au titre de la loi « Girardin » ; en 2009 enfin, à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif

d'élargir le champ des secteurs éligibles, si bien que la loi n'énumère plus les activités éligibles, mais plutôt celles qui sont exclues du dispositif (notamment le commerce, le secteur bancaire et les activités de conseil). La réforme de 2009 (LODEOM) a principalement pour objet d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (logement social, inclusion de la recherche-développement) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'elle soutient (abaissement des seuils d'agrément).

2) Les agréments en 2011¹

En 2011, les services de l'État en Nouvelle-Calédonie ont examiné 48 demandes d'agrément. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé à 43,6 milliards de F CFP en 2011, contre 33,5 milliards en 2010. Les dossiers présentés en 2011 représentent un potentiel de 229 emplois directs concentrés sur les secteurs de l'industrie, des mines et du transport.

Répartition par secteur d'activité des agréments instruits localement en 2011*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés ou désistement	En cours	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
Total 2011 dont	48	7	11	30	43 569	1 758
Logement	8	2	4	2	5 087	856
Transport	16	2	4	10	10 265	336
Tourisme/hôtellerie	8	1	1	6	4 056	270
Traitement des déchets	2	1	—	1	472	254
BTP	2	1	—	1	16 463	41
Mines/métallurgie	5	—	1	4	4 440	—

* Situation au 6 avril 2012

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Sur les 48 dossiers présentés à l'agrément en 2011, 34 sont situés en Province Sud (en majorité dans le secteur du transport), 12 en Province Nord (principalement dans le secteur des mines) et 2 projets d'hôtellerie dans la Province des Îles Loyauté.

En 2011, 7 dossiers ont été agréés (15 % des dossiers présentés), pour un montant de 1,7 milliard de F CFP. Le secteur du logement a bénéficié, pour la sixième année consécutive, des montants agréés les plus importants, avec près de la moitié de l'enveloppe globale, suivi par le transport (19 %) et le tourisme (15 %).

¹ Ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) au sein de l'Union européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne mais y sont associés par une décision d'association (DAO) qui arrive à échéance en 2013. Une proposition de nouvelle DAO pour la période 2014-2020 sera soumise au Conseil courant 2012 ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative.

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués :

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, de nombreux projets calédoniens ont été financés sur ce fonds, pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux ;
- de programmes thématiques dans le cadre de l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et certains programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche...;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement, gérés au travers des institutions financières territoriales.

1.2.1 Les programmes territoriaux du FED

La décision d'association d'Outre-Mer du 27 novembre 2001¹ a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'Union Européenne. Celle-ci privilégie désormais l'appropriation, par les autorités territoriales, du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin d'améliorer l'efficacité des programmes.

Le DOCUP² du IX^{ème} FED a été signé le 25 mars 2004. La prise en compte des reliquats des VII^{ème} et VIII^{ème} FED, ainsi que des fonds additionnels de performance ont conduit à un crédit global de 3,6 milliards de F CFP. L'ensemble de ces crédits a été destiné à appuyer la stratégie de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle continue. La contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

Le DOCUP du X^{ème} FED a été signé pour sa part le 2 mars 2011. La Nouvelle-Calédonie bénéficiera d'une allocation territoriale de 2,4 milliards de F CFP, allouée selon la procédure de l'appui budgétaire. Les fonds seront de nouveau consacrés exclusivement à la formation professionnelle, en complément de la politique mise en place par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

¹ Décision 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Européenne.

² Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

1.2.2 Les programmes régionaux du FED

L'Union européenne apporte également des enveloppes financières au titre de la coopération régionale.

Sur le IX^{ème} FED, la Commission européenne a alloué :

- 5 millions d'euros au programme TEP VERTES sur les énergies renouvelables pour les trois PTOM français. Ces territoires ont également cofinancé le projet sur leurs fonds propres à hauteur de 5 millions d'euros. La Nouvelle-Calédonie est le coordinateur régional.
- 5 millions d'euros au projet SCI-FISH sur la gestion des pêches hauturières ; ce projet est géré par la Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS).
- 2,5 millions d'euros à la Croix-Rouge pour le projet PIROPS (Programme régional de réponse et de préparation aux catastrophes naturelles pour l'Océan Pacifique Sud).
- 5 millions d'euros au programme de « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer » pour les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn). Ce projet, également mis en œuvre par la CPS, a pour objectif une meilleure connaissance et une atténuation des risques de catastrophes naturelles et anthropiques.

Sur le X^{ème} FED, 12 millions d'euros seront alloués à un projet de gestion intégrée des littoraux avec le programme INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion Intégrée de l'Environnement) qui vise les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn). De plus, pour tous les PTOM associés à l'Union Européenne, 5 millions d'euros seront consacrés à un projet sur la réalisation de stratégies territoriales dans le domaine de l'innovation et 5 millions d'euros à la mise en place d'un secrétariat permanent de l'Association des PTOM (OCTA) à Bruxelles.

1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent sur le territoire peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles sont susceptibles de s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de la Nouvelle-Calédonie.

1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

Le nouveau code des aides financières de la Province Sud, appelé Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), a été adopté en décembre 2011 (délibération n°43-2011/APS du 22 décembre 2011) et sera appliqué en 2012. Il instaure notamment des nouvelles aides sur les investissements immatériels, la gestion et le suivi comptable, et les aides à l'exportation. De plus, il inclut spécifiquement des aides aux investissements dans la filière du développement durable.

Les aides de la Province Sud en 2011 pour les projets supérieurs à 3 millions de F CFP*

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subvention accordée ⁽¹⁾	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	3	12,7	1,9	4,2	33,1
Tourisme ⁽²⁾	11	103,8	15,4	37,6	36,2
Services divers	13	186,0	27,6	56,1	30,2
Pêche	5	7,2	1,1	4,0	55,6
Rural	20	357,0	53,1	134,4	37,6
Aquaculture	2	6,2	0,9	7,7**	ns
Total	54	672,9	100,0	244,0	36,3
Rappel 2010	70	953,8		300,4	31,5

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

** comprend une subvention d'équilibre pour un dossier non rattaché à un investissement primable

(1) hors aides à l'emploi, (2) Hôtellerie / Gîtes / Activités touristiques

Source : DDE, DDR Province Sud

En 2011, le montant des aides à l'investissement de la Province Sud (hors micro-projets) a diminué de 9 %, à 244 millions de F CFP (contre 300 millions en 2010). La part des aides provinciales dans le financement total des projets a cependant augmenté (+4,8 points), à 36,3 %. Le secteur rural, avec 134 millions de F CFP d'investissements aidés, a bénéficié de plus de la moitié des subventions accordées.

Les aides de la Province Sud en 2011 pour les micro-projets inférieurs à 3 millions de F CFP

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subvention accordée ⁽¹⁾	Part de la subvention (%)
Artisanat/Industrie	5	11,2	2,7	5,1	45,5
Services divers	7	12,6	3,1	5,5	43,7
Tourisme	3	8,6	2,1	3,2	37,2
Pêche	2	4,2	1,0	3,2	76,2
Rural	154	369,0	89,8	142,7	38,7
Aquaculture	1	5,1	1,2	0,9	17,6
Total	172	410,7	100,0	160,6	39,1
Rappel 2010	108	260,0		123,5	47,5

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

(1) hors aides à l'emploi

Source : DDE, DDR Province Sud

Les micro-projets (inférieurs à 3 millions de F CFP) suivent une procédure accélérée. Au cours de l'année 2011, 172 dossiers ont fait l'objet d'aides de la Province Sud, pour un montant total de 161 millions de F CFP, en hausse de 30 % par rapport à 2010. Le poids des subventions dans le financement des projets s'est réduit (39 % en 2011, contre 47 % en 2010). Le secteur rural (élevage, agriculture) a été le premier bénéficiaire des aides : 154 projets pour 143 millions de F CFP de subventions.

1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

En 2011, la Province Nord a accordé au titre du code de développement de la province, 161 millions de F CFP d'aides, en baisse de moitié par rapport à 2010. Le secteur rural a, une nouvelle fois, reçu les subventions les plus importantes en 2011 (53 % du total), suivi de l'artisanat et de l'industrie (19%) et de la pêche (10 %).

Code de développement de la Province Nord en 2011

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subv. (%)
Aquaculture	1	2,1	0,6	1,7	80,0
Artisanat / Industrie	19	83,6	25,1	31,1	37,2
Pêche	6	20,8	6,2	15,3	73,6
Rural	51	147,3	44,2	85,2	57,9
Services	16	42,8	12,9	13,2	30,9
Tourisme	1	7,7	2,3	2,8	36,7
Transport / Roulage	9	28,7	8,6	11,2	39,2
Total	103	333,0	100,0	160,6	48,2
Rappel 2010	176	452,7		311,0	68,7

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) constituent des outils financiers de développement local à l'échelle communale. Les subventions accordées par la Province Nord sur les OGAF ont augmenté de 12 % en 2011, à 158 millions de F CFP. Le secteur rural a bénéficié de 70 millions de F CFP, soit 44 % des subventions totales.

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2011

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subv. (%)
Artisanat / Industrie	7	20,7	7,6	11,7	56,5
Commerce	2	9,6	3,5	4,3	44,8
Forêts	2	0,9	0,3	0,4	41,8
Pêche	23	52,3	19,2	35,8	68,4
Rural	53	117,6	43,2	69,8	59,3
Services	10	14,7	5,4	7,8	52,8
Tourisme	4	17,8	6,5	12,1	67,9
Transport / Roulage	9	38,6	14,2	16,2	41,8
Total	110	272,3	100,0	157,9	58,0
Rappel 2010	132	221,4		140,8	63,6

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

En 2011, le montant des interventions de la Province des Îles Loyauté s'est établi à 239 millions de F CFP, en nette augmentation (+53 %) par rapport à 2010. Les secteurs des services, du commerce et de l'artisanat ont disposé des subventions les plus importantes (56 % du total des subventions distribuées). Avec un total de 92 dossiers (contre 45 en 2010), les aides accordées au secteur de l'agriculture et de l'élevage ont été multipliées par quatre en montant. Ce secteur a bénéficié en 2011 du taux de subventionnement le plus élevé (98 %).

Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2011

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Agriculture/Elevage	92	52,0	51,2	98,5
Pêche	15	55,0	45,4	82,5
Tourisme	8	12,7	9,1	72,0
Services, Commerce, Artisanat	28	200,5	133,4	66,5
Total	143	320,1	239,1	74,7
Rappel 2010	63	239,7	156,5	65,3

Source : Direction du Développement Economique de la Province des Îles Loyauté

1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DES PROVINCES

ORGANISATION ET MISSIONS

Selon l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, chaque Province est dotée d'une société d'économie mixte, associant des partenaires publics et privés, afin de soutenir le développement économique :

- **PromoSud**, société de financement et de développement de la Province Sud, créée en 1992 ;
- **Sofinor**, société de financement et d'investissement de la Province Nord, créée en 1990 ;
- **Sodil**, société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté ; créée en 1991.

Les trois SEM interviennent en faveur des entreprises du territoire sous forme de prises de participations significatives au capital de ces dernières ou d'apports en comptes courants. Elles accompagnent et pilotent des projets structurants, dans des secteurs identifiés comme prioritaires : la mine et métallurgie, le tourisme, le transport, l'agroalimentaire...

Leurs ressources financières sont issues des retours financiers sur investissements (dividendes ou rémunérations des comptes courants), d'emprunts bancaires et d'aides financières diverses des collectivités.

1.4.1 PromoSud

En 2011, les montants investis par PromoSud, sous forme de participations au capital dans 6 sociétés, s'élèvent à 453 millions de F CFP. L'année 2011 a été marquée par un soutien particulier à la filière crevette, grâce à une augmentation de la participation de PromoSud au capital de la SOPAC (Société des producteurs aquacoles calédoniens), à hauteur de 165 millions de F CFP. PromoSud est devenue par cette opération l'actionnaire majoritaire de la SOPAC.

PromoSud a par ailleurs poursuivi son engagement dans le secteur minier, avec une intervention de 200 millions de F CFP destinée au financement, par le biais de sa filiale SPMSC, de l'usine du Sud. Ainsi, entre 2008 et 2011, Promosud a contribué à hauteur de 1,8 milliard de F CFP à ce projet.

51 millions de F CFP ont été investis dans le secteur hôtelier en 2011, avec une prise de participation de 23 % dans le capital de la Société Océanienne Hôtelière (SOH), société de gestion hôtelière en Nouvelle-Calédonie. En outre, le Conseil d'Administration de PromoSud s'est prononcé favorablement en faveur de 2 projets : un éco-lodge à Bourail et l'extension du Kuendu Beach à Nouville. Un projet de club de vacances sur le domaine de Déva et la création d'une chaîne d'éco-lodges en Nouvelle-Calédonie sont par ailleurs à l'étude.

Fin 2011, les participations financières de PromoSud s'élèvent au total à 11 milliards de FCFP. L'hôtellerie constitue un secteur phare d'intervention pour la société d'économie mixte et mobilise 63 % des fonds engagés.

1.4.2 Sofinor

En 2011, la Sofinor a poursuivi le développement de ses activités pour le rééquilibrage et la diversification économique de la Province Nord. Elle a participé au financement de 26 sociétés, pour un montant global de 1,6 milliard de F CFP. Sur ce total, 1,1 milliard de F CFP ont bénéficié à des opérations d'investissement, dont 43 % pour le pôle tourisme, 28 % pour le pôle agroalimentaire et 24% pour le pôle aménagement et construction.

Le secteur du nickel demeure un pôle d'intervention privilégié de la Sofinor et concentre 80 % du chiffre d'affaires du groupe. La SMSP, qui anime ce pôle, est une filiale à 87,3 % de la Sofinor. Par l'entremise de la SMSP, la Sofinor est actionnaire à hauteur de 51 % des deux co-entreprises créées en partenariat avec l'aciériste coréen POSCO : la SNNC (société propriétaire de l'usine métallurgique de Corée du Sud) et la NMC (qui procure, à partir des sites miniers calédoniens, le minerai nécessaire à l'approvisionnement de l'usine coréenne). Dans le secteur des services, la filiale Sodepar a développé des prestations de sous-traitance auprès des entreprises minières sur la plupart des sites miniers de Nouvelle-Calédonie.

Le pôle tourisme et hôtellerie, sous la dénomination commerciale « Grand hôtels de Nouvelle-Calédonie », comprend 6 hôtels et représente 10 % du chiffre d'affaires du groupe. En 2011, la Sofinor s'est engagée dans ce domaine d'activité via la rénovation de 2 hôtels : Le Surf et le Malabou Beach. Elle prévoit l'ouverture de 3 autres établissements à l'horizon de 5 ans.

Les financements accordés au pôle agroalimentaire ont été importants cette année, avec notamment le lancement d'un projet de modernisation de la société SICA, premier provendier de Nouvelle-Calédonie, et la création de la société CEREALYS, qui sera spécialisée dans la production et la commercialisation céréalière.

Enfin, pour développer l'offre de logements, la Sofinor a livré 88 villas dans la zone VKP et a démarré la construction du lotissement Samanéa, qui comprendra 75 résidences.

1.4.3 Sodil

La Sodil joue un rôle majeur dans le développement de la Province des Îles, avec pour mission principale le désenclavement économique des Îles Loyauté. A ce titre, la Sodil a racheté à Promosud, l'intégralité des parts (50 % pour 315 millions de F CFP) qu'elle détient dans Sudîles, société de transport maritime qui exploite le Betico 2.

La Sodil mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. Elle détient 4 établissements hôteliers répartis sur 3 îles. La Sodil a engagé 287 millions de F CFP dans les travaux de rénovation de l'hôtel Oasis de Kiamu à Lifou, achevés début 2011. Elle a également programmé la rénovation et l'extension de l'hôtel Le Paradis d'Ouvéa, pour 750 millions de F CFP ainsi que la construction d'un nouvel hôtel à Lifou (Le Cap des Pins) d'ici 2014.

Enfin, la Sodil est présente dans le secteur de la pêche et de l'agroalimentaire, dans l'industrie minière (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN¹) ainsi que dans le financement de petites et moyennes entreprises, grâce aux prises de participation de sa filiale, la Soparil, au sein de 70 PME.

¹ Cf. chapitre III – section 6 – Le nickel

1.5 L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

1.5.1 Généralités

Issu des accords de Matignon et maintenu dans sa mission par l'Accord de Nouméa, l'Institut Calédonien de Participation (ICAP) est une société d'économie mixte créée le 17 mai 1989. L'ICAP compte quatre actionnaires dont l'Agence Française de Développement (AFD) qui, pour le compte de l'Etat français, détient 52 % du capital social (138 millions de F CFP) et les trois Provinces Nord, Sud et Îles Loyauté qui en détiennent chacune 16 %.

La vocation de l'ICAP consiste à promouvoir des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. L'ICAP contribue au renforcement des fonds propres des entreprises, par des prises de participations dans le capital de sociétés et par des avances en compte courant. Ces interventions ont pour but de faciliter les octrois de concours bancaires. Les financements de l'ICAP peuvent être complétés par des mesures d'accompagnement des promoteurs, dont des contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés.

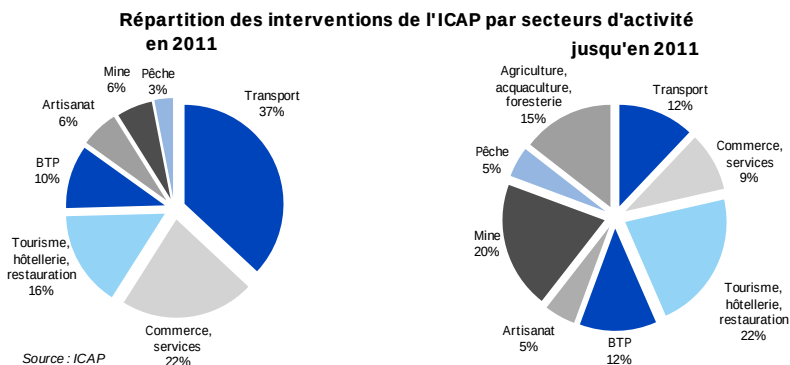
1.5.2 Les opérations réalisées en 2011

Le montant global des opérations de l'ICAP en 2011 s'élève à plus de 408 millions de F CFP, soit une hausse de 37,4 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit pour 389 millions de F CFP d'interventions financières, réalisées à 90 % sous forme d'avances en compte courant d'associés.

Le secteur du transport arrive au premier rang des interventions, avec 23 financements pour 144 millions de F CFP (soit 37 %). Plus des deux tiers concernent le renouvellement du parc de transport public et scolaire de la commune de Lifou. De ce fait, la part relative des financements accordés à la Province des Îles Loyauté progresse très sensiblement, passant de 14 % en 2010 à 40 % en 2011.

1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Depuis sa création, l'ICAP est intervenu en Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5,4 milliards de F CFP, correspondant à 622 opérations de financement. Le tourisme et le secteur minier concentrent respectivement 22 % et 20 % du montant total. Plus de la moitié des opérations ont été réalisées en Province Nord.



1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (Adie)

1.6.1 Généralités

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) a pour objectif de financer la création ou le développement d'activités économiques pour des personnes ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire.

Son action se base sur le principe du microcrédit, qui associe l'octroi de prêts à un accompagnement des projets financés, afin d'en assurer la pérennité. L'Adie est implantée depuis 1999 en Nouvelle-Calédonie et propose des microcrédits professionnels, des prêts d'honneur et des microcrédits personnels, créés dans le but de favoriser l'employabilité des personnes.

1.6.2 Les interventions de l'Adie en 2011

Prêts octroyés par l'ADIE en 2011

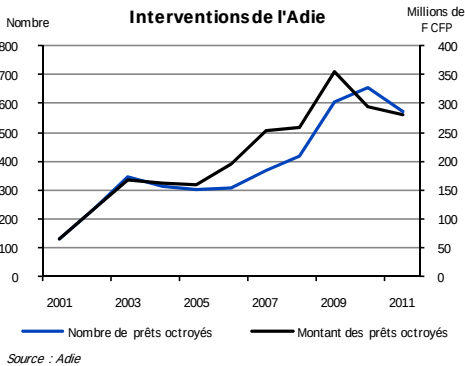
Milliers de F CFP	Nombre de dossiers	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'Honneur	Total
Province Sud	194	22 663	57 908	21 977	102 548
Province Nord	198	16 460	54 341	15 590	86 390
Province des Îles	181	9 391	64 970	16 837	91 198
Total	573	48 514	177 218	54 404	280 135

Source : ADIE

En 2011, l'Adie a octroyé 573 microcrédits, pour un décaissement total de 280 millions de F CFP. L'activité de l'association s'est avérée moins dynamique qu'en 2010, où 654 dossiers de financement avaient abouti pour 293 millions de F CFP. Cette diminution est principalement imputable à un ralentissement des octrois de crédits professionnels (- 14,7 % en nombre et -8,5 % en montant), particulièrement en Province Nord. Près de 43 % des microcrédits professionnels sont associés à des prêts d'honneur, contre 28,5 % en 2010.

Avec 184 dossiers traités équivalant à 48,5 millions de F CFP, les microcrédits personnels connaissent, pour la première fois depuis leur création en 2008, un léger repli (-14 dossiers). Ils représentent un tiers du total des dossiers. Le montant moyen d'un microcrédit professionnel atteint 456 000 F CFP tandis que les microcrédits personnels sont généralement de plus faible montant (264 000 F CFP en moyenne).

La répartition des octrois de prêts par Province évolue en faveur de la Province Sud, qui totalise 37 % des octrois en valeur contre 27 % l'année précédente, grâce notamment à la progression des prêts d'honneur. A l'inverse, les parts relatives en Province des Îles (32 %) et en Province Nord (31 %) sont en recul, de respectivement -2 et -8 points. En dépit de ces évolutions récentes, ces taux démontrent une bonne implantation de l'association dans ces zones. Les objectifs de l'Adie en 2012 visent à recentrer son activité sur le microcrédit professionnel et à renforcer son intervention en milieu urbain.



1.7 NOUVELLE-CALEDONIE INITIATIVE (NCI)

1.7.1 Généralités

L'association Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI) a été créée en 2006 selon le modèle des plateformes « France Initiative », premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en France. Les membres de l'association sont les 3 Provinces, les 3 chambres consulaires, l'Adie, l'ICAP, la BNC, la BCI, l'AFD, la CDC, quelques sociétés privées, ainsi que des bénévoles et parrains.

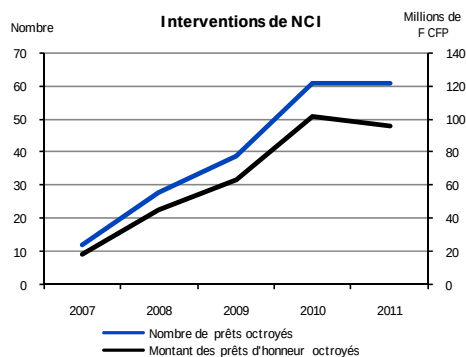
L'objet de NCI consiste à favoriser la création, le développement et, depuis 2011, la reprise de petites entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (sans intérêts ni garantie), qui a pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire. Les promoteurs du projet bénéficient d'un accompagnement, qui se concrétise par un suivi technique et par la mise en place d'un parrainage.

Un comité d'agrément décide de l'octroi des fonds. Les lignes de crédit sont alimentées par des partenaires publics et bancaires, qui participent au comité d'agrément (à l'exception des Provinces). En l'absence d'intérêts perçus, le fonctionnement de l'association dépend exclusivement des subventions perçus, des dotations du secteur privé et des cotisations des adhérents.

1.7.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2011

En 2011, 61 projets ont été acceptés sur 72 dossiers présentés au comité d'agrément, soit une activité stable par rapport à 2010. Le montant des prêts engagés s'élève à 96 millions de F CFP pour un total de 237 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le montant moyen d'un prêt d'honneur atteint 1,6 million de F CFP, ce qui est légèrement plus faible qu'en 2010 (1,7 million de F CFP).

Le nombre de projets soutenus en Province Nord est équivalent à celui en Province Sud, tandis que 12 projets ont été agréés dans la Province des Îles.



Dans le cadre de son développement, NCI a recruté un agent permanent pour la province Nord, basé à Koné, depuis le mois d'avril 2011.

1.8 LE FONDS CALEDONIEN DE DEVELOPPEMENT (FCD)

1.8.1 Généralités

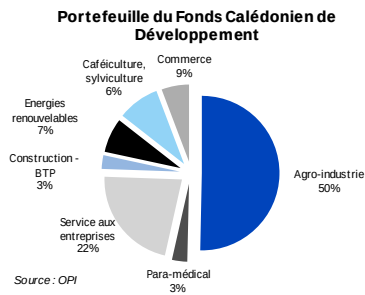
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en août 2007, le Fonds Calédonien de Développement (FCD) est le premier fonds commun de placement à risques (FCPR) émis directement depuis une collectivité d'outre-mer.

Régi par les dispositions du Code Monétaire et Financier et des lois de Pays locales n°2006-14 et n°2008-01 relatives au régime d'incitation fiscale à l'investissement, le FCD permet aux sociétés adhérentes de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant souscrit et d'une exonération totale des plus-values lors de la liquidation du fonds. Ces mesures s'appliquent lorsque les actifs du fonds sont investis à 70 % minimum dans le capital d'entreprises calédoniennes soumises à l'impôt sur les sociétés.

Fin 2011, un agrément a été obtenu auprès de l'AMF pour l'émission d'un nouveau FCPR, qui impliquera une levée de fonds de 500 millions de F CFP pour l'année 2012.

1.8.2 Les interventions du FCD

Entre 2008 et 2011, le FCD a investi dans 14 sociétés calédoniennes pour un montant total de 1,4 milliard de F CFP. Le portefeuille est diversifié, avec une prépondérance pour le secteur de l'agro-industrie (50 % des participations).



Participations du Fonds Calédonien de Développement (FCD)

Millions de F CFP	Nombre d'affiliés	Montants	Part en %
Création et développement	7	783	56%
Transmission	6	607	44%
Total	13	1 390	100 %

Source : OPI

2. Les finances publiques locales

2.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie sont restées stables en 2011 à 147,3 milliards de F CFP. La légère baisse des dépenses de personnels et pensions (-1,6 %) et d'interventions (-1,2 %) a été compensée par l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+10,0 %). En 2010, la dépense de l'Etat représentait 18 % du PIB.

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2010 ⁽¹⁾	2011	Variation 11/ 10
Personnels et pensions	96,8	95,2	-1,6%
Fonctionnement	17,8	19,6	10,0%
Investissement	2,2	2,9	34,7%
Interventions	28,6	28,2	-1,2%
Opérateurs	0,8	0,8	5,4%
Autres	1,1	0,6	-50,1%
Total	147,2	147,3	0,1 %

(1) Chiffres rectifiés

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

2.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2011, les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir une augmentation des recettes (+5,7 %) et des dépenses (+6,4 %). Le solde budgétaire reste excédentaire, à 5,6 milliards de F CFP, après un excédent de 6,3 milliards de F CFP en 2010.

Les recettes de fonctionnement atteignent 178,4 milliards de F CFP. Elles progressent de 7,3 % par rapport à l'année précédente, grâce à la bonne dynamique des recettes fiscales. La fiscalité directe et indirecte, qui représente 67 % du total des recettes de fonctionnement, croît de 7,0 % en 2011. Les recettes fiscales reversées¹ augmentent également de 8,1 %, pour s'établir à 33,9 milliards de F CFP.

Les recettes d'investissement, d'un poids plus faible, diminuent de 28,7 % à 5,5 milliards de F CFP, en raison d'un moindre recours à l'emprunt par la collectivité (1,6 milliard de F CFP en 2011, contre 3,8 milliards de FCFP en 2010).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 166,2 milliards de F CFP, en hausse de 6,5 % par rapport à 2010. Elles sont constituées principalement des dotations aux collectivités qui s'établissent à 87,2 milliards de F CFP, en progression de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses de personnel, qui représentent 9 % des dépenses de fonctionnement, sont contenues (+2,8 %), après des croissances plus élevées en 2010 (+3,4 %) et 2009 (+7,4 %).

¹ Outre le financement des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des recettes fiscales aux établissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires, à l'exemple du produit de la TSS (taxe de solidarité sur les services) affecté à l'Agence sanitaire et sociale depuis 2010.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 12,2 milliards de F CFP en 2011. Elles croissent de 4,2 % sur l'année, portées par la hausse des nouveaux projets engagés par la Nouvelle-Calédonie (+30,2 %).

Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie ⁽¹⁾

Milliards de F CFP	2009 ⁽²⁾	2010 ⁽²⁾	2011 ⁽³⁾	Variation 11/10
Recettes de fonctionnement	159,2	166,2	178,4	7,3 %
dont impôts directs	59,7	61,1	66,8	9,4%
dont impôts indirects	46,3	49,9	52,0	4,1%
dont recettes fiscales reversées	29,1	31,3	33,9	8,1%
Recettes d'investissement	7,2	7,7	5,5	-28,7 %
dont emprunts	2,0	3,8	1,6	-58,4%
Dépenses de fonctionnement	156,1	156,0	166,2	6,5 %
dont dépenses de personnel	13,3	13,8	14,2	2,8%
dont dotations aux provinces	59,3	61,9	67,6	9,1%
dont dotations aux communes	17,5	18,4	19,6	6,6%
Dépenses d'investissement	12,9	11,7	12,2	4,2 %
dont programmes de la Nouvelle-Calédonie	5,7	4,7	6,1	30,2%
dont programmes au bénéfice de tiers	3,1	4,0	2,7	-31,3%
dont dette (capital)	0,6	0,6	0,8	35,5%
Total des recettes	166,3	174,0	183,9	5,7 %
Total des dépenses	169,0	167,7	178,4	6,4 %
Solde budgétaire	-2,6	6,3	5,6	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses: droits mandatés, (2) Chiffres rectifiés, (3) Chiffres provisoires
Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

En 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a consacré 54 % de ses dépenses d'investissement aux dépenses d'équipement brut (6,6 milliards de F CFP). Ces dernières augmentent de 35,3 %, en raison notamment des dépenses importantes engagées dans le secteur de la santé (Médipôle et Maison de l'enfance polyhandicapée). Le remboursement de la dette s'alourdit, à 792 millions de F CFP après 585 millions de F CFP en 2010.

Financement des investissements publics de la Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2009	2010	2011	Variation 11/10
Recettes d'investissement	7,2	7,7	5,5	-28,7 %
Dotations et subventions reçues	2,9	2,0	1,9	-2,9%
Emprunts	2,0	3,8	1,6	-58,4%
Autres	2,2	1,9	2,0	2,8%
Dépenses d'investissement	12,9	11,7	12,2	4,2 %
Subventions versées	3,6	4,6	3,2	-30,4%
Remboursement de dette	0,6	0,6	0,8	35,5%
Dépenses d'équipement brut	6,1	4,9	6,6	35,3%
Autres	2,6	1,6	1,5	-2,5%

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

2.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES¹

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses par habitant sont deux à trois fois plus élevées en Province des Îles Loyauté et Province Nord qu'en Province Sud.

Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles Loyauté	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Recettes de fonctionnement	40,0	41,7	30,7	30,3	15,1	15,2
dont dotations reçues	33,4	34,6	20,2	21,0	11,4	11,8
Dépenses de fonctionnement	45,3	44,9	23,7	25,5	12,8	13,3
dont frais de personnel	18,4	19,1	7,6	8,3	4,1	4,2
Recettes d'investissement	12,3	13,9	21,9	25,2	7,7	6,6
Dépenses d'investissement	13,2	13,4	17,4	19,1	4,8	4,6
dont frais extraordinaires	6,3	5,9	2,1	2,9	2,1	2,1
dont immobilisations en cours	3,9	4,7	2,2	2,9	1,9	1,8
Total des recettes	52,3	55,6	52,6	55,5	22,8	21,8
Total des dépenses	58,5	58,3	41,2	44,6	17,6	18,0
Solde budgétaire	-6,2	-2,7	11,5	10,9	5,2	3,9
Dépenses ⁽¹⁾ par habitant (milliers de F CFP)	149	152	345	420	544	599

(1) comprend les allocations, subventions, participations et prestations de service et les dépenses d'investissement (frais extraordinaires et immobilisations)

Sources : Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

▪ La Province Sud

En 2010, les recettes globales de la Province Sud augmentent de 6,3 % alors que les dépenses restent stables. Le déficit du solde budgétaire se réduit ainsi, passant de -6,2 milliards de F CFP en 2009 à -2,7 milliards de F CFP en 2010. Les recettes de fonctionnement croissent de 4,1 %, grâce principalement à la hausse des dotations reçues (+3,7 %). Les recettes d'investissements progressent également (+13,4 %) en raison du recours à de nouveaux emprunts (2 milliards de F CFP en 2010, contre 0,3 milliard de F CFP en 2009). Les dépenses de fonctionnement sont mieux maîtrisées. En effet, les frais de personnel, qui représentent 42 % des dépenses de fonctionnement, augmentent modérément, à +3,7 % en 2010 après +6,2 % en 2009. Les dépenses d'investissements suivent la même tendance (+1,0 % en 2010, contre 8,7 % en 2009).

▪ La Province Nord

Le solde budgétaire de la Province Nord reste nettement bénéficiaire, à 10,9 milliards de F CFP en 2010 après 11,5 milliards de F CFP en 2009. Les dépenses globales (+8,3 % sur un an) augmentent plus rapidement que les recettes globales (+5,5 %). Les recettes de fonctionnement ont légèrement fléchi (-1,3 %), malgré une hausse des dotations reçues (+4,0 %). Les recettes d'investissement, en revanche, progressent de 15,0 %. Les dépenses de fonctionnement croissent de 7,5 %, portées par les frais de personnel (+9,4 %) et par les participations et prestations (+14,7%). Les dépenses d'investissement s'intensifient (+9,5%) en

¹ Les budgets primitifs pouvant poser des problèmes d'exhaustivité, les données présentées concernent les comptes administratifs disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

liaison avec le développement économique de la Province Nord, tiré par la construction de l'usine du Nord et le développement de la zone VKP.

▪ La Province des Îles Loyauté

En 2010, le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté est bénéficiaire de 3,9 milliards de F CFP, en retrait par rapport à 2009 (5,2 milliards de F CFP). Les recettes globales se réduisent de 4,4 % tandis que les dépenses globales croissent de 1,8 % sur un an. Le recul des recettes d'investissement en 2010 par rapport à 2009 (-14,0 %) explique la baisse des recettes globales. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,0 % tandis que les dépenses d'investissement diminuent de 3,9 %.

2.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

En 2010, les recettes des communes augmentent de 6,5 % pour atteindre 63,7 milliards de F CFP. Cette évolution est principalement due à la progression des recettes de fonctionnement de 7,9 % sur un an. Les dépenses des communes croissent également de 6,8 %, tirées par la hausse des dépenses de fonctionnement (+7,5 %) et d'investissement (+5,6 %). Parmi les dépenses d'investissement, les communes ont consacré 17,8 milliards de F CFP aux dépenses d'équipement en 2010, contre 16,4 milliards de F CFP en 2009.

Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2008	2009	2010	Variation 10/09
Recettes de fonctionnement	43,7	38,9	41,9	7,9%
Dépenses de fonctionnement	31,0	32,9	35,3	7,5%
Recettes d'investissement	17,8	20,9	21,7	4,0%
Dépenses d'investissement	18,6	19,4	20,5	5,6%
Total des recettes	61,5	59,8	63,7	6,5 %
Total des dépenses	49,6	52,3	55,9	6,8 %
Solde budgétaire	11,9	7,5	7,8	4,5%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

En 2010, pour l'ensemble des communes, l'épargne brute, qui mesure le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement et la capacité à se désendetter ou à investir, s'améliore, à 7,4 milliards de F CFP (+9 %). L'épargne nette, qui représente la part disponible dégagée pour couvrir les investissements, est également en hausse (5,3 milliards de F CFP en 2010 contre 4,3 milliards de F CFP en 2009). Le poids de la dette des communes (ratio dette / épargne brute) a légèrement reculé, passant de 300 % en 2009 à 276 % en 2010.

Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2008	2009	2010
Epargne brute	13,5	6,8	7,4
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	31,0%	17,6%	17,8%
Remboursement de la dette en capital	2,1	2,5	2,1
Epargne nette (épargne brute - remboursement de la dette)	11,5	4,3	5,3
Dette à la fin de l'exercice	21,9	20,5	20,5
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	162%	300%	276%

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Le nombre d'entreprises recensées en Nouvelle-Calédonie est de nouveau en nette augmentation en 2011. Il atteint 54 440, en hausse de 6 % par rapport à fin 2010. Plus de la moitié des entreprises exercent dans les services (hors commerce). Les secteurs de la construction et de l'agriculture concentrent un nombre significatif d'entreprises (15 % et 11 % respectivement).

Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

Nombre d'entreprises	2010	2011	Variation 2011/2010
Agriculture	5 920	6 109	189
Pêche et aquaculture	1 511	1 542	31
Industrie	2 591	2 726	135
Énergie et eau	38	43	5
Industries extractives	88	96	8
Construction	7 300	8 026	726
Commerce	4 069	4 268	199
Tourisme (hôtels - restaurants)	1 067	1 131	64
Transports et communications	1 978	2 054	76
Autres services marchands(*)	12 279	13 383	1 104
Services non marchands (**)	14 354	15 062	708
Total	51 195	54 440	3 245

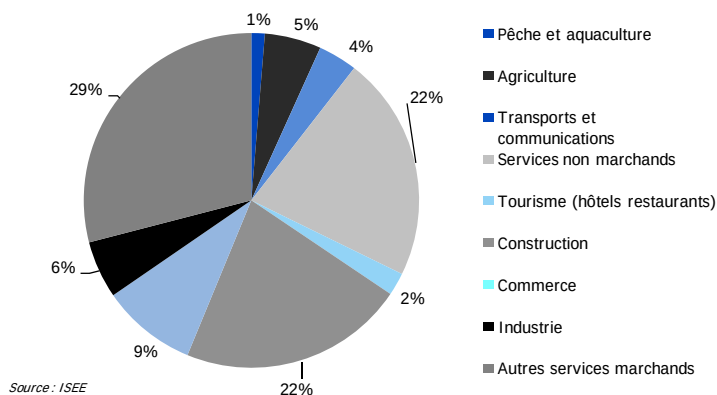
(*) Activités financières, Immobilier,...

(**) Admin.publique, éducation, santé, action sociale, services collectifs et sociaux, ...

Source : ISEE - RIDET

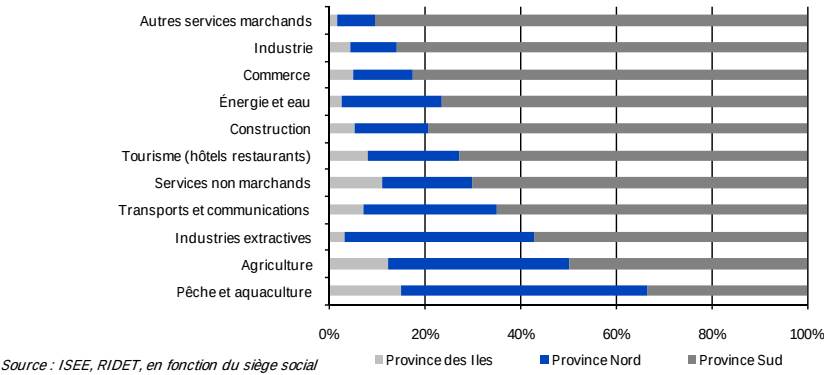
En 2011, le secteur des autres services marchands (services aux entreprises et immobilier notamment) concentre près de 29 % de la création d'entreprises, suivi des secteurs de la construction et des services non marchands (22 % chacun). À l'inverse, la part des entreprises créées dans les secteurs de la « pêche et aquaculture » ainsi que dans l'agriculture est limitée (1 % et 5 % respectivement).

Répartition sectorielle des créations d'entreprises en 2011



Près de 75 % des entreprises sont implantées¹ en Province Sud, avec des poids importants dans le secteur des services marchands, la construction ou l'industrie. Les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont, pour leur part, bien représentés en Province Nord.

Répartition des entreprises par Province au 31 décembre 2011



Sur 54 440 entreprises, 88 % ne comptent aucun salarié et 97 % en emploient moins de 10. Les secteurs du BTP, du commerce et des services non marchands regroupent à eux seuls près de la moitié des entreprises de plus de 10 salariés.

Taille des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2011

En pourcentage	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture	93	6	1	1
Pêche et aquaculture	97	2	1	1
Industrie	79	10	5	6
Énergie et eau	77	7	5	12
Industries extractives	54	13	9	24
Construction	85	9	3	3
Commerce	69	19	6	5
Tourisme (hôtels - restaurants)	64	20	8	8
Transports et communications	77	15	4	4
Autres services marchands	93	5	1	1
Services non marchands	93	4	1	1
Total	88	7	2	2

Source : ISEE - RIDET

¹ Les données présentées ici concernent l'implantation du siège de l'entreprise.

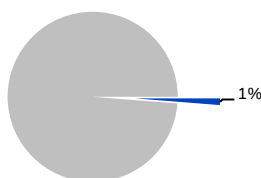
Section 2

L'agriculture

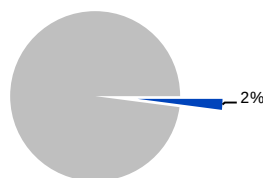
1. Généralités

Le poids du secteur de l'agriculture dans...

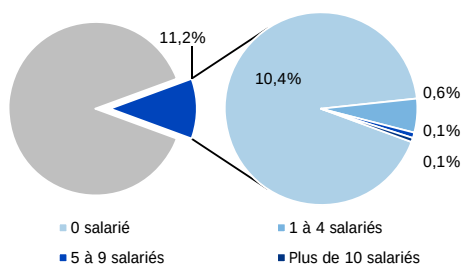
... la création de richesses (2007)



... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (en 2011)



2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier¹.

L'ADRAF travaille selon deux axes :

1 - l'action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

2- un ensemble d'actions visant à favoriser le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme et plus largement de toutes les terres coutumières. Il s'agit de sécuriser le foncier et d'accompagner la mise en place de projets concrets.

¹ L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'État pris sur proposition du Congrès.

L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2011

11 décisions d'attribution ont été prises par l'ADRAF en 2011, pour une superficie totale de 1 748 hectares. Les attributions actées (actes établis par le service du Domaine) portent sur une superficie de 1 974 hectares. Les bénéficiaires en sont 8 Groupements de droit particulier local (GDPL) et une collectivité. Dans le même temps, l'ADRAF a pris une décision d'acquisition foncière (8,3 hectares) et un acte d'acquisition a été signé (28,5 hectares). Après ces opérations, le stock foncier de l'agence s'élevait à 15 073 hectares fin 2011 (-11 % sur un an). 76 % du stock de l'agence sont situés en Province Nord et 24 % en Province Sud. Eu égard au volume de décisions d'attribution en cours d'exécution, les attributions actées en 2012 devraient couvrir une surface importante, présageant d'une diminution significative du stock foncier de l'Agence.

La sécurisation foncière

L'ADRAF intervient dans le cadre de mises à disposition foncières et dans l'accompagnement des clans et des familles pour formaliser les règles de gestion de leurs terres coutumières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...). En 2011, 300 hectares ont ainsi fait l'objet de mises en location, par la passation d'une dizaine de baux. Les équipes de l'ADRAF sont également mobilisées sur des actions de médiation visant à trouver des solutions aux différents conflits fonciers.

La valorisation des terres coutumières

L'ADRAF est impliquée dans la mise en valeur des terres attribuées en partenariat avec les autorités coutumières et les collectivités. Elle met son savoir-faire au service de projets d'habitats groupés, d'études prospectives et d'opérations d'aménagement dans le secteur agricole. En 2011, elle a réalisé une étude de faisabilité pour un projet de lotissement tribal sur la commune de Wérap à Hienghène. L'agence est également sollicitée pour participer à l'élaboration de schémas d'aménagement sur les terres coutumières, en accompagnement des politiques locales d'aménagement du territoire. Elle a ainsi réalisé en 2011 une étude foncière sur la commune de Poup.

Le développement rural

L'ADRAF accompagne la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local à l'échelle communale. Elle favorise l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de périmètres locatifs. Quatre périmètres ont ainsi été mis en place sur le stock foncier de l'agence, sur les communes de Bourail, La Foa et Païta.

3. La régulation des marchés agricoles

L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation), ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

Le montant des interventions de l'ERPA s'élève à 1,4 milliard de F CFP pour l'année 2011 (-14,7 % sur un an). Bien qu'en diminution de 25 %, la section « soutien des prix » bénéficie de 66 % de l'enveloppe globale. L'augmentation sensible des dépenses d'études est liée à la réalisation d'un audit de la filière crevetteicole.

Les interventions de l'ERPA	Dépenses effectives						
	2009		2010		2011 ^(p)		Var. 11/10
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Millions de F CFP							
Réduction des coûts de production	207	12%	199	12%	191	14%	-4%
Soutien des prix	1 152	67%	1 233	75%	928	66%	-25%
Soutien des revenus	117	7%	2	0%	2	0%	20%
Aide à la commercialisation	174	10%	156	9%	155	11%	-1%
Assistance technique	20	1%	30	2%	52	4%	74%
Aide à la qualité	-	0%	1	0%	0	0	-65%
Promotion, publicité et études	43	3%	24	1%	80	6%	234%
Total	1 712	100 %	1 644	100 %	1 408	100 %	-14 %
Charges de gestion courante	3	0%	8	0%	-	0%	-
Total des interventions	1 716	100 %	1 652	100 %	1 408	100 %	-15 %
Sous total export	688	40%	701	42%	444	32%	-37%

(p) Chiffres provisoires
Source : ERPA

4. La production d'origine animale

4.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la majeure partie des abattages contrôlés est traitée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF). La sécheresse de début d'année 2010 conduit les éleveurs de viande bovine à vendre plus d'animaux afin d'alléger les pâturages, entraînant une hausse de 7 % de la production. Elle a eu également un effet négatif sur la dynamique d'accroissement de l'effectif en vaches mères¹, en impactant les naissances de fin 2010 et début 2011. En conséquence, les abattages reculent en 2011 (-5 %) mais le tonnage reste stable, le poids moyen des animaux augmentant sur la même période. La production de viande porcine repart pour sa part à la hausse en 2011 (+8 %), tirée par la forte demande du marché. L'offre a réussi à répondre à la demande supplémentaire grâce à l'augmentation des abattages réalisés par l'OCEF. L'office a en effet acquis une importante exploitation en province Sud et déployé progressivement ses activités auprès d'un certain nombre d'exploitants en province Nord.

Principales productions animales

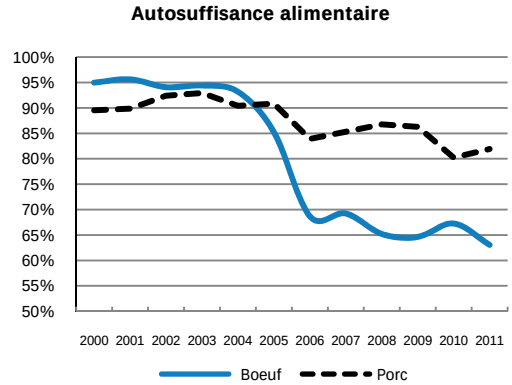
Tonnes / millions de F CFP	2009		2010 ^(a)		2011 ^(p)		Variation 11/10	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Bovins	3 193	1 419	3 425	1 508	3 414	1 493	-0,3%	-1,0%
Porcins	2 262	1 033	2 255	1 030	2 426	1 111	7,6%	7,8%
Ovins	6	4	8	5	10	6	26,4%	24,0%
Caprins	2	1	3	1	4	2	37,7%	37,4%
Cervidés	182	96	268	133	195	99	-27,4%	-25,5%

(p) Données provisoires ; (a) chiffres actualisés
Source : DAVAR

¹ Une prime à la vache allaitante est versée par le gouvernement.

4.2 LES IMPORTATIONS

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales et reste dépendante des importations. Depuis 2004, les taux d'autosuffisance alimentaire des filières bovines et porcines, qui oscillaient autour de 90 %, se sont dégradés, s'établissant en 2011 à respectivement 63 % et 82 % (en volume). Depuis le début de la décennie, les quantités de viande bovine et porcine consommées ont fortement progressé (respectivement +27 % et +78 %), tandis que la production locale de bovins diminuait (-16 %) et celle de porcs ne suivait pas la croissance de la demande (+63 %). Les importations sont donc venues combler ce déficit. Elles ont été multipliées par 9 pour le bœuf et par 3 pour le porc en 11 ans.



En 2011, les importations de viande bovine repartent à la hausse (+20 % après -5 %) tandis que la production locale reste stable. Les importations de viande porcine, après avoir sensiblement augmenté en 2010 (+55 %), reculent de 4 % en 2011.

5. Les fruits et légumes

Au mois de janvier 2011, la dépression *Vania* a touché le territoire occasionnant des déficits de production de certains fruits et légumes et des hausses de prix, notamment au 1^{er} trimestre. La production de la filière fruits diminue de 16 % sur un an (après +9 % en 2010). Ce recul s'explique principalement par les baisses de production de bananes (-29 %), de mandarines (-64 %), et d'oranges navel (-39 %), qui ne sont pas compensées par les hausses de production de litchis (multipliée par 8), d'oranges « vate late » (+22 %), de fraises (+27 %) ou encore de limes (+14 %). Sur la même période, la production totale de légumes repart à la hausse (+14 %). Parmi les principales cultures, les pommes de terre, oignons et squash progressent (respectivement de +95 %, +53 %, et +19 %) tandis que celles de tomates rondes, poireaux, et courgettes reculent (respectivement de -7 %, -33 %, et -12 %).

Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2009	2010 ^(a)	2011 ^(p)	Variation 2011/2010
Fruits	4 407	4 787	4 014	-16,2 %
dont bananes dessert	1 145	1 089	768	-29,5 %
dont oranges	1 221	1 224	1 197	-2,2 %
dont pastèques	444	557	491	-11,8 %
Légumes	10 044	10 120	11 560	14,2 %
dont squashes	2 056	2 092	2 489	18,9 %
dont pommes de terre	1 488	868	1 695	95,3 %
dont salades	1 242	1 504	1 502	-0,1 %

(p) Données provisoires ; (a) chiffres actualisés

Source : DAVAR

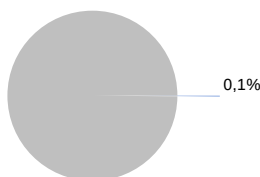
Section 3

La pêche et l'aquaculture

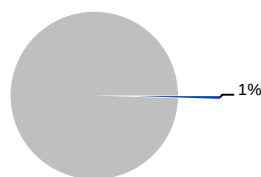
1. Généralités

Le poids du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans...

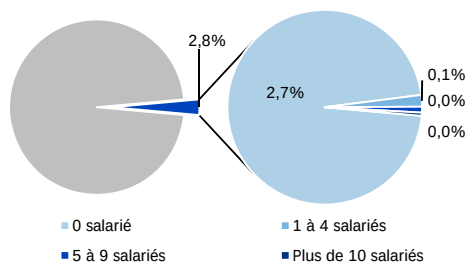
... la création de richesses (2007)



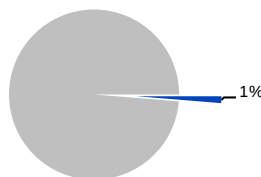
... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

2. La pêche

STABILISATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Après quatre années successives d'augmentation, la production de la pêche hauturière se stabilise, principalement en raison de la baisse des captures de thons blancs. Les exportations de thons repassent sous la barre des 1 000 tonnes, du fait du recul des prises, mais aussi d'une réorientation d'une partie de la commercialisation vers le marché local, plus rentable.

2.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien, selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire, à partir de navires de petite taille, est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries). En 2011, les exportations d'holothuries repartent à la hausse (+31 %) après trois années de baisse tandis que celle de trocas continuent de reculer (-37 %) ;

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 miles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local. En 2011, la filière compte 316 navires armés (219 en province Nord, 55 en province Sud et 42 en province des Îles) pour un total de 560 marins embarqués (413 en province Nord, 101 en province Sud et 46 en province des Îles) ;

En 2010¹, la production maritime déclarée de ces deux types de pêche était de 656 tonnes (après 654 tonnes en 2009).

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi). En 2011, la filière compte 19 navires armés (cinq en province Nord et 14 en province Sud) pour un total de 147 marins embarqués.

2.2 LES CAPTURES DE POISSONS EN LÉGER RETRAIT

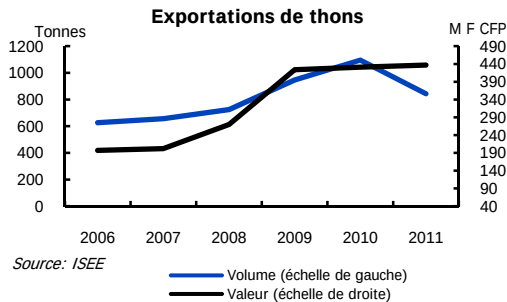
Après une année 2010 exceptionnelle, le volume pêché marque le pas en 2011 (-2 %, après +12 % en 2010). Ce léger recul s'explique principalement par la baisse des captures de thons blancs (-10,5 %) qui représentent 62 % du volume pêché. Dans le même temps, le thon jaune, mieux valorisé, continue de progresser sensiblement (+16 %) tandis que le thon obèse recule (-6 %) pour la troisième année consécutive.

Pêches des palangriers

Tonnes	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Thons blancs	1 506	1 649	1 939	1 736	-10,5%
Thons jaunes	424	487	505	585	15,9%
Thons obèses	63	51	44	41	-6,1%
Marlins	151	114	116	154	31,9%
Espadons	15	7	8	10	18,9%
Requins Makos	14	10	10	10	-6,7%
Divers	215	228	236	260	10,1%
Total	2 387	2 548	2 859	2 796	-2,2%

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

En 2011, la quantité de thon exportée recule de 23 % (repassant sous la barre des 1 000 tonnes, à 842 tonnes) suivant ainsi la baisse de la production (-5 %), ainsi qu'une réorientation d'une partie de cette dernière sur le marché local, plus rentable. Pour autant les revenus correspondants sont restés stables (+1 %).



¹ Derniers chiffres disponibles pour ces types de pêche.

3. L'aquaculture

SITUATION DIFFICILE DANS L'AQUACULTURE

En 2011, l'aquaculture de crevettes, avec 708 tonnes exportées (-5 % sur un an après -31 % en 2010), a connu l'une de ses plus mauvaises années depuis quinze ans. En plus de ses difficultés structurelles, l'aquaculture de crevettes reste soumise au problème de sous-production des écloséries, qui handicape la filière depuis plusieurs exercices.

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice du territoire (1 milliard de F CFP à l'export en 2011). En expansion jusqu'en 2005, ce secteur a connu depuis un recul sensible de sa production et de ses exportations dû notamment à des problèmes d'ordre biologique, auxquels s'est ajoutée une pénurie de post-larves. Cette filière se trouve ainsi, depuis plusieurs années, en situation de crise, mais dispose de marges de manœuvre et d'un potentiel de développement en termes de sites de production et d'extensions de fermes, en grande partie en Province Nord. Elle joue ainsi un rôle important dans le « rééquilibrage économique » du territoire.

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes reste marginale. Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché métropolitain. Depuis quelques années, la filière met en place une politique commerciale innovante pour différencier son produit sur des marchés de niches bien spécifiques et plus rémunérateurs. C'est le cas notamment de la marque « Obsiblu », lancée par la SOPAC (Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens) : cette crevette haut de gamme, dont le poids dans la production locale reste marginal, a été adoptée dans la grande restauration en métropole.

3.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTES »

3.1.1 Une filière intégrée verticalement, qui reste fragile

La filière calédonienne comprend des providiers (fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes), des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière : il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les Pouvoirs publics. La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires (apparitions de pathologies...) ou encore des risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmission de problèmes pathologiques ou économiques...).

3.1.2 La production toujours handicapée par les difficultés des écloséries

Cinq écloséries étaient en activité en 2011 : celles de Mara (Moindou), de Montagnès (Païta), du Nord (Koné), l'éclosérie d'EORI (Bourail) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa. Une nouvelle zone de maturation est opérationnelle, depuis la campagne 2009/2010, sur l'éclosérie de Mara.

Durant la campagne 2010/2011, la production de post-larves reste stable mais toujours en retrait par rapport à la campagne 2008/2009 (-17 %). Les densités à l'ensemencement sont inférieures à une saison normale (19 PL/m²) et plusieurs bassins sont restés vides (44 ha). Ainsi, en dépit d'une hausse de 29 % par rapport à la saison précédente, du fait de l'augmentation des rendements, la production de crevettes est inférieure de 19 % à son niveau de 2008/2009. Le rendement par hectare des fermes s'améliore (2,14 t/ha soit +0,4 t/ha) mais reste en deçà de ceux observés cinq ans auparavant (plus de 3,5 t/ha). Le rendement par million de post-larves ensemencées progresse sensiblement (+29 %) sans toutefois retrouver entièrement son niveau de la campagne 2008/2009. La surface totale de production sur la campagne 2010/2011 s'établit à 688 ha pour 17 fermes en exploitation. Les autres motifs de ce faible niveau de production sont multiples et partiellement identifiés : environnement, qualité des intrants, pathologies...

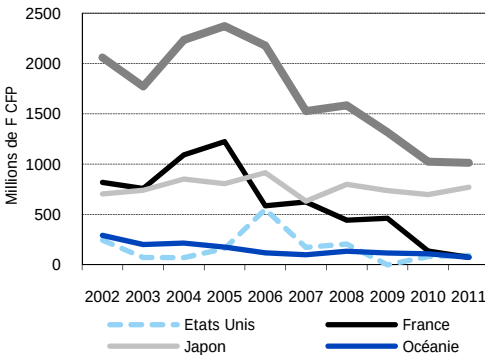
Production de post-larves et de crevettes

Production de post-larves et de crevettes	Campagne			
	08/09	09/10 (1)	11/10 (2)	Variation (2)/(1)
Écloseries				
Production (millions de post-larves)	150	124	125	0,5%
Nombre d'écloseries	5	5	5	0,0%
Nombre d'élevages	102	84	89	6,0%
Fermes aquacoles				
Production (tonnes)	1 830	1 146	1 474	28,6%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	663	642	688	7,2%
Nombre de fermes	17	16	17	6,3%
Nombre d'élevages	102	84	89	6,0%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	12,21	9,21	11,69	26,9%
Rendement par hectare (t/ha)	2,76	1,79	2,14	0,20

Source : ERPA

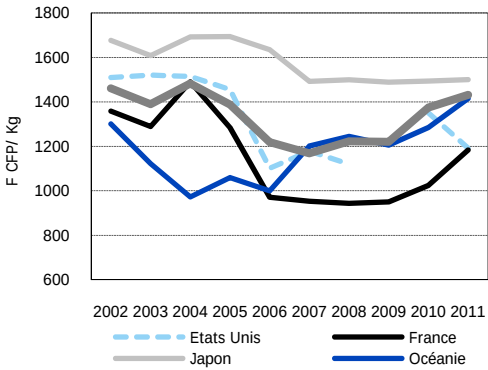
3.1.3 Les exportations se contractent à un niveau historiquement bas

Exportations en valeur



Source : ISEE

Le prix moyen à l'exportation



Source : ISEE

En 2011, 713 tonnes de crevettes (48 % de la production) ont été exportées (-34 % sur deux ans). Il s'agit du plus faible volume exporté depuis plus de 15 ans. La filière s'est adaptée à la baisse de la production en favorisant le marché japonais, plus exigeant certes mais plus

rémunérateur. Ainsi, malgré un recul des exportations, les quantités exportées vers le Japon augmentent de 10 %, et sa part dans le volume des exportations du secteur passe de 28 % en 2005 à 73 % en 2011. Le marché français, qui était traditionnellement le premier débouché de la filière, a suivi une tendance baissière depuis 2005. Sa part de marché est ainsi passée de 56 % en 2005 à 9 % en 2011, les quantités livrées diminuant de 87 % au cours des deux dernières années. Après leur arrêt complet en 2009, les livraisons de crevettes à destination des États-Unis progressent de nouveau (+30 % en 2011), sans toutefois retrouver leur niveau d'avant 2009. Elles représentent 11 % des volumes exportés. Les exportations à destination de la Polynésie française ont été suspendues depuis le deuxième semestre 2010 en raison de barrières sanitaires imposées par le gouvernement de ce territoire.

En 2011, le prix moyen des crevettes calédoniennes exportées continue de s'apprécier (+3 %), revenant à un niveau supérieur à celui de 2005. Cette hausse est liée à la part de plus en plus prépondérante des exportations vers le Japon, dont le prix d'achat est le plus élevé, en lien avec une qualité supérieure des produits livrés. Ainsi, les exportations de crevettes baissent en valeur (-1 %) moins qu'en volume (-5 %).

3.2 UN SECTEUR DE PLUS EN PLUS SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement du développement des fermes aquacoles est encouragé par un dispositif d'incitation fiscale. Depuis 2004, seule la nouvelle salle de maturation de l'écloserie de Mara a été agréée mais plusieurs autres projets d'investissements et d'extension sont en cours d'examen. Une nouvelle ferme est entrée en production pendant la campagne 2010/2011.

Les aides allouées à la filière aquacole ont atteint des niveaux importants depuis 2008, en lien avec la crise de la filière. La plus grande partie des aides provient de l'ERPA ; elles ont été multipliées par trois entre 2007 et 2010. En 2011, l'aide publique à la filière a été réallouée différemment : une aide de l'ERPA de 282 millions de F CFP a été versée directement aux ateliers sur la base des exportations, permettant d'améliorer le niveau de rémunération des fermes d'une part et d'inciter une réorganisation progressive de la filière en favorisant le respect des objectifs d'exportation, d'autre part. Enfin, une dotation exceptionnelle de 126 millions de F CFP a été versée par l'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles aux fermes victimes des pénuries de post-larves.

Aides à la filière crevette allouées par l'ERPA

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011
Total	474,7	443,7	530,0	281,7
Aides à l'exportation	468,7	440,2	509,4	223,7
Aides au transport (Provinces)	-	-	14,5	14,9
Aides à l'observatoire du GFA	-	-		
Aides au FICE*	-	-		
Etudes, recherches, audit	6,0	3,5	6,0	43,1

(*) Fonds d'intervention crevette-export

Source : ERPA

La filière bénéficie également d'un appui scientifique et technique sous la forme de programmes de recherche et développement menés par l'Ifremer dans le cadre du contrat de développement 2006-2010. L'année 2011 a constitué une année de transition, avec un objectif d'élaboration d'un futur programme à quatre ans en cohérence avec les conclusions de

l'expertise de la filière rendue en fin d'année (cf. encadré). Les travaux ont porté sur plusieurs objectifs spécifiques : l'amélioration des pratiques des écloseries et des fermes afin d'en augmenter la rentabilité ; soutenir techniquement la filière.

En termes d'infrastructures, le partenariat avec le GFA a permis la rénovation et le développement des installations de la Station expérimentale Aquacole de Saint-Vincent, dont certaines ont été finalisées en 2011 (zones expérimentales géniteurs, zones nurseries, automatisation du suivi des bacs expérimentaux).

AUDIT DE LA FILIERE CREVETTES

Une expertise de la filière a été menée au cours de l'année 2011 afin de proposer un véritable plan de relance à la crevetticulture calédonienne en considérant l'ensemble des problématiques, aussi bien techniques que commerciales. De nombreuses recommandations ont été émises au niveau de tous les maillons de la filière et un certain nombre d'actions devraient être mises œuvre dès 2012.

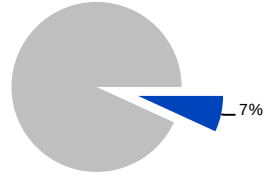
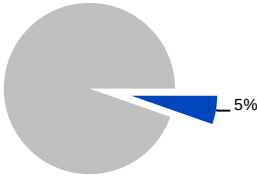
Section 4

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

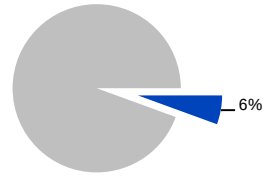
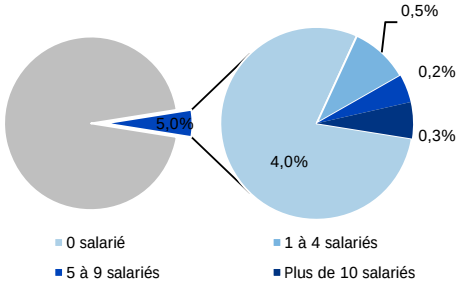
1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le poids du secteur de l'industrie (hors « nickel » et « énergie ») dans...
... la création de richesses (2007) **... les effectifs salariés (2011)**



... la démographie d'entreprises (2011)

... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

L'industrie (hors « industrie extractive » et « énergie ») représentait, en 2007, 5 % de la création de richesses sur le territoire. En 2011, ce secteur emploie 7 % des effectifs salariés et a généré 6 % des créations d'entreprises. Fin 2011, l'industrie manufacturière compte 2 702 entreprises (employant plus de 9 200 personnes) et enregistre un taux de croissance de 5 % sur l'année et de 6,5 % par an en moyenne entre 2007 et 2011. Le dynamisme du secteur est principalement porté par la création d'entreprises unipersonnelles. Ces petites structures composent à 80 % le tissu industriel calédonien.

Nombre et effectifs des entreprises industrielles (hors nickel et énergie)

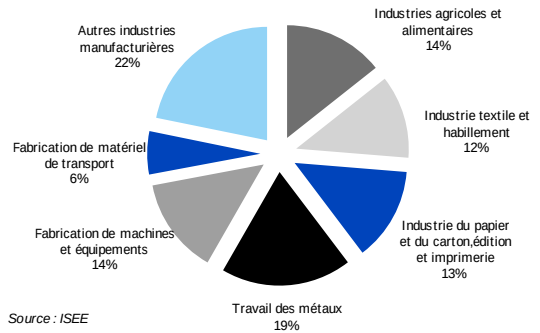
	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Industries manufacturières	2 115	2 213	2 388	2 573	2 702	5,0%
dont 0 salariés	1 654	1 720	1 865	2 021	2 146	6,2%
dont 20 salariés et +	85	75	89	89	97	9,0%
Salariés des industries manufacturières	7 369	8 148	8 438	8 776	9 244	5,3%

Source : ISEE

Les principales activités exercées sont la fabrication de produits métalliques (19 % des entreprises), de produits alimentaires (14 %), l'édition et l'imprimerie (13 %) et l'industrie textile (12 %).

80 % des industries manufacturières sont localisées dans l'agglomération du Grand Nouméa. Seules 10 % des entreprises sont installées en Province Nord. Un projet d'usine d'embouteillage d'eau et de jus de fruits et la création d'une zone d'activité devraient favoriser l'implantation de nouvelles industries dans la zone VKP (Voh – Koné – Pouembout).

Répartition des entreprises industrielles par secteur d'activité



1.2 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

Le développement du secteur de l'industrie manufacturière est confronté à des coûts d'investissement et de production élevés par rapport à un marché local restreint. Les pouvoirs publics locaux ont ainsi mis en place une politique volontariste de protection de la production locale et d'incitations fiscales.

1.2.1 La protection du marché local

La réglementation du commerce extérieur, compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} janvier 2000, vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant en conséquence l'écoulement des marchandises produites en Nouvelle-Calédonie.

Les mesures prises peuvent prendre la forme soit de contingentement des importations, soit de protections tarifaires. La mise en place et le suivi de ces mesures sont assurés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). A la suite d'une décision du Tribunal administratif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé, par la loi du pays du 30 décembre 2011, de supprimer les doubles protections qui s'appliquaient sur un certain nombre de produits importés afin que ne subsiste qu'un seul niveau de protection par produit, tarifaire ou contingentaire.

LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

• Les mesures de restrictions quantitatives

Fixé chaque année par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le PAI prévoit deux types de restrictions quantitatives à l'importation :

- **Les contingents** : exprimés en valeur ou en quantité, les contingents ont pour objet de limiter et de contrôler le volume des importations pour un produit donné.
- **Les mesures de suspension** interdisent l'importation de marchandises, quelles que soient leur origine et provenance (mesure STOP) ou seulement si elles ne sont pas originaires de l'Union européenne (mesure SHUE).

• Les mesures de protections tarifaires

Deux taxes conjoncturelles, révisées chaque année, sont exigibles sur les produits importés concurrents de ceux susceptibles d'être fabriqués localement :

- **La TSPA** : la taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires est exigible sur les produits agricoles ou alimentaires importés, concurrents des productions locales.
- **La TCPPL** : la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale est exigible sur les produits d'importation transformés.

1.2.2 Les incitations fiscales

Outre les mesures de protection de marché, les entreprises calédoniennes peuvent bénéficier de régimes fiscaux privilégiés pour l'importation de biens d'investissement et de matières premières :

- **Les biens d'équipement ou de production** destinés aux entreprises calédoniennes peuvent être exonérés de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) dès lors qu'ils participent à l'activité de l'entreprise.
- **Les matières premières et emballages** entrant directement dans les procédés de fabrication de produits locaux peuvent être exonérés de TGI. Le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens, après obtention d'un agrément auprès du Comité des productions locales.

En 2011, le montant total des exonérations obtenues au titre des 2 régimes d'exonération s'élève à 3,9 milliards de F CFP.

Montant des exonérations de TGI (Taxes Générale à l'Importation)

(en millions de F CFP)	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Biens d'investissements	1 321	1 418	1 503	1 873	24,6 %
Secteur des matières premières	1 926	1 789	2 031	2 020	-0,5 %
Total des exonérations	3 247	3 207	3 534	3 893	10,2 %

Source : Service des Douanes

2. L'artisanat

2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2011, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie recense 12 143 entreprises¹ artisanales pour 17 864 personnes actives (11 700 chefs d'entreprise, 5 758 salariés et 406 apprentis).

Le nombre d'entreprises artisanales a progressé de près de 5,8 % en 2011, soit une augmentation identique à celle de 2009. La stagnation de leur nombre observée en 2010 résulte de la révision de la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat.

Évolution de l'artisanat au cours de la période 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre d'entreprises	10 175	10 809	11 465	11 480	12 143	5,8%
Nombre de chefs d'entreprises	9 950	10 379	11 114	11 095	11 700	5,5%
Nombre de salariés	4 861	4 846	4 743	5 559	5 758	3,6%
Nombre d'apprentis	438	469	456	412	406	-1,5%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

¹ Un chef d'entreprises peut détenir plusieurs entreprises.

En Nouvelle-Calédonie, la densité artisanale (effectif des artisans rapporté à la population) est particulièrement élevée, avec 494 entreprises pour 10 000 habitants¹, soit trois fois plus qu'en Métropole (158 entreprises pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2010).

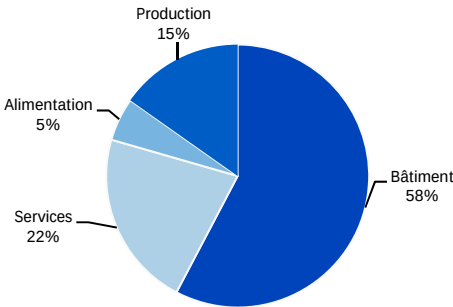
2.2 CARACTÉRISTIQUES

84 % des entreprises artisanales, soit près de 10 000, sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 932 entreprises, soit 16 % des entreprises artisanales. Les autres statuts juridiques (Société par Actions Simplifiée, Société en Nom Collectif et Groupement d'Intérêt Économique notamment) restent très marginaux.

Les entreprises artisanales se répartissent pour l'essentiel entre les secteurs du bâtiment (58 %), des services (22 %), de la production (15 %) et de l'alimentation (5 %). En 2011, le bâtiment enregistre la plus forte augmentation du nombre d'entreprises (+6,5 %) alors que le secteur des services observe une progression moins soutenue (+6,1 %) que l'année précédente (+9,2 %).

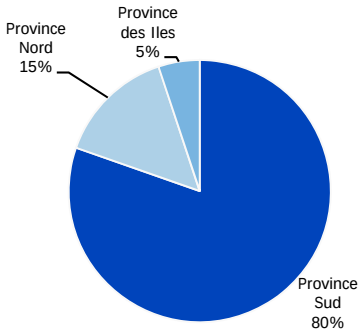
La Province Sud, avec 9 778 entreprises répertoriées, connaît la plus forte concentration d'entreprises artisanales (80 %), suivie de la Province Nord (15 %) et de la Province des Îles (5 %). En 2011, le nombre d'entreprises artisanales des Provinces Sud et Nord progresse de 6% sur un an alors qu'en Province des Îles Loyauté, la croissance est plus faible (+2 %).

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

Répartition des entreprises artisanales par Province



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

Au 31 décembre 2011, 2 645 artisans, sur un total de 11 700 chefs d'entreprises, sont qualifiés. 115 possèdent le titre d'artisan et 9 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se maintient à 23 %.

2.3 LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Depuis 2010, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) met en œuvre les objectifs de son troisième Schéma directeur de l'artisanat (2010-2014), visant à développer et accompagner de manière globale ce secteur économique.

¹ Sur la base du recensement de la population 2009 (ISEE), établissant à 245 580 la population calédonienne.

En 2011, le centre de formation Lucien Mainguet, géré par la CMA, a accueilli 406 apprentis dans 17 métiers différents (coiffure, électricité, maintenance automobile, boucherie, menuiserie, etc.). Il a également organisé, pour 334 adultes, des formations généralistes (gestion d'entreprise, informatique) ou spécifiques (conduite de grue auxiliaire, réponse aux appels d'offres, transport routier de personnes).

La CMA a enregistré en 2011 plus de 5 900 contacts avec des artisans et créateurs d'entreprises et a apporté assistance et conseils aux entreprises artisanales sur l'ensemble du territoire. En mars 2011, une quatrième antenne décentralisée a été créée à La Foa afin de mieux répondre aux besoins des entreprises de la région nord de la province Sud.

La Chambre consulaire a également organisé des formations et réunions d'information, sur des sujets tels que la transmission d'entreprise, les assurances, les chantiers verts et la gestion des déchets, l'environnement, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les relations avec les banques. En outre, 285 artisans ont bénéficié en 2011 du « Passeport pour l'économie numérique », dispositif gratuit de sensibilisation à l'informatique et Internet proposé par la CMA. Depuis son lancement fin 2008, 1 033 entreprises artisanales en ont été bénéficiaires.

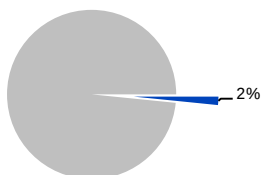
Section 5

L'énergie et l'eau

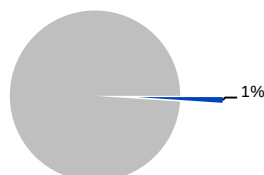
1. Généralités

Le poids du secteur de l'énergie dans...

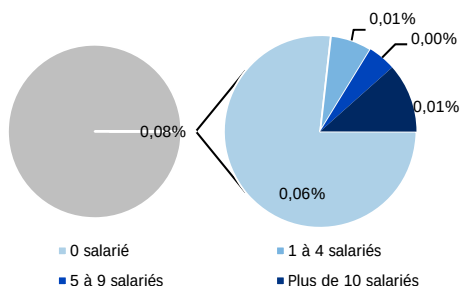
... la création de richesses (2007)



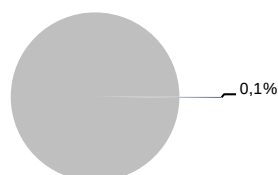
... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

Le secteur de l'énergie génère, en 2007, 2 % de la richesse créée sur le territoire et il employait, en 2011, 1 % des effectifs salariés.

2. L'énergie électrique

Les opérateurs du système électrique de Nouvelle-Calédonie

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport et de réglementation de la distribution publique d'électricité :

- **La production** d'énergie électrique, soumise au régime de la concurrence, est assurée par ENERCAL et sa filiale Prony Energies, la Société Le Nickel (SLN), EEC (groupe GDF-Suez), et par des sociétés productrices d'énergies renouvelables : Alizée Energies (filiale d'EEC), Hélios Bay ou encore les sociétés EOLE, du groupe AEROWATT.
- **Le transport** est une concession de la Nouvelle-Calédonie, qui a décidé de céder la gestion de ses ouvrages à la société ENERCAL. Un contrat de concession est en cours depuis 1972.
- **La distribution** est assurée, selon la commune, par ENERCAL ou EEC. Chaque commune concède ses réseaux de distribution à un opérateur avec lequel elle établit un contrat de concession.

2.1 LA CAPACITE DE PRODUCTION

La production électrique en Nouvelle-Calédonie est raccordée sur deux types de réseaux : le réseau interconnecté, aménagé sur la Grande Terre, et des réseaux autonomes répondant aux besoins énergétiques des communes non-raccordées ou non-raccordables (les communes de Bélep, des îles Loyauté et de l'île des Pins principalement).

La puissance installée globale du système électrique calédonien s'élève à 495,2 MW, dont 96 % sont raccordés au réseau interconnecté. Les centrales thermiques de Prony, Doniambo, Ducos, et Népoui concentrent 72 % de la capacité de production du territoire. Les installations autonomes représentent pour leur part une puissance installée de 20,1 MW.

Avec 451 MW, la société ENERCAL gère 91 % de la puissance installée du système électrique calédonien, grâce à ses moyens propres de production (191 MW), aux installations de sa filiale Prony Energies (100 MW) et à la centrale à flamme de Doniambo (160 MW), dont elle est gestionnaire pour le compte de la SLN.

Puissance électrique installée par source d'énergie en 2011

en MégaWatt (MW)	Réseau interconnecté	Réseaux autonomes	Total	Part
Thermique	358,6	17,9	376,5	76%
Hydroélectrique	77,5	0,3	77,8	16%
Eolien	36,7	0,8	37,5	8%
Photovoltaïque	2,3	0,9	3,2	0,6%
Biomasse	-	0,2	0,2	0,05%
Puissance totale	475,1	20,1	495,2	100 %

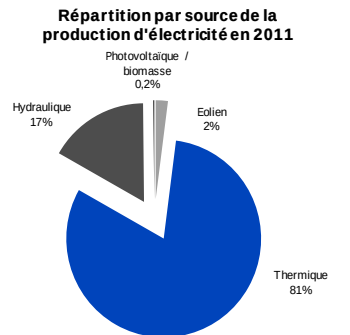
Sources : ENERCAL, EEC, AEROWATT

2.2 LA PRODUCTION

En 2011, la production totale d'électricité s'établit à 2,2 milliards de kWh, en hausse de 5,8 % par rapport à 2010. Plus de 81 % de la production est d'origine thermique (fioul lourd, diesel et charbon). Elle enregistre une hausse modérée en 2011 (+ 1 %) malgré la croissance de consommation de Vale NC, en grande partie compensée par la hausse de la production hydraulique. L'augmentation de la production de la centrale de Prony (+26 %) s'explique par le transfert de production de la centrale de Népoui dans un souci d'optimisation des coûts.

La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique s'élève à 19 %, en hausse de 4 points, grâce à une reprise de la production hydraulique (+42 %, à 374,7 millions de kWh) qui avait été pénalisée en 2010 par une pluviométrie défavorable et par l'arrêt temporaire de la centrale de la Tu.

L'énergie hydraulique demeure majoritaire dans la production d'électricité d'origine renouvelable (88 %) et représente 17 % de la production totale d'électricité. La production d'électricité d'origine éolienne (2 % de la production totale) est en repli de 13 % en 2011, en raison de vents insuffisants. La production d'électricité par solaire photovoltaïque a augmenté de 5,5 % grâce au fonctionnement en année pleine de la ferme solaire d'Hélios Bay. La contribution du photovoltaïque à la production globale d'électricité reste marginale (0,17 %).



Sources : EEC, ENERCAL

2.3 LA CONSOMMATION

La consommation électrique en Nouvelle-Calédonie se caractérise par des besoins élevés pour l'industrie métallurgique, qui a consommé en 2011 près des deux tiers de l'électricité distribuée. Le tiers restant est destiné à la distribution publique, qui inclut les consommations des ménages calédoniens et les contrats professionnels (hors métallurgie).

La consommation globale a augmenté de 5,5 % en 2011, à 2 249 millions de kWh. La distribution publique est en hausse de 4,5 % en 2011, en lien avec la croissance du nombre d'abonnés (+3,3 %). L'activité métallurgique a consommé 6,1 % d'électricité supplémentaire, consécutivement à la montée en charge de l'usine métallurgique de Vale NC et d'une légère progression d'activité à la SLN.

Consommation d'électricité globale

Millions kWh	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Distribution Publique (DP)	683	713	728	763	797	4,5%
dont EEC	465	486	484	501	513	2,3%
dont ENERCAL	182	190	202	224	250	11,7%
dont pertes liées à la DP	36	36	41	38	34	- 9,7%
Métallurgie du nickel	1 243	1 154	1 215	1 369	1 452	6,1%
dont métallurgie SLN	1 243	1 140	1 158	1 236	1 280	3,5%
dont métallurgie Vale NC	—	14	57	133	172	29,8%
Consommation Prony Energie ⁽¹⁾	—	6	2	—	—	
Total consommation	1 926	1 872	1 945	2 132	2 249	5,5%

⁽¹⁾ Energie consommée pour les essais de mise en service

Sources : EEC, ENERCAL

2.4 LA DISTRIBUTION PUBLIQUE

La réforme de la tarification électrique

Les tarifs publics de l'électricité sont réglementés en Nouvelle-Calédonie, avec un système de péréquation garantissant le même tarif sur l'ensemble du territoire. Depuis 2001, les prix ont été révisés à deux reprises, au 1^{er} mars 2006 (+5,3%), puis au 1^{er} décembre 2008 (+3%). Les tarifs de l'électricité n'ont pas évolué depuis.

La réforme tarifaire de l'électricité est un volet important de la délibération n° 195 du 5 mars 2012 relative à l'évolution du système électrique de Nouvelle-Calédonie. Basée sur le principe de rémunération de chaque acteur de la filière (production, transport, distribution), la structure des prix de l'électricité sera, à compter du 1^{er} janvier 2013, révisable trimestriellement.

En 2011, EEC a assuré la distribution de 67 % de l'énergie publique consommée à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que des communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 60 792 abonnés (+2,5 % par rapport à 2010).

ENERCAL, qui distribue les 33 % restant de l'électricité produite pour la distribution publique, bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles, et alimente 32 153 abonnés (+4,8 %).

Evolution du nombre d'abonnés

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
EEC	54 771	56 144	57 835	59 310	60 792	2,5%
ENERCAL	26 695	27 706	29 102	30 668	32 153	4,8%
Total	81 466	83 850	86 937	89 978	92 945	3,3%

Sources : EEC - ENERCAL

2.5 LES ENERGIES RENOUVELABLES

Etat des lieux

L'hydroélectricité a été le premier choix des opérateurs électriques en matière d'énergie renouvelable, avec les aménagements de Yaté en 1958 (68 MW), de la Néaoua en 1982 (7,2 MW) et de la Tu en 1990 (2,2 MW). 9 microcentrales hydrauliques ont également été mises en service entre 1982 et 1991.

Initiée dans les années 1980, l'exploitation du potentiel éolien s'est amplifiée avec l'ouverture du marché de production en 1999. Fin 2011, 156 éoliennes, réparties sur 7 sites de production, étaient connectés au réseau.

L'énergie d'origine photovoltaïque s'est développée depuis 1996 par le biais du Fonds d'Electrification Rurale (FER). Les installations photovoltaïques financées et intégrées au domaine concédé s'élèvent à 626 en 2011. La ferme solaire d'Hélios Bay, mise en exploitation en 2010, constitue le plus important site de production photovoltaïque de Nouvelle-Calédonie, développant une puissance installée de 2,2 MW.

Enfin, le projet TEP VERTES (Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables Transfert d'Expérience et de Savoir-faire), cofinancé à part égale par le Fonds Européen de Développement et la Nouvelle-Calédonie, a contribué entre 2009 et 2011 à l'implantation d'une ferme solaire à Maré, de deux systèmes hybrides (photovoltaïque - diesel) dans les îlots de la commune de Poum et d'un système photovoltaïque – éolien à Lifou. Ces installations représentent 0,7 % du potentiel de production en énergies renouvelables, mais contribuent à améliorer l'autonomie énergétique dans les milieux insulaires.

Les évolutions réglementaires

Depuis 2003, tout opérateur de transport d'électricité est tenu de conclure un contrat de rachat avec les producteurs d'énergie électrique renouvelable. L'arrêté n°2003-3049/GNC du 9 décembre 2003 a fixé les tarifs de rachat pour la filière éolienne (11 F CFP du kWh pendant les 7 premières années de production, puis de 9 à 11 F CFP pour les 8 années suivantes). Début 2012, le gouvernement a décidé de soutenir les producteurs d'énergies renouvelables en octroyant une subvention fixée à 100 millions de F CFP pour cette année afin de bonifier les tarifs de rachat des énergies renouvelables.

Il n'existe pas, à ce jour, de tarif réglementé pour les autres formes de production d'énergie renouvelable. Néanmoins, à compter du 1^{er} janvier 2013, une « commission des coûts du système électrique » sera chargée de l'examen, de la fixation et de l'actualisation des tarifs de rachat entre les producteurs électriques et les gestionnaires de réseau.

La programmation des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique pour la période 2008 à 2015, votée en 2009, prévoit un objectif de développement de la capacité de production électrique de 285 MW, incluant 26 % d'énergies renouvelables. Dans cette optique, le gouvernement a annoncé le lancement, en juillet 2012, d'un appel à projets qui permettra de relancer l'investissement dans les filières éoliennes ou photovoltaïques, pénalisées depuis 2 ans par l'arrêt des aides en défiscalisation locale.

Par ailleurs, une nouvelle PPI sera proposée après l'adoption du Schéma de l'énergie et du climat, courant 2012. Elle tiendra compte d'un objectif de 30 à 40 % de part d'énergie renouvelable pour la distribution publique, mais aussi des besoins croissants des unités métallurgiques, qui nécessitent une énergie électrique « garantie ».

3. Les hydrocarbures

3.1 L'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides est réalisé par 3 compagnies pétrolières (Total Pacifique, Mobil IPC et la Société de Services Pétroliers ou SSP ex-Shell), depuis les raffineries de Singapour, seules unités à desservir la zone Asie-Pacifique. Par ailleurs, la SLN et ENERCAL gèrent de façon autonome leurs importations et le stockage des hydrocarbures nécessaires à leur production électrique.

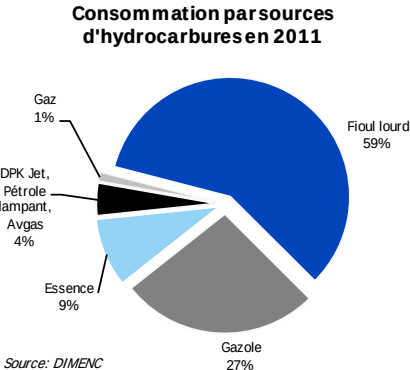
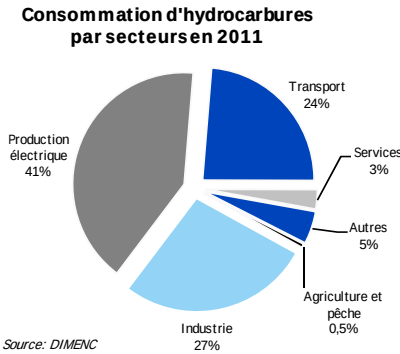
Concernant le gaz, l'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie est assuré par un méthanier à partir de l'Australie majoritairement et de la Nouvelle-Zélande. 1 200 à 1 300 tonnes sont importées tous les deux mois sur le territoire. Le conditionnement en bouteilles représente l'équivalent de 300 000 bouteilles en circulation.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques équivalant, pour chacun des produits pétroliers, à 73 jours de consommation.

3.2 LA CONSOMMATION

En 2011, la consommation d'hydrocarbures a progressé de 5,1 %, à 839 milliers de TEP (Tonnes Equivalents Pétrole), après une hausse de 9 % observée en 2010. La demande s'est accrue pour toutes les catégories d'hydrocarbures, et en particulier pour le fioul lourd (+ 5,8 %). Principalement destiné à la production électrique et au fonctionnement des usines métallurgiques, le fioul lourd représente 59 % des hydrocarbures consommés, suivi du gazole (27 %).

La consommation dédiée à la production d'électricité, premier poste d'utilisation des hydrocarbures (41 %), a connu une baisse de 7,5 %, s'expliquant par la montée en charge de la centrale électrique à charbon de Prony et par la baisse équivalente de production de la centrale de Népoui, fonctionnant au fioul lourd. En revanche, la consommation du secteur industriel a progressé de 35 %, en raison de l'augmentation de la production métallurgique en 2011. Le secteur du transport représente 24 % de la consommation d'hydrocarbures, et constitue le premier poste de consommation de gazole sur le territoire, devant l'industrie.



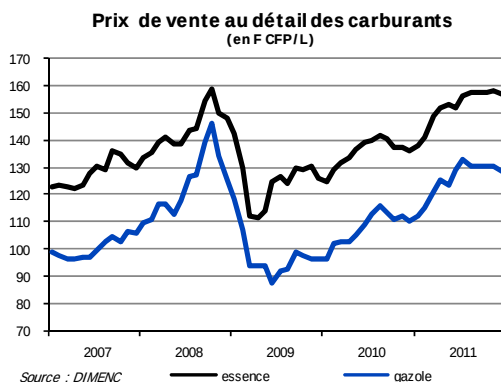
3.3 STRUCTURE ET EVOLUTION DES PRIX

Depuis 2006, la structure des prix des produits pétroliers est entièrement réglementée. Les prix de vente de l'essence ou du gazole sont révisables mensuellement.

Les carburants vendus en Nouvelle-Calédonie suivent l'évolution des cours mondiaux, avec un décalage (de 2 à 4 mois), principalement lié aux délais d'acheminement des produits. En 2011, les prix des carburants ont progressé au cours du premier semestre, avant de se stabiliser durant la seconde partie de l'année.

Pour l'essence, le prix moyen de vente sur l'année (152,3 F CFP) a augmenté de 12,3 % par rapport à 2010. Au plus fort de l'année, l'essence s'est vendue à 158,3 F CFP du litre, soit un niveau très proche du pic enregistré en octobre 2008.

La progression du prix moyen de vente du gazole s'est élevée à 16,8 % en 2011. Un pic à 130,6 F CFP du litre a été atteint en novembre 2011, mais reste encore éloigné du niveau (145,9 F CFP) enregistré en 2008.



Le prix du gaz domestique est révisé semestriellement : au 1^{er} janvier 2011, le prix de la bouteille de 12,5 kg s'établissait à 2 620 F CFP, puis a été fixé à 2 770 F CFP au 1^{er} août 2011, soit une hausse de 5,7 %. Depuis le 30 novembre 2010, le taux de taxation du gaz est quasiment nul, à 0,3 %. Les règles de détermination du prix du gaz domestique, datant de 1988 (arrêté n° 88-124/CE), doivent faire l'objet d'une révision.

3.4 LA QUALITÉ DES CARBURANTS

Suite à l'arrêté du 9 août 2011, la teneur maximale de soufre pour le gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de sa vente au détail est fixée à 10 ppm (parties par million) à compter du 1^{er} novembre 2011, au lieu de 50 ppm auparavant. Concernant l'essence, l'arrêté du 29 septembre 2009 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2010, la teneur maximale de soufre à 50 ppm (contre 500 ppm jusque-là) et la teneur de benzène à 1 % (au lieu de 5 %).

L'abaissement progressif de ces seuils permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives dans l'atmosphère et contribue à l'amélioration du rendement des dispositifs d'échappement des véhicules. La commercialisation de carburants de meilleure qualité contribue par ailleurs à l'importation de voitures équipés des dernières générations de motorisation (EURO V).

4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

4.1 LA POLITIQUE DE MAITRISE DE L'ENERGIE

Afin de coordonner ses actions en matière de maîtrise de l'énergie, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a lancé, en avril 2010, l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat, document qui permettra de définir la politique énergétique du territoire à l'horizon 2030.

Le schéma sera articulé autour de 6 thématiques : bâtiments, équipements, transports, énergies renouvelables, industries métallurgiques et gros producteurs d'électricité, questions transversales (mécanismes financiers, formation, communication).

L'année 2011 a ainsi été consacrée à la préparation du schéma, confiée à la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), sous la responsabilité du Comité permanent de l'énergie (CPE). Le schéma doit être finalisé et adopté en 2012 par le Congrès.

4.2 LES OUTILS FINANCIERS POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

4.2.1 Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)

Depuis sa création en 1981, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME), alimenté à parts égales par l'ADEME et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il soutient financièrement les particuliers, les entreprises, ou les collectivités dans la réalisation de projets ayant trait aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables.

En 2011, les interventions du CTME atteignent 157 millions de F CFP, en hausse de 37 %. Les subventions en faveur des énergies renouvelables progressent de 22 à 50 millions de F CFP, en raison de la promotion des chauffe-eaux solaires collectifs. 51 millions de F CFP ont été accordés (contre 23 millions en 2010) pour des analyses énergétiques et pour la construction de bâtiments répondant aux normes environnementales HQE.

Enfin, 48 millions de F CFP ont été alloués à des actions globales pour la maîtrise de l'énergie, telles que des formations aux professionnels du bâtiment et le financement des études préalables à l'élaboration d'une réglementation énergétique du bâtiment en Nouvelle-Calédonie.

Utilisation du Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Energie (FCME)

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Actions globales ¹	9	2	2	49	48	-2,6%
Energies renouvelables	65	44	45	22	50	127,1%
Efficacité énergétique	4	3	7	24	51	107,4%
Electrification rurale	12	13	2	19	9	-54,2%
Montant total des subventions	90	61	56	114	157	37,3%

¹ Diagnostics, études, formations...

Source : DIMENC

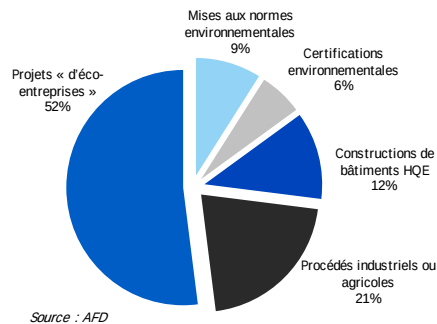
4.2.2 Le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Energie de l'AFD (PEME)

Le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Energie (PEME) est un prêt bancaire à taux bonifié destiné aux entreprises réalisant des investissements afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement ou à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. Pour bénéficier d'un PEME, les projets doivent avoir reçu un agrément de l'association GRAINE (Groupement pour Agir et Innover pour l'Environnement).

Le PEME est distribué par les banques, à partir de ressources financières mises à disposition par l'AFD (1,8 milliard de F CFP) et par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (1,2 milliard de F CFP).

Depuis le lancement du dispositif début 2010, 33 projets ont été agréés représentant un montant total de 1 026 millions de F CFP. 52 % d'entre eux ont bénéficié à des « éco-entreprises », pour la valorisation de déchets, la fabrication de produits écologiques ou la production d'énergies renouvelables.

Répartition des opérations financées par le PEME



4.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets fait l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones urbaines. Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), regroupant les communes de Dumbéa, du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta, est compétent en matière de gestion, de tri, de transport et de traitement des déchets.

Le SIGN a délégué cette compétence à société Calédonienne de Services Publics (CSP), à travers un contrat de concession signé en 2005 pour une durée de 30 ans. Hormis le traitement des déchets, la CSP mène depuis 2007 un important travail d'aménagement des installations recevant des déchets dans l'agglomération (Ducos, Gadjì et La Coulée). Chaque site dispose au moins d'un centre d'enfouissement et d'un quai d'apport volontaire.

En 2011, 86 500 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées dans l'agglomération du Grand Nouméa (+ 9 % sur un an), soit environ 530 kg par habitant. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse des tonnages de déchets verts valorisables (+28 %). Le traitement des déchets est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Le taux de valorisation des déchets est encore faible, à l'exception des filières réglementées et de quelques opérations pilotes en cours de réalisation.

Déchets traités dans les communes du Grand Nouméa

En tonnes	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Ordures ménagères	42 969	44 191	44 852	44 758	45 775	2%
Encombrants, déchets verts non valorisables	24 935	27 867	24 372	15 342	16 318	6%
Résidus de balayage	5 005	4 799	4 515	3 961	4 727	19%
Déchets verts valorisables	5 653	10 964	13 921	15 444	19 714	28%
Total	78 562	87 821	87 660	79 505	86 534	9%

Source : SIGN

4.3.2 Les déchets réglementés

La Province Sud a réglementé, en 2008, le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques usagés, véhicules en fin de vie, piles et accumulateurs et batteries au plomb usagées. Cette réglementation repose sur le principe de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP), selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché.

Créé la même année, TRECODEC (Traitement écologique et économique des déchets) a été conçu pour organiser la filière nécessaire à la collecte et au recyclage des déchets concernés par la réglementation. En 2011, plus de 5 000 tonnes de déchets et 1 200 véhicules hors d'usage ont été collectés.

TRECODEC a signé une convention avec la Province Nord afin de doter les communes de services de collecte pour certains déchets (huiles usagées, piles et accumulateurs, batteries au plomb). Une centaine de points d'apport volontaire ont ainsi été installés.

4.3.3 La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP)

Un Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, créé le 3 avril 2003, permet d'aider financièrement les Provinces et les communes pour la réalisation d'opérations relatives aux déchets présentant un risque environnemental ou de santé publique. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP), exigible sur huit types de produits importés.

Depuis son origine et jusqu'au 31 décembre 2011, les recettes du fonds se sont élevées à 906 millions de F CFP. Sur la même période, les subventions allouées (568 millions de F CFP) ont permis de soutenir des projets d'élimination de stocks de déchets orphelins, la mise en place de filières de traitement réglementées et l'installation d'une station de tri et transit à Lifou. Il est prévu, au titre de l'évolution du fonds TAP, d'affecter une enveloppe de 300 millions de F CFP sur 5 ans pour la réalisation de projets d'ampleur territoriale.

5. L'eau

5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale. Cependant, la distribution d'eau potable peut être assurée par des entreprises privées dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. Ainsi, la Calédonienne des Eaux (CDE), filiale du groupe Suez Environnement, gère la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR¹), Koumac, La Foa et, depuis le second semestre 2011, Boulouparis. Depuis août 2011, le Sivom eaux et déchets VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) a délégué le service public de l'eau potable de ses communes à Aqua Nord, autre filiale du groupe Suez Environnement. Les autres municipalités gèrent directement la distribution d'eau. La CDE assure toutefois des prestations d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

Suite au Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme et aux Schémas directeurs d'alimentation en eau potable, les communes de VKP, puis le SIVOM VKP ont réalisé des infrastructures primaires d'alimentation en eau (mobilisation de ressources, réservoirs, réseaux structurants), essentiellement dans les zones urbaines. Le montant des investissements réalisés est d'environ 1,5 milliard de F CFP.

5.2 L'ASSAINISSEMENT

La commune de Nouméa compte 6 stations d'épuration publiques, d'une capacité totale de 47 185 équivalent-habitants, pour des besoins d'assainissement d'une agglomération de 100 000 habitants. Ainsi, plus de la moitié des Nouméens ne sont pas raccordés aux stations publiques. Environ 60 % des effluents d'eaux usées domestiques de la ville de Nouméa sont rejetés en milieu naturel, après un simple prétraitement par fosses septiques ou fosses toutes eaux. Face à ce constat, la municipalité de Nouméa a engagé plusieurs projets afin d'améliorer le réseau d'assainissement de la ville.

En 2009, la ville de Nouméa a ainsi programmé avec la CDE la construction de deux stations d'épuration au centre-ville et à Sainte-Marie. La construction de la station d'épuration « James Cook », au centre-ville, a débuté en 2010 et sera mise en service courant 2012. Cette station permettra notamment d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. À Sainte-Marie, le chantier de la station d'épuration a débuté en 2012, pour une mise en service programmée fin 2013. Elle récupérera et traitera les eaux usées du Faubourg-Blanchot, de la Vallée-des-Colons, de Magenta et des Portes-de-Fer. Ces deux stations, basées sur la technologie membranaire², ont une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants.

¹ Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

² La technologie membranaire est un procédé de séparation utilisé notamment pour le traitement des eaux usées. Elle permet d'obtenir des eaux rejetées qui présentent la qualité « eaux de baignade » et qui peuvent être réutilisées en arrosage.

En 2010, la ville de Nouméa a adopté un nouveau Schéma directeur d'assainissement d'une durée de 20 ans. A son terme, 95 % des effluents domestiques devraient être raccordés à une station d'épuration communale. Ce Schéma comprend notamment l'extension de capacité des stations d'épuration et la création d'une station d'épuration à Ducos d'une capacité de 33 000 équivalent-habitants.

Au Mont Dore, la station d'épuration de Boulari a été achevée fin 2010 et est entrée en service début 2011. D'une capacité de 4 500 équivalent-habitants, elle est également basée sur la technologie membranaire. A Dumbéa-sur-mer, la construction d'une station d'épuration de 72 000 équivalent-habitants en plusieurs tranches est envisagée, afin de traiter à la fois les quartiers Sud de Dumbéa (Koutio, Auteuil) mais également les zones de Dumbéa et de la ZAC Panda. Les études ont débuté en 2011 pour une mise en service programmée en 2014. L'enveloppe prévisionnelle est estimée au total à 3,5 milliards de F CFP.

Le Sivom VKP a réalisé en 2010 et 2011 pour 1,5 milliard de F CFP d'équipements d'assainissement. L'ensemble des zones urbaines de VKP possède désormais un réseau d'assainissement et la zone compte 8 stations d'épuration publiques. Il existe par ailleurs d'autres stations réalisées sur financements privés (individuels ou collectifs : hôtels ou industriels).

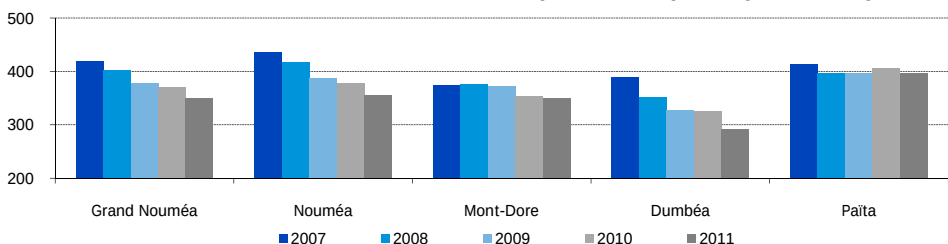
5.3 LES TARIFS DE L'EAU SUR NOUMÉA

Le contrat de délégation de service public, entre la Calédonienne des Eaux (CDE) et la municipalité de Nouméa, prévoit l'augmentation progressive des tarifs de l'assainissement entre 2010 à 2016. Ces hausses tarifaires permettront de financer la construction des deux nouvelles stations d'épuration. A Nouméa, les prix de l'eau pour l'usager, incluant les services d'eau et d'assainissement, ont crû d'environ 15 % en 2010, et de 4 % en 2011.

5.4 LA CONSOMMATION SUR LE GRAND NOUMÉA

En 2011, le nombre d'abonnés dans le Grand Nouméa a augmenté (+3,4 %) alors que le volume consommé a diminué (-2,5 %). La consommation par abonné a, de ce fait, diminué par rapport à 2010 (-5,7 %). Cette diminution de la consommation par abonné est régulière sur la période 2000-2011, avec une baisse moyenne de 3,5 % par an. Cette évolution est due, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives et la réduction des surfaces des logements, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribuent à cette baisse. Une consommation mieux maîtrisée de l'eau participe également à la réduction de la consommation moyenne par abonné.

Evolution de la consommation par abonné (en m³ par abonné)



Source : Calédonienne des Eaux

Section 6

Le nickel

1. Généralités

Le poids du secteur du nickel (mines et métallurgie) dans...

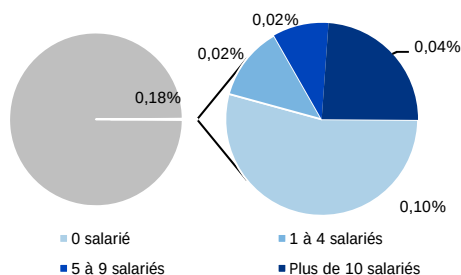
... la création de richesses (2007)



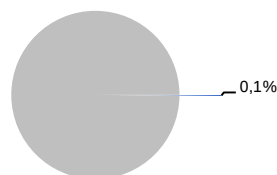
... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

Au-delà de son impact en termes d'emplois ou de richesses créées¹, le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne, sur la dernière décennie, par l'ampleur de ses investissements avec les différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale est également déterminant.

Après une année 2010 où le marché du nickel avait retrouvé son dynamisme, la demande et l'offre mondiale de nickel ont continué leur expansion en 2011, l'offre devenant légèrement excédentaire. La demande continue d'être tirée par les besoins liés aux pays émergents tandis que l'offre bénéficie notamment de l'accroissement de la production de la fonte au nickel chinoise. Le cours a tiré parti de fondamentaux favorables sur les deux premiers

¹ Le secteur du nickel représente 18 % de la valeur ajoutée en 2007 (après 12 % en 2006). Cette augmentation est due à l'évolution favorable des cours du nickel, le cours moyen du nickel au LME atteint 16,9 USD la livre contre 11,0 USD en 2006.

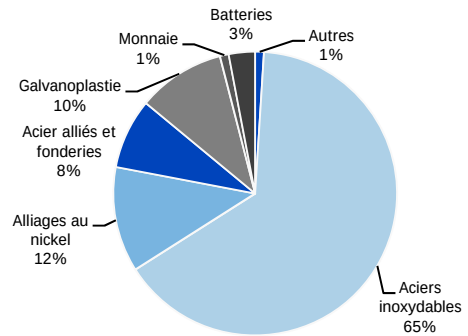
mois de l'année puis a subi, comme la plupart des métaux de base, plusieurs corrections à la baisse en liaison avec l'évolution de la conjoncture géopolitique (« Printemps arabe ») et macroéconomique (baisse de la notation de la dette américaine en juillet, crise de la dette européenne). Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a vu sa production métallurgique croître en volume, du fait de l'apport de l'usine du Sud qui a produit 7 600 tonnes de produits semi-finis NHC (Nickel Hydroxyde Cake), après 222 tonnes seulement en 2010. De son côté, la construction de l'usine du Nord s'est poursuivie et les premiers tests grandeur nature ont pu commencer.

2. Le nickel dans le monde

2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

Les deux-tiers de la production mondiale de nickel sont destinés à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelque 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins courante.

Usages du nickel dans le monde

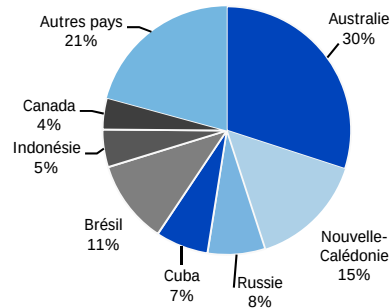


Source : ERAMET

2.2 LA NOUVELLE-CALEDONIE, DEUXIEME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

Selon l'USGS (US Geological Survey), l'estimation des réserves mondiales de nickel en 2011, voit la Nouvelle-Calédonie passer de la troisième à la deuxième place, après l'Australie (30 %) mais devant le Brésil (11 %). Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre, en fonction de l'information disponible et l'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

Réserves mondiales de nickel estimées



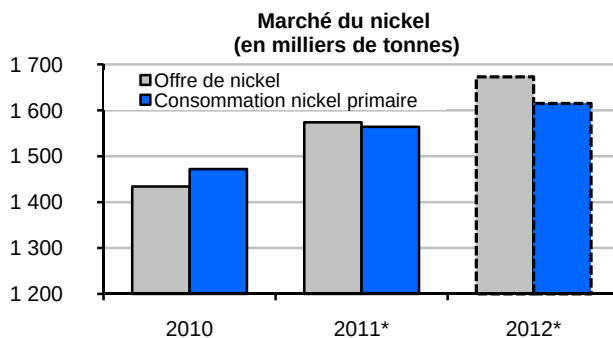
Source : USGS

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance doit être relativisée car les gisements de nickel exploitables dans des conditions économiquement viables sont nettement, plus rares.

2.3 L'OFFRE DE NICKEL DEVIENT LÉGÈREMENT EXCÉDENTAIRE

La consommation et la production mondiale de nickel atteignent de nouveaux records en 2011, après une année 2010 déjà très favorable. La demande mondiale de nickel primaire progresse ainsi de 6 %, s'établissant à 1 560 milliers de tonnes. Elle bénéficie de la production bien orientée d'aciers inoxydables (+5 %), dopée par la production chinoise. Parallèlement, l'offre de nickel croît de 10 %, atteignant 1 570 milliers de tonnes et générant un très léger excédent sur l'ensemble de l'année.

La croissance de la production d'acier inoxydable est soutenue par la Chine (+16 %), qui représente 40 % de la production mondiale. L'Inde et la Corée du Sud y contribuent également (à hauteur de +7 %) alors que, parallèlement, les productions d'inox aux Etats-Unis et au Japon déclinent (respectivement -5 % et -3 %). En outre, la demande des secteurs non inox continue de croître (+7 %).



Source : ERAMET (* estimations pour 2011 et prévisions pour 2012)

Les alliages de nickel et superalliages sont tirés par la forte demande dans l'aéronautique, avec une croissance de l'ordre de 11%, tandis que le secteur de la galvanoplastie croît plus modestement (+4 %) du fait du ralentissement de l'industrie automobile.

Du côté de l'offre, la hausse de la production provient, pour 41 % du total, au retour à un niveau normal de production du complexe industriel de Sudbury (Canada) après la grève qui l'a affecté en 2009-2010. Les nouveaux projets qui sont montés en charge dans le courant de l'année (Onca Puma, Barro Alto, Vale-NC et l'usine de FeNi au Myanmar) représentent seulement 9 % de l'offre additionnelle de nickel raffiné. C'est la production de fonte au nickel chinoise (Nickel Pig Iron), estimée à 220 000 tonnes en 2011 (+62 000 tonnes sur l'année), qui constitue la plus forte contribution au supplément d'offre (44 %).

L'excédent de l'offre par rapport à la demande de nickel devrait, selon les analystes, continuer de se creuser en 2012. En lien avec le ralentissement de la croissance mondiale, la production mondiale d'acier inoxydable devrait croître plus modérément qu'en 2011. A l'inverse, l'offre devrait être portée par la montée en charge de plusieurs usines, dont Vale-NC. Parallèlement, les analystes prévoient un maintien de la production de la fonte chinoise, au niveau atteint en 2011. Cette production pourrait toutefois être impactée par les mesures restrictives prises par l'Indonésie sur l'exportation de minerais non traités, à partir de mai 2012.

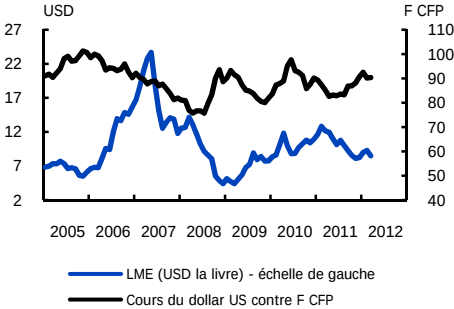
A plus long terme, les analystes financiers anticipent un marché 2012-2014 en surplus, avant de retrouver un déficit à partir de 2016. Ces perspectives sont toutefois étroitement liées à l'évolution de l'économie mondiale.

2.4 LE COURS AFFECTÉ PAR LES INCERTITUDES SUR LA CROISSANCE MONDIALE

En 2011, le cours du nickel a été sensible à l'évolution du climat macroéconomique et aux perspectives de croissance de l'économie mondiale.

Après avoir atteint un point haut fin février, le cours du nickel au London Metal Exchange (LME) s'est inscrit dans une tendance baissière le reste de l'année 2011.

Son cours moyen s'est toutefois maintenu au dessus du niveau moyen de 2010, progressant de 5 % pour atteindre 10,4 \$/lb. Les stocks mondiaux de nickel entreposés au LME diminuent tout au long de l'année 2011, pour repartir à la hausse en décembre. Ils sont ainsi passés de 136 000 tonnes en janvier à 90 000 tonnes en décembre.



Dans un contexte économique international dominé par l'incertitude, les perspectives d'évolution du cours en 2012 sont mitigées. La croissance chinoise, principal moteur de la demande en métaux de base, montre quelques signes d'essoufflement en ce début d'année. Cependant, la décision de l'Indonésie d'arrêter totalement ses exportations de minerai à partir de mai 2012, notamment à destination de la Chine, serait de nature à réduire l'excédent d'offre, et donc de soutenir les cours.

Évolution du cours moyen du nickel au LME

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nickel au LME (USD la livre)	16,9	9,6	6,6	9,9	10,4	5,0%
Dollar US contre F CFP	87,1	81,6	85,9	90,1	85,8	-4,7%
Nickel au LME (F CFP la livre)	1477,3	765,3	564,4	890,2	889,6	-0,1%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

3.1 L'EXTRACTION DU MINÉRAI

L'extraction minière est assurée par une dizaine de sociétés. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers.

– la **Société Le Nickel** (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Son capital est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle¹ (STCPI) et 10 % par Nisshin France (producteur d'acier inoxydable au Japon). Sa production est essentiellement destinée à alimenter l'usine de Doniambo. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et deux centres sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (communes de Pouembout et Poya) et celui situé sur le massif de Tiébaghi à Koumac. Un cinquième centre a été ouvert en 2008, à Poum, dont le volume de production reste cependant encore modeste. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM), dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM).

– la **SMSP**² est détenue par la Sofinor³ (87,27 %), des petits porteurs (8,02 %) et la Sodil (4,62 %). Pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée en 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans la construction d'une usine de nickel sur le site de Gwangyang en Corée du Sud, dont elle détient 51 % du capital⁴. Son autre filiale NMC, également détenue à 51 % par la SMSP, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala et Kouaoua (qui alimentent l'usine métallurgique de Gwangyang), permettant de traiter un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée d'exploitation de ses mines. L'usine est officiellement entrée en service en octobre 2008. En 2011, l'usine de Gwangyang a produit 19 011 tonnes de nickel métal, à partir d'un minerai d'une teneur moyenne en nickel de 2,12%.

– la **Société des Mines de Tontouta** (SMT) du Groupe Ballande exploite, à travers ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houailou) et Nakéty (Canala).

– la **Société Minière Georges Montagnat** (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta.

¹ La STCPI est détenue à part égale par Promosud et Nordiles. Nordiles associe la Province des Îles (à travers la Sodil,) et la Province Nord (avec la Sofinor). Depuis mi-2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN et 4 % d'ERAMET. En 2007 la STCPI avait échangé 1 % du capital d'ERAMET contre 4 % de celui de la SLN. Ce montage permet aux Provinces d'être présents au capital de la SLN et de participer à son Conseil d'Administration. Elle leur permet également, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes. En janvier 2012, la STCPI et le groupe ERAMET ont décidé, d'un commun accord, de reconduire pour une nouvelle période allant jusqu'à fin 2012, leur pacte d'actionnaires au sein de la Société Le Nickel (SLN).

² La création de la SMSP remonte à 1979. En 1990, la Sofinor s'en est portée acquéreur.

³ Détenue par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %).

⁴ La SMSP détient ainsi 51 % des sociétés suivantes : Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) et Nickel Mining Company (NMC). SNNC produit du nickel dans l'usine métallurgique, et NMC approvisionne l'usine à partir des mines calédoniennes.

– la **Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel** (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT.

La production de minerai de nickel a atteint un nouveau record en 2011, avec 8 835 milliers de tonnes extraites (+1,6 % sur un an). En début d'année, la production avait été impactée par le passage de la dépression tropicale Vania. Elle s'est ensuite redressée, notamment pour les latérites (+18,5 % sur un an), compensant même la diminution des saprolites (-6 %).

En 2011, les exportations de minerai sont stables en volume et progressent en valeur (+8,6 %) du fait d'un cours moyen du nickel au LME supérieur à celui de 2010. Les latérites, destinées principalement à l'Australie, représentent la moitié du volume de minerai exporté du territoire. Les saprolites sont expédiées pour leur part, au Japon et en Corée du Sud (pour l'approvisionnement de l'usine de Gwangyang). Enfin, la Chine, qui n'importait plus de minerai calédonien depuis 2008, a reçu une livraison de 139 000 tonnes au mois de décembre 2011.

Production et exportations de minerai (en milliers de tonnes humides)

	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011	Var. 11/10
Production	6 459	6 094	8 698	8 835	1,6%
Saprolites	4 885	4 385	6 007	5 646	-6,0%
Latérites	1 574	1 710	2 691	3 189	18,5%
Exportations	3 100	3 514	4 572	4 591	0,4%
Saprolites	1 276	2 066	2 272	2 370	4,3%
Latérites	1 825	1 448	2 300	2 221	-3,4%
Exportations (en millions de F CFP)	16 923	14 711	25 012	27 155	8,6%
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	5 458	4 186	5 471	5 915	8,1%

(1) Chiffres rectifiés

Sources : DIMENC, ISEE

3.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

La production métallurgique s'est établie à 61 400 tonnes de nickel (+13,8 % sur un an). Cette évolution est due à l'apport de l'usine du Sud (cf. infra), qui a produit 7 568 tonnes de produits semi-finis NHC (Nickel Hydroxyde Cake) après 222 tonnes seulement en 2010. Les exportations de NHC ont représenté 11 milliards de F CFP, à destination de l'usine de Yabulu en Australie.

Production et exportations de produits métallurgiques (en tonnes de métal contenu)

	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011	Variation 11/10
Production	51 031	52 132	53 940	61 397	13,8%
Ferronickels	37 467	38 230	39 802	39 983	0,5%
Mattes	13 564	13 902	13 917	13 847	-0,5%
NHC (Nickel Hydroxyde Cake)	0	0	222	7 568	ns
Exportations	52 195	51 182	55 892	61 909	10,8%
Ferronickels	38 549	36 986	41 381	40 460	-2,2%
Mattes	13 646	14 196	14 393	13 916	-3,3%
NHC	0	0	118	7 533	ns
Part de la production exportée	102%	98%	104%	101%	-2,7 pts
Exportations en valeur (millions de F CFP)	81 294	62 830	102 193	109 226	6,9%
Valeur moyenne à l'exportation (2)	1 558	1 228	1 828	1 764	-3,5%

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

La production de l'usine de Doniambo s'est établie à 54 360 tonnes de nickel en 2011 (+1 % sur un an). Cette augmentation de la production est en ligne avec l'objectif de 60 000 tonnes à l'horizon de 2012-2013. Cependant, l'objectif intermédiaire de 58 000 tonnes produites en 2011 n'a pas été atteint, en raison de conditions météorologiques défavorables et de la baisse de la teneur du minerai (finalement plus forte que prévue), entraînant un déficit de 2 500 tonnes de nickel.

4. Perspectives

Le Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par le Congrès le 18 mars 2009. Ce texte fixe des objectifs à atteindre, mais n'a pas de rôle contraignant. Le nouveau code minier, découlant de ce Schéma, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009.

A l'initiative du Comité des signataires, l'élaboration d'un Schéma industriel a été proposée, afin d'assurer une cohérence sur la durée dans la gestion des projets miniers et métallurgiques. Mme Anne Duthilleul a été missionnée par l'Etat pour en diriger la réalisation. Les travaux, qui se sont achevés en février 2012, ont abouti à une vision d'ensemble du secteur et à la définition des priorités de développement future. Cinq grands thèmes ont été notamment traités :

- l'inventaire des ressources et la revue des technologies disponibles de valorisation en adéquation au minerai calédonien
- l'analyse de la chaîne de valeur ajoutée du nickel
- les enjeux socio-économiques et les impacts de toute nature de l'activité minière
- les orientations et les moyens du développement du secteur.

4.1 LES PROJETS DE LA SLN

4.1.1 La stratégie de la SLN à moyen-long terme

Sur le plan de la compétitivité, la SLN a fait réaliser deux études stratégiques. La première a permis de définir un plan d'actions, le Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC), visant à repositionner à l'horizon 2012 le « cash cost » de la SLN sur la moyenne des producteurs de ferronickel.

La deuxième étude visait à définir le niveau d'exploitation optimal de la SLN. Elle conclut notamment, compte tenu de l'évolution des caractéristiques de ses gisements, à un volume optimal de production annuelle de 60 000 à 65 000 tonnes avec une organisation à 4 centres miniers, 3 fours de fusion et un effectif ramené à environ à 2 150 personnes (contre 2 481 fin 2008), cette réduction d'effectifs étant réalisée par le non remplacement des départs à la retraite.

La mise en place de ce plan a permis notamment à la SLN d'enregistrer en 2011 des gains de productivité de 20 à 25 % par rapport à 2008, tout en réalisant de nets progrès en matière de sécurité (9 accidents avec arrêt en 2011 contre 12 en 2010 et 27 en 2009). Par ailleurs, l'effectif salarié de la SLN est passé de 2 263 à la fin de l'année 2010 à 2 240 fin 2011.

Concernant le développement de ses activités, ERAMET et la SLN ont finalisé, au deuxième semestre 2011, un plan stratégique qui intègre les objectifs suivants :

- la finalisation du plan de modernisation, le rétablissement de la compétitivité, et l'objectif à terme d'augmentation de la production annuelle à 65 000 tonnes ; précédé d'un palier à 60 000 tonnes pendant quelques années ;
- l'amélioration de l'empreinte environnementale de la SLN ;
- la valorisation des minerais pauvres et à teneurs intermédiaires dans des schémas qui ne perturbent pas les équilibres de marché et maximisent les retombées économiques pour la Nouvelle Calédonie ;
- le développement de synergies et de coopérations avec Eneclac et les industriels calédoniens ;
- sous réserve de l'obtention des gisements de Prony-Pernod, le développement du projet hydrométallurgique d'HydroSud au sein de la plateforme industrielle du Grand Sud.

4.1.2 Les investissements industriels de la SLN

En 2011, les dépenses d'investissements opérationnels s'élèvent à 7,3 milliards de F CFP (contre 5,8 milliards en 2010). Cette augmentation est due au programme de modernisation des principaux outils métallurgiques de l'usine de Doniambo, à hauteur de 3,6 milliards de F CFP. Des investissements ont également été réalisés sur le plan environnemental, grâce à la mise en œuvre de filtres à poussières et le remplacement de tous les exhausteurs de fumées des fours électriques.

Il existe par ailleurs, depuis plusieurs années, un projet de construction d'une nouvelle centrale électrique, dont les principaux objectifs visent à pérenniser, sur un horizon de 30 à 40 ans, la production de l'usine métallurgique, se conformer à l'évolution des contraintes environnementales et restaurer la compétitivité de l'approvisionnement électrique de la SLN.

En 2011, des études ont été menées avec EDF, afin de sécuriser un approvisionnement en gaz naturel à des conditions économiques d'achat et trouver des moyens appropriés pour remédier au surcoût de cette solution par rapport à celle du charbon. En parallèle, à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la SLN a examiné une solution d'implantation d'une centrale au charbon au sein du complexe existant de Prony Energie, au sud du territoire. Fin 2011, ces études ne permettaient pas de conclure à la faisabilité d'une alternative au schéma d'investissement d'une centrale au charbon sur le site de Doniambo.

4.1.3 Le projet d'usine hydrométallurgique de la SLN

La SLN et la Province Sud ont signé, le 21 janvier 2009, une convention en vue de développer les gisements de Prony et Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. Ils constituent l'une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. Dans un premier temps, une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par la Province Sud, a été créée pour mener à bien l'exploration du gisement et l'étude du projet. Elle s'est vue attribuer les permis de recherche (PRA), d'une validité de trois ans renouvelables deux fois, soit neuf ans au maximum. Dans les trois ans qui suivent la fin de la phase de recherche, elle devra réaliser une étude de faisabilité de la valorisation locale des minerais. Le projet porterait sur une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an et ce, avec le procédé hydrométallurgique (différent cependant de celui de Vale-NC) mis au point par

Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites et les saprolites pauvres.

Dès le premier trimestre 2009, des consultations de certains marchés de sous-traitance ont été lancées et la prospection (cartographie géologique, tests géophysiques, premiers échantillonnages) a commencé sur le terrain. Toutefois, suite à plusieurs recours en annulation des décisions d'attribution des PRA par la Province Sud, introduits par la société Vale Nouvelle-Calédonie, le Tribunal administratif de Nouméa, par jugements rendus le 17 novembre 2009, a annulé l'attribution des permis de recherche (A Emouchet et Prony Ouest) à la SLN. La première conséquence a été l'arrêt immédiat des opérations sur le terrain et un repli de l'activité sur les concessions du Sud. Compte tenu des enjeux à long terme de ces gisements pour la SLN, celle-ci a décidé de faire appel de ces jugements devant la Cour administrative d'appel de Paris. L'arrêt n'est pas attendu avant le second trimestre 2012.

4.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné, dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet visait à créer une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer, par fusion, les garniérites du massif du Koniambo, en ferro-nickel. Après le rachat de Falconbridge par Xstrata en août 2006, le projet associe la SMSP (51 %) et le producteur suisse Xstrata¹ (49 %), les actifs nickel de la société ayant été placés dans la division Xstrata Nickel. Il sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation, pour la première fois, son procédé de transformation industrielle « Nickel Smelting Technology (NST) »². Le coût de construction de l'usine, initialement estimé à 3,8 milliards de dollars US en 2007, a été réévalué mi-2011, à 5 milliards de dollars US.

En décembre 2007, un accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels se sont engagés à financer la construction de l'usine. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel.

Les premiers travaux de terrassement ont été engagés en 2008, par la co-entreprise KNS, détenue à 51 % par la SMSP. Depuis, de nombreux ouvrages sont terminés ou en voie d'achèvement. Fin 2011, l'avancement général de la réalisation de l'usine du Nord était de 78 % et l'avancement des travaux de construction sur le site de Vavouto de 60%. Le montage des turbogénérateurs à combustion ainsi que la construction de la prise d'eau de mer sont terminés. Les travaux de terrassement secondaires, le montage de l'unité de préparation de minerai et du convoyeur principal d'alimentation du minerai de nickel, sont pour leur part bien avancés.

¹ Le 7 février 2012, la compagnie minière Xstrata et le groupe suisse de matières premières Glencore ont annoncé leur fusion pour créer une compagnie mondiale de matières premières. Ses activités concernent l'exploitation minière, le raffinage, le stockage et la vente des produits. Cette fusion n'affecte pas le projet Koniambo.

² Le procédé « technologie de fusion du nickel » (Nickel Smelting Technology) utilise un équipement à technologie moderne, éprouvé à grande échelle dans d'autres industries lourdes, et permet ainsi de résoudre une grande partie des problèmes rencontrés dans les usines de ferronickel traditionnelles.

L'usine du Nord devrait entrer progressivement en production au cours du second semestre 2012, année durant laquelle le transfert des installations se fera successivement entre l'équipe de construction, les équipes d'essais, puis l'exploitant.

4.3 VALE NOUVELLE-CALÉDONIE (Usine du Grand Sud)

L'usine hydrométallurgique du Grand Sud, est destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 500 tonnes/an) à partir des latérites du plateau de Goro, situé dans le sud de la Grande Terre à proximité de la baie du Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4,5 millions de tonnes sèches de minerai par an.

Le capital de la société est détenue par la multinationale d'origine brésilienne Vale (74 %), le groupement japonais SUMIC/Sumitomo Metal and Mining & Mitsui (21 %) et la SPMSC, Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois Provinces de la Nouvelle-Calédonie (à partir de 5 %, devant être portés à 10 %, avec la possibilité de monter jusqu'à 20 %). Début 2010, l'investissement a été réévalué à 4,5 milliards de dollars US.

L'État français a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet pour 481 millions de dollars US d'assiette éligible, ainsi qu'à la structure de Prony Énergies pour 230 millions d'euros d'assiette éligible (destinés à la construction d'une centrale électrique au charbon, dont la moitié de la production est dédiée à l'usine du Grand Sud).

La délivrance des autorisations ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) a nécessité trois ans d'études, de recherches et de travaux effectués par l'entreprise, sans compter la mobilisation des services provinciaux (DIMENC, DENV¹) et des instituts de recherche compétents (IRD, INERIS²). Les arrêtés relatifs aux autorisations ICPE de l'usine et de l'aire de stockage des résidus sur la Kwé Ouest ont été signés par la Province Sud, le 9 octobre 2008. Ces deux arrêtés prescrivent les règles à suivre en matière d'exploitation, de surveillance des émissions et de suivi environnemental, afin de préserver au mieux l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité publique.

L'usine du Sud a présenté fin janvier 2010 sa première solution de nickel. Toutefois, le 21 avril, le corps de l'une des colonnes de l'unité d'extraction primaire, servant à l'élution de nickel, s'est rompu à sa base. Cet incident est survenu alors que le premier cycle de mise en service de l'usine du Grand Sud était achevé à 91 %. Cet incident est dû notamment à un défaut de conception reconnu par le fournisseur des colonnes. La suspension des activités sur l'unité d'extraction primaire a été mise à profit pour produire et commercialiser temporairement un produit intermédiaire non raffiné, composé à environ 38 % de nickel, afin de générer des recettes et de renforcer la maîtrise du procédé sur les unités situées en amont (de la mise en pulpe du minerai jusqu'à son passage dans l'autoclave).

Après 18 mois de travaux, VALE NC a passé avec succès, début 2012, la phase d'opération intégrée de l'usine (IRO). Cette phase avait pour objectif d'assurer le fonctionnement de l'intégralité de la chaîne de production, en toute sécurité afin de produire de l'oxyde de nickel et du carbonate de cobalt (produits finis) de façon continue, pendant deux

¹ DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie, DENV : Direction de l'Environnement de la Province Sud.

² IRD : Institut de recherche pour le développement, INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

semaines consécutives. Cette étape franchie, l'année 2012, sera consacrée à l'installation de colonnes supplémentaires de raffinage. La production de NHC va se poursuivre, avant d'être remplacée progressivement par de l'oxyde de nickel, avec un objectif de 20 000 tonnes de produits finis ou semi-finis en 2012.

4.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée, depuis 2005, avec l'aciériste coréen Posco dans un projet d'usine de nickel situé à Gwangyang en Corée du Sud. À cette occasion, deux sociétés ont été créées en juin 2006 : Nickel Mining Company (NMC) pour la mine, et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par Posco. L'objectif de ce projet vise à prolonger la durée d'exploitation des mines, en utilisant un minerai à faible teneur et à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai en nickel.

L'usine métallurgique coréenne est dimensionnée pour produire par pyrométallurgie, 30 000 tonnes de nickel métal contenus dans 150 000 tonnes de ferronickels par an. Elle est alimentée par les mines situées en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerai par an nécessaires à l'exploitation.

Le premier chargement de minerai est arrivé le 17 juillet 2008 au port de Gwangyang. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important jamais réalisé au monde dans ce domaine, s'est déroulé le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, trente mois seulement après le début de la construction. L'usine est ensuite rapidement montée en puissance, pour atteindre sa pleine capacité de production au mois d'octobre 2009.

En 2011, la NMC a exporté 1,2 million de tonnes de garniérites en Corée pour alimenter l'usine de Gwangyang de la SNNC, permettant ainsi la production de 19 011 tonnes de nickel métal.

D'un montant initial de 352 millions de dollars US, cette usine constitue le plus important investissement industriel français jamais réalisé en Corée du Sud et génère 825 emplois en Nouvelle-Calédonie.

Section 7

La construction

UNE ANNÉE MOINS FAVORABLE QU'EN 2010

L'activité du BTP s'est inscrite en retrait par rapport à 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la démobilisation du chantier de l'usine du Nord et l'achèvement des travaux d'infrastructures pour les Jeux du Pacifique 2011. La construction est également freinée par les incertitudes liées à la défiscalisation, la création de la Taxe communale d'aménagement et la hausse des coûts de construction. L'indice BT 21, qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction et des coûts salariaux dans le BTP, a ainsi progressé de 4,1 %. Le secteur devrait trouver des nouveaux relais de croissance dès 2012 avec le lancement de la construction du Médipôle, puis grâce aux projets financés dans le cadre des contrats de développement 2011-2015.

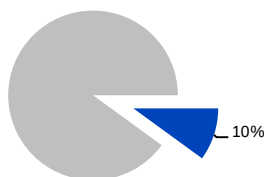
1. Généralités

Le poids du secteur de la construction dans...

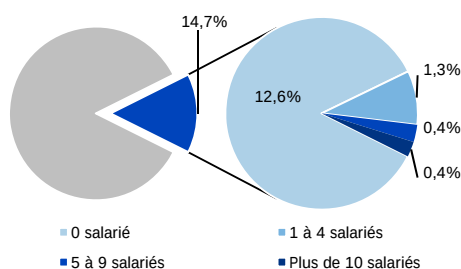
... la création de richesses (2007)



... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

En 2007, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élevait à 65,8 milliards de F CFP, soit 9,2 % de la valeur ajoutée du territoire. Au 31 décembre 2011, le répertoire d'identification des entreprises recensait près de 8 026 entreprises dans le secteur, qui compte majoritairement des petites entités productives. Les entreprises sans salarié représentent en effet 85 % du nombre total d'entreprises dans le BTP. Le BTP demeure néanmoins une activité très utilisatrice de main d'œuvre : en 2011, 10 % des salariés de Nouvelle-Calédonie travaillaient dans ce secteur.

La consommation de ciment s'est repliée de 13 % en 2011, après avoir augmenté de 15 % en 2010. Avec 140 000 tonnes, elle retrouve un niveau proche de 2009 et 2008. La production locale s'est réduite (-14 %) tandis que l'importation de ciment, toujours marginale (2 % de la consommation totale), a presque triplé sur l'année. Cette baisse de la consommation de ciment s'explique par l'achèvement progressif des grands chantiers, avec la démobilisation du chantier de l'usine de Nord et la fin des travaux d'infrastructures pour les Jeux du Pacifique de 2011.

Consommation de ciment

Milliers de tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Ventes de ciment local	133,1	121,8	137,1	138,1	160,5	138,2	-13,9%
Importations de ciment	0,6	15,1	2,4	1,7	0,8	2,1	ns
Consommation de ciment	133,7	136,9	139,5	139,9	161,2	140,3	-13,0%
dont projets nickel	15,0	13,6	8,7	3,5	22,1	14,7	-33,4%

Sources : ISEE, Holcim

2. Le logement

Le secteur a connu une baisse d'activité dans la construction de logements intermédiaires, en raison de la fin de la loi Girardin sur la défiscalisation. La mise en place de la Taxe communale d'aménagement (TCA) constitue également un frein pour le secteur, à cause des délais d'exigibilité de cette taxe. La TCA a été mise en œuvre en 2010. En cumulé sur 2010 et 2011, 1 149 titres ont été émis pour 1,8 milliard de F CFP.

2.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Le financement de l'immobilier est resté dynamique en 2011 mais s'inscrit en ralentissement par rapport à 2010. L'encours des crédits à l'habitat des ménages, dont 80 % sont financés par les banques de la place, a crû de 8 % sur un an, soit un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+11 %). Pour les entreprises, la croissance des encours de crédits à la construction suit la même tendance (+8 % en 2011, après +10 % en 2010).

Le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) est entré en vigueur en février 2011. Il est destiné à faciliter l'accession à la propriété des familles dont le revenu mensuel est compris entre 270 000 et 540 000 F CFP. Le montant de ce prêt, accordé en complément d'un prêt bancaire, est plafonné à 15 millions de F CFP.

En outre, la Province Sud a mis en place en 2011, une aide à l'accession à la propriété destinée aux ménages primo-accédents. Cette subvention, comprise entre 200 000 et 3 000 000 F CFP, est cumulable avec un prêt à taux zéro.

En 2011, 1,5 milliard de F CFP d'aide au logement ont été versés pour 4 450 foyers, contre 1,0 milliard de F CFP pour 3 876 foyers en 2010. Ce dispositif, réformé en 2010, est un soutien financier pour les personnes locataires de leur habitation principale. Il est financé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les Provinces et le Fonds Social de l'Habitat (FSH).

2.2 LE LOGEMENT SOCIAL

En 2011, la Maison de l'Habitat¹ a enregistré en Province Sud 6 654 demandes actives², dont 5 152 de location, 1 335 d'accession à la propriété et 167 de rénovation et de construction.

Le nombre de conventionnements de logements neufs (526) a quadruplé par rapport à 2010 (122). Cette hausse traduit une augmentation des opérations en phase d'étude, notamment liée à la première tranche du contrat de développement État-Province Sud sur la période 2011-2015. Les livraisons de logements neufs ont en revanche reculé de 9 % en 2011, en raison d'une baisse des livraisons de logements neufs en locatif (-28 %) compensée, partiellement, par la hausse des livraisons en accession à la propriété. Ces dernières représentent environ 30 % des logements livrés, contre 10 % l'année précédente.

Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

						Variation
Nombre	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Conventionnements logements neufs	922	844	612	122	526	331 %
dont locatif	751	671	566	62	476	ns
dont accession	171	173	46	60	50	-17%
Livraison logements neufs	632	578	634	677	613	-9 %
dont locatif	511	339	542	609	437	-28%
dont accession	121	239	92	68	176	159%

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

2.2.1 Le parc social

À fin 2011, les trois principaux bailleurs sociaux (SIC, FSH, SEM Agglo) gèrent un parc de 12 042 logements. La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 9 305 logements locatifs répartis sur 18 communes. La SIC a réalisé sur l'année 10,3 milliards de FCFP d'investissements. Le Fonds

Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

						Variation
Nombre	2008	2009	2010	2011		11/10
SIC	7 835	8 040	8 446	9 305		10%
FSH ⁽¹⁾	1 158	1 245	1 357	1 494		10%
SEM Agglo	437	663	973	1 243		28%
Total	9 430	9 948	10 776	12 042		12 %

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

Calédonien de l'Habitat³ (FCH), filiale du FSH, gère 1 494 logements locatifs. Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 1 243 logements.

2.2.2 Les livraisons

La SIC a livré 912 constructions en 2011, dont 899 logements locatifs ou en accession à la propriété et 13 locaux commerciaux. Cette activité record s'explique notamment par la livraison de la résidence universitaire de 470 logements à Nouville et par celle de la résidence

¹ Association constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Elle a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.

² Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelable.

³ L'ensemble des logements locatifs du FSH a été transféré en 2004 à sa filiale, le Fonds Calédonien de l'Habitat, à l'exception du parc « 1000 logements ».

pour personnes âgées de 100 logements à Ouémo. De plus, elle a consacré 2 milliards de F CFP pour l'entretien des logements, avec la réhabilitation de 4 résidences à Nouméa.

Pour répondre à la demande croissante en logements sur Nouméa et face à la raréfaction du foncier, le FCH (filiale du FSH) a fait l'acquisition de la résidence Port Magenta et de l'immeuble Anémone (Rivière-Salée). 113 logements locatifs y ont été livrés. Le FSH a livré en outre 32 logements locatifs à Koné et 67 lots nus en accession à la propriété au lotissement Brigitte, à Dumbéa. La SEM Agglo a livré pour sa part, 267 logements locatifs à Dumbéa-sur-mer, au Mont-Dore (Vallon-Dore et Robinson) et à Nouméa (Vallée du Tir).

En 2011, l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a réceptionné 262 chantiers (de construction, rénovation et agrandissement). Le montant total des subventions accordées par la Province Nord à cette association s'élève à 764 millions de F CFP (-6 % par rapport à 2010), soit 75 % du montant des travaux réalisés (1 milliard de F CFP).

2.2.3 Les projets en cours et en études

En 2011, la SIC a lancé le projet de rénovation urbaine du quartier de Saint-Quentin, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Réparti sur les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Païta, ce projet porte sur un potentiel de 800 logements. Par ailleurs, depuis le 1^{er} semestre 2012, la SIC a finalisé à Païta l'aménagement du lotissement l'Ondémia de 60 logements, livrés d'ici 2014. En outre, l'opérateur social prévoit en 2012 le dépôt de l'autorisation administrative de l'opération « Carignan » (380 logements). La SIC projette, de plus, l'aménagement du secteur Nord du village de Voh destiné à accompagner le chantier de l'usine du Nord. Ce projet permettra d'accueillir près de 200 logements, en trois tranches livrées entre 2012 et 2016. Enfin, après Ko Viemoro au Mont-Dore, la SIC travaille sur trois opérations en terres coutumières : 5 logements à Lifou – Xepenehe, 15 à Yaté et 8 à l'Île des Pins. Les deux premiers projets doivent être livrés en 2012.

Le FSH poursuit ses opérations en cours pour un total de 1 856 logements : 501 en suivi de chantier, 680 en cours d'études et 675 démarrant en 2012. Géographiquement, ils sont répartis entre le grand Nouméa (1 531) et la zone VKP (325). En sus de ces chantiers, 295 logements feront l'objet d'une rénovation ou d'une réhabilitation.

La SEM Agglo a poursuivi l'opération d'aménagement du « Creek Lucky » à Plum et a relancé, en fin d'année, celle de l'archipel au Vallon Dore. Cette dernière opération comprend la construction de 25 logements aidés et la mise à disposition de lots à bâtir. La baisse de la programmation lancée par la SEM Agglo pour l'année 2012 (56 logements) se confirme, s'expliquant par une enveloppe de subvention du contrat de développement réduite.

En 2011, la Province Sud a initié une stratégie de restructuration de l'habitat spontané. Le squat Kawati - Presqu'île océanienne (Dumbéa) installé sur le foncier du Fonds Social de l'Habitat a été choisi comme opération pilote. Pour accompagner le projet, le FSH a signé un bail emphytéotique de 30 ans durant lequel le squat sera réhabilité. A l'issue de ce bail, le foncier sera rétrocédé au FSH. Par ailleurs, la Province Sud a confié à la SEM Agglo la mission de préparer la mise en place d'un cadre juridique spécifique puis le pilotage des études.

Enfin, l'association Teasoa, qui intervient dans la Province Nord, prévoit la livraison de 300 chantiers en 2012.

3. Les grands chantiers

3.1 LA COMMANDE PRIVEE

La construction du « Plexus », commencée début 2009, s'est achevée mi-2011. Situé à l'entrée de Ducos, cet ensemble commercial d'une superficie totale de 13 500 m² comprend trois étages, pour un financement de 2,8 milliards de F CFP.

Les travaux de construction de l'usine du Nord sur le site de Vavouto se sont poursuivis en 2011 pour atteindre en fin d'année un taux d'avancement de 60 %. Globalement, la réalisation de l'usine du Nord est achevée à 78 % (cf. section nickel).

A Gouaro Deva (Bourail), la construction de l'hôtel de luxe Sheraton et du parcours de golf a démarré en 2011 et devrait durer deux ans. D'un coût estimé à 8,9 milliards de F CFP, l'hôtel devrait ainsi ouvrir courant 2013.

En 2012, deux grands chantiers pourraient débiter. Le premier concerne la construction d'une clinique à Nouville, qui rassemblerait les cliniques Magnin, de la Baie des Citrons et de l'Anse-Vata. En 2011, ces dernières ont officialisé leur processus de regroupement, par la création d'une société en charge de l'opération. Le deuxième projet est porté par le groupe Froico, propriétaire de la société Le Froid, qui envisage la construction d'une usine d'embouteillage à Pouembout. Le coût global du projet est estimé à 5,5 milliards de F CFP. Les études ont été engagées et les travaux pourraient débiter en 2012, sous réserve d'obtenir l'agrément de défiscalisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

3.2 LA COMMANDE PUBLIQUE

Les travaux de construction et de rénovation des infrastructures sportives nécessaires à l'accueil des Jeux du Pacifique se sont achevés en 2011. L'année a également été marquée par des travaux sur les infrastructures aéroportuaires : aéroport international de Tontouta et aéroports domestiques (cf. section transports).

Concernant le Médipôle de Koutio, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le groupe Vinci ont signé, en septembre 2011, le « macro-lot » du projet. Ce lot est estimé à 30 milliards de F CFP, soit environ les deux tiers du projet global. Il prévoit, dans un délai de 46 mois, la construction des principaux bâtiments, certifiés HQE (haute qualité environnementale).

La Province Sud s'est engagée depuis 2010 à améliorer le maillage du réseau routier de Nouméa et du Grand Nouméa. Dans cette optique, elle a ouvert fin 2011 une voie médiane destinée à fluidifier la circulation de Ducos. Cette nouvelle rue de 700 mètres a été financée pour 240 millions de F CFP dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010. La Province a également lancé la construction de l'échangeur de Ko Wé Kara comprenant des investissements de 1 400 millions de F CFP consacrés à l'échangeur lui-même et 250 millions de F CFP aux aménagements de la VE1. Ce chantier devrait se terminer en 2012.

Le domaine de Gouaro Déva (Bourail) fait l'objet d'un vaste projet d'aménagement afin d'accompagner la construction de l'hôtel Sheraton. Le projet est porté, majoritairement, par la Province Sud, la commune de Bourail et la SEM Mwé Ara.

La zone Voh-Koné-Pouembout connaît un développement important de ses infrastructures. En 2011, la Province Nord et les communes de Voh, Koné et Pouembout ont concentré leurs efforts sur les logements, l'équipement scolaire, l'amélioration du réseau routier, l'assainissement, l'adduction d'eau potable et le traitement des déchets. Ces travaux devraient se poursuivre et s'intensifier en 2012, avec le soutien de la Province Nord.

Section 8

Le commerce

1. Généralités

Le poids du secteur du commerce dans...

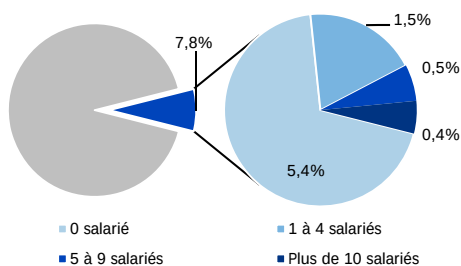
... la création de richesses (2007)



... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

Le commerce constituait, en 2007, le troisième secteur économique marchand derrière l'industrie du nickel, les services mais juste devant le BTP. Il concourait pour 12 % à la création de richesse sur le territoire. En 2011, ce secteur emploie près de 10 000 salariés et comprend, près de 4 300 entreprises, dont 70 % environ ne comptent aucun salarié.

La consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique du territoire, est bien orientée en 2011, bénéficiant de la situation favorable du marché du travail. Dans la continuité de 2010, les importations de biens alimentaires ou de consommation courante augmentent nettement (respectivement +11 % et +9 % sur un an), alors que les immatriculations de véhicules de tourisme progressent plus faiblement (+2 %).

2. Le commerce de détail

Le secteur du commerce de détail a connu une évolution notable en 2011 : le groupe calédonien Lavoix a vendu sa branche distribution à GBH (Groupe Bernard Hayot). Ce groupe martiniquais, déjà présent en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'automobile et de la construction, reprend ainsi les enseignes Géant, Casino et Leader Price.

2.1 LES SURFACES COMMERCIALES

Sur le Grand Nouméa, les grandes et moyennes surfaces non spécialisées à dominante alimentaire (superficie minimum de 300 m²) représentent une superficie totale de 39 580 m² en 2011, contre 39 170 m² en 2010 (+1 % sur un an).

Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
GBH	Casino (*)	34,4%
	Leader Price	
	Géant	
Kenu-in	Champion	34,4%
	Carrefour	
Indépendants	Anciens Super U	11,9%
	Autres	19,3%

** Le groupe détient 5 % du Casino Johnston*

Source : Province Sud - DEFE

2.2 LES PROJETS AUTORISES EN 2011

La Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) formule des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs. Sur la base de l'avis de la CPUC, le Président de l'Assemblée de Province prend une décision motivée concernant l'octroi ou non de l'autorisation. En 2011, la CPUC a donné un avis favorable à :

- deux projets d'extension de commerces de bricolage, jardinerie et quincaillerie à Boulouparis et Bourail.
- un projet de modification des surfaces de vente des enseignes INTERSPORT et STYLECO au sein d'un centre commercial à Nouméa.
- trois projets de création de commerces, comprenant un centre commercial de 9 800 m² au centre-ville de Nouméa et deux commerces de bricolage, jardinerie et quincaillerie à Païta et Bourail.

La CPUC a également émis un avis défavorable sur un projet de création d'un ensemble commercial comprenant un hypermarché GÉANT à Dumbéa-sur-Mer. Ce dossier, initialement présenté en 2010, a été de nouveau soumis à la Commission en 2011, à la suite de son annulation par le Tribunal administratif. En 2011, le Président de l'Assemblée de la Province Sud a signé des arrêtés d'autorisation pour l'ensemble des sept projets examinés. Néanmoins, l'arrêté autorisant l'exploitation du centre de Dumbéa-sur-Mer a fait l'objet de cinq recours devant le Tribunal administratif.

3. Le commerce automobile

Cinq principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO, Groupe Pentecost, Groupe Dang et GBH) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 40 marques sont représentées.

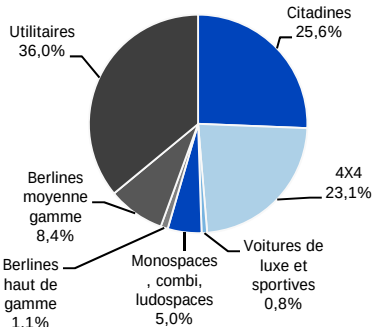
Ventes de véhicules				Variation
Nombre	2009	2010	2011	2011/2010
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	12 215	12 772	12 826	0,4%
Voitures particulières	7 246	7 354	7 525	2,3%
Pick up et Camionnettes	3 781	4 274	4 230	-1,0%
Camions	192	143	159	11,2%
Autres	996	1 001	912	-8,9%
Immatriculations des véhicules à deux roues neufs	1 031	912	754	-17,3%
Transferts de cartes grises ⁽¹⁾	21 736	22 959	23 123	0,7%
Total des ventes	34 982	36 643	36 703	0,2%

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Sources : ISEE, Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

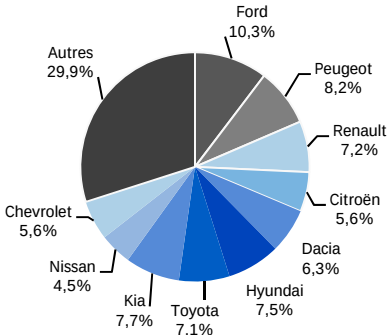
En 2011, les ventes de véhicules ont stagné par rapport à 2010. Le marché de l'occasion s'est stabilisé (+0,7 %), après deux années de croissance en 2010 (+5,6 %) et 2009 (+12,4 %). Sur le marché du neuf, les ventes de voitures particulières ont progressé modérément (+2,3 %) avec cependant des évolutions contrastées sur les segments : petits 4x4 (+14 %), citadines (+3 %), monospaces, combi et ludospaces (-12 %). Les ventes de deux roues ressortent pour leur part en repli (-17,3 %).

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2011



Source : Concessionnaires automobiles locaux

Immatriculations des véhicules neufs par marque en 2011



Sur le segment des véhicules neufs vendus sur le territoire, Ford demeure la marque leader, malgré une baisse de ses ventes sur l'année (-6 %). La marque Dacia (groupe Renault) poursuit sa forte progression (+23 %). Le marché reste dominé par les marques asiatiques qui concentrent 44 % des immatriculations de véhicules neufs, tandis que les marques françaises (Peugeot, Renault, Citroën et Dacia) en totalisent 27 %.

Section 9

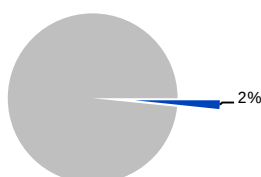
Le tourisme

1. Généralités

Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration et sera abordé ultérieurement dans cette note.

Le poids du secteur de l'hôtellerie-restauration dans...

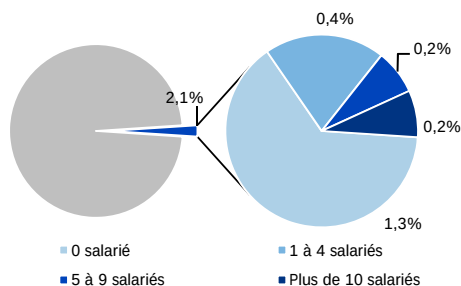
... la création de richesses (2007)



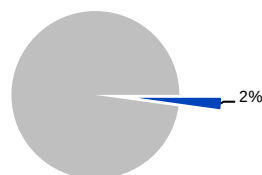
... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : ISEE

2. Contexte international

L'année 2011 a été marquée par un ralentissement de l'activité dans le secteur du tourisme. La fréquentation touristique (980 millions de touristes internationaux) ressort tout de même en augmentation de 4,4 %, après une hausse de 6,4 % en 2010.

L'Europe absorbe plus des deux tiers des passagers supplémentaires enregistrés dans le monde. La zone Asie-Pacifique (+6 %) a reçu 11 millions d'arrivées supplémentaires en 2011, pour un total de 216 millions de touristes. Néanmoins, cette croissance ne profite pas à l'Océanie, dont l'activité touristique ne progresse que de 0,3 %, imputable en partie au tassement temporaire du marché émetteur japonais après le séisme de mars 2011.

L'Océanie a bénéficié de l'évolution favorable du marché néo-zélandais (+3 %), portée par l'afflux de visiteurs venus assister à la Coupe du monde de rugby. A l'inverse, l'Australie, principale destination touristique de la zone, maintient difficilement son nombre de voyageurs (-0,2 %) en raison d'un dollar au cours historiquement élevé. Pour sa part, le tourisme calédonien enregistre une forte progression (+13,2 %), avec 111 875 arrivées de voyageurs. Ce record d'affluence est dû aux effets des Jeux du Pacifique ainsi qu'au retour des touristes métropolitains.

Arrivées de visiteurs internationaux

	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	Part 2011
Monde (en millions)	913	889	939	980	4,4 %	100,0 %
Asie-Pacifique (en millions)	184,1	181,1	204,6	216,0	5,6 %	22 %
dont Océanie	11,1	10,9	11,6	11,6	0,3 %	1,2 %
Australie (en millions)	5,6	5,6	5,9	5,9	-0,2 %	0,6 %
Nouvelle-Zélande (en millions)	2,5	2,5	2,5	2,6	3,0 %	0,3 %
Polynésie française (en milliers)	196,5	160,4	153,9	162,7	5,7 %	0,02 %
Nouvelle-Calédonie (en milliers)	103,7	99,4	98,6	111,8	13,2 %	0,01 %

Source : OMT, Bureau des statistiques australien, Statistiques Nouvelle-Zélande, ISPF, ISEE

3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie

3.1 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Le nombre de touristes en provenance de métropole augmente de 38,8 %, à 34 647 en 2011. Ils représentent 31 % des visiteurs du territoire, soit 6 points de plus qu'en 2010. La visite d'amis ou de la famille constitue le motif de déplacement de 42 % des voyageurs métropolitains, suivie du tourisme de séjour (33 %) puis du tourisme d'affaires (17 %). 55 % d'entre eux sont logés à titre gracieux (amis, famille). En contrepartie, ils effectuent les séjours les plus longs (29 jours en moyenne).

Le marché japonais se situe au second rang des arrivées de touristes (16,5 % avec 18 455 visiteurs). Cette clientèle, en diminution constante depuis 2005, n'enregistre toutefois qu'une baisse modérée en 2011, malgré la catastrophe de Fukushima (-0,4 %). Les vacances sont le motif principal de venue de 9 Japonais sur 10. Ils résident dans les mêmes proportions dans des hôtels, en privilégiant l'offre « haut de gamme » (3 étoiles et +). Leur durée de séjour est la plus faible (7 jours). Les touristes japonais se caractérisent par une proportion élevée de primo-visiteurs (86 %).

Les Australiens, dont les déplacements à caractère professionnel s'étaient intensifiés durant la construction des usines métallurgiques, ont limité leur venue en Nouvelle-Calédonie en 2011 (-2,9 %). Les voyages d'affaires des Australiens se contractent de 11,8 %, alors que la destination calédonienne a attiré davantage de vacanciers australiens (+1,2 %). Près d'un visiteur australien sur deux est déjà venu sur le territoire.

Pour le reste de la région océanienne, la forte dynamique des voyageurs en provenance de Wallis-et-Futuna (+14,2 %) et du Vanuatu (+11,2 %) se poursuit. La quatorzième édition des jeux du Pacifique, organisée en Nouvelle-Calédonie en août - septembre 2011, a par ailleurs généré un afflux ponctuel de 22 délégations participantes, se concrétisant par un doublement des voyageurs en provenance des autres pays du Pacifique.

Provenance	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
France métropolitaine	29 104	31 474	27 335	24 960	34 647	38,8%
Japon	26 755	20 225	18 926	18 534	18 455	-0,4%
Australie	16 352	18 185	18 567	17 551	17 040	-2,9%
Nouvelle-Zélande	9 475	8 424	6 651	6 406	6 467	1,0%
Pacifique	13 834	14 873	14 306	17 329	20 375	17,6%
dont Wallis-et-Futuna	6 112	6 227	6 454	7 059	8 063	14,2%
dont Polynésie française	4 220	4 455	4 096	4 940	4 935	-0,1%
dont Vanuatu	2 684	3 136	2 869	3 652	4 061	11,2%
dont "autres Pacifique"	818	1 055	887	1 678	3 316	97,6%
Divers	7 843	10 491	13 594	13 782	14 891	8,0%
Total	117 197	118 545	113 685	115 891	132 250	14,1 %

Source : ISEE

3.2 L'HÉBERGEMENT

3.2.1 Les capacités d'hébergement

Sous l'impulsion du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC) signé en 2005, l'offre d'hébergement touristique s'est fortement développée au cours des dernières années. Les livraisons successives de plusieurs complexes hôteliers (La Promenade et le Tieti Tera Resort Beach en 2008, Hôtel La Néa en 2009, le Méridien en 2010, le Royal Tera et Ducos Le Centre en 2011) se sont traduites par une hausse de la capacité d'accueil de 17 % en 4 ans. 3 057 unités d'hébergement ont ainsi été comptabilisées en 2011, dont 79 % sont proposées au sein d'hôtels ou de résidences de tourisme classés.

Avec 2 417 unités réparties dans 120 structures (dont 1 937 en hôtellerie classée), la Province Sud concentre 79 % de la capacité d'accueil du territoire. 80 % des logements se situent dans l'agglomération du Grand Nouméa. En Province Nord, l'offre d'hébergement s'élève à 456 logements. La Province des Îles compte 184 chambres, dont 45 % en gîtes ou en tribus. Plus de la moitié se situent à Lifou, principale destination touristique des îles.

Capacités d'hébergement par Province

Nombre de chambres	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	Part en 2011
Province Sud	2 037	2 080	2 315	2 417	4,4%	79%
Province Nord	393	464	496	456	-8,1%	15%
Iles Loyauté	188	186	190	184	-3,2%	6%
Total	2 618	2 730	3 001	3 057	1,9%	100%

Source : GIE Tourisme Point Sud, GIE Tourisme Province Nord

Des projets de construction sont envisagés afin de poursuivre la stratégie de développement de l'offre touristique, particulièrement en Province des Îles et en Province Nord. On notera, parmi les plus importants, la construction d'un hôtel Sheraton à Gouaro Deva (180 logements), de l'hôtel Cap des pins à Lifou (52 bungalows), du Motel de Tia à Pouembout (25 chambres) et du Colibri à Koné (20 chambres). Parallèlement, la diversification des structures d'accueil se poursuit, sous forme de gîtes, de bungalows ou d'accueils en tribu.

3.2.2 La fréquentation hôtelière

La fréquentation des hôtels de Nouméa a très sensiblement augmenté en 2011 ; le nombre de clients et de nuitées ressortent respectivement en hausse de 20 % et de 24 %. Le taux d'occupation des hôtels nouméens a ainsi progressé de 3,2 points sur l'année, pour atteindre 61,1 %. Les touristes locaux ont été les principaux contributeurs au dynamisme de l'activité hôtelière en 2011, avec une hausse de la fréquentation de 33 %, représentant plus de 43 000 clients supplémentaires. 55 % des clients sont ainsi des résidents calédoniens (+ 5 points sur l'année).

La clientèle métropolitaine arrive en seconde position, avec 16 %. Leur effectif augmente de 32 %. Le nombre de touristes d'autres nationalités a en revanche diminué (- 3,5 %).

En 2011, les clients se sont orientés à 72 % vers les hôtels 3 étoiles et plus, qui enregistrent une hausse de leurs nuitées de 45 %. Les clients supplémentaires ayant résidé dans ce type d'établissement sont à 76 % des résidents du territoire. A l'inverse, les établissements 1 et 2 étoiles connaissent des baisses respectives en nombre de clients de 31,2 % et 3,6 %.

Nuitées et taux d'occupation des hôtels à Nouméa

En nombre	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Clients	228 502	214 419	231 401	263 745	315 831	20%
Nuitées	554 571	615 408	569 041	535 425	663 884	24%
Taux d'occupation (en %)	60,8	62,3	58,8	57,9	61,1	3,2 pts

Source : ISEE

3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière demeure très bien orienté ces dernières années. 237 848 croisiéristes ont ainsi fréquenté la Nouvelle-Calédonie en 2011, soit une hausse de 30 % sur l'année, après une progression de 70 % entre 2009 et 2010. 135 paquebots ont été affrétés sur le territoire en 2011, principalement depuis l'Australie, contre 104 l'année précédente. Cette évolution s'explique par le succès des croisières de courte durée (7 à 10 jours) en provenance d'Australie ; la Nouvelle-Calédonie constitue en effet le port d'escale étranger le plus proche. Ainsi, plus de 80 % des croisiéristes sont de nationalité australienne.

Afin de diversifier les circuits proposés aux croisiéristes, une nouvelle escale a été inaugurée à Maré en avril 2012 et un projet d'aménagement pour l'accueil des paquebots est prévu à Lifou (Easo).

Trafic de croisiéristes

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de paquebots	75	69	67	104	135	30%
Croisiéristes	104 645	118 457	107 445	183 197	237 848	30%

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

4. L'impact économique et social

4.1 LES EMPLOIS

En 2011, le tourisme emploie 5 506 salariés, soit une création nette de 315 emplois au cours de l'année écoulée. Tous les sous-secteurs d'activité sont en augmentation d'effectifs, les plus fortes hausses revenant à la restauration (+12 % à 1 550 salariés) et à l'hôtellerie (+5,6 % à 2 270 salariés). Les transports connaissent une hausse plus modérée (+1,4 % à 1 071 salariés) en raison de la stabilité des effectifs du transport aérien, local ou international. Les services associés (locations de voiture, agence de voyage, loisirs) voient leurs effectifs passer de 429 à 450 personnes sur l'année (+4,9 %).

4.2 LES DEPENSES DES TOURISTES

En 2011, les dépenses des touristes non résidents auprès des prestataires calédoniens se sont élevées à 20,3 milliards de F CFP. La dépense moyenne par touriste atteint 181 725 F CFP (+8,4 %). Les dépenses effectuées durant le séjour (hébergement, restauration, transport local,...) augmentent dans les mêmes proportions que la fréquentation touristique (avec respectivement +13,7 % et +13,2 %), tandis que le montant affecté au transport international s'accroît de 43,8 %. Le transport international et l'hébergement sont les 2 principaux postes de dépenses et représentent en cumul 62 % du budget des touristes.

Estimation des dépenses par touriste (non résident)

En millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Hébergement	5 144	4 836	5 048	5 049	5 529	9,5%
Transport local	1 562	1 563	1 467	1 415	1 641	16,0%
Transport international	5 814	6 058	5 355	4 944	7 108	43,8%
Cafés, restaurants	2 293	2 230	2 190	2 133	2 479	16,2%
Souvenirs	1 284	1 130	1 050	993	1 188	19,6%
Autres	1 379	1 434	1 384	1 348	1 590	18,0%
Loisirs	726	691	667	647	741	14,5%
Total	18 202	17 941	17 160	16 529	20 276	22,7%

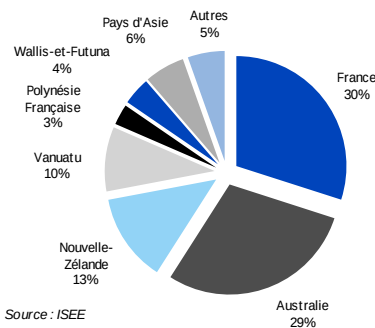
Sources : ISEE, Air Calédonie International

5. Les voyages des résidents

Après 10 années de progression continue, le nombre de voyages effectués par les Calédoniens recule de 6 %, à 123 564 voyageurs. Les principales destinations affectées sont l'Australie et la France métropolitaine, avec des baisses respectives de 6 000 et de 4 000 voyageurs. L'instauration de critères plus restrictifs pour l'aide à la continuité territoriale explique en partie la baisse des voyages vers la Métropole (3 100 passagers aidés en 2011 contre 11 000 en 2010).

Destination favorite des Calédoniens, l'Australie (36 000 voyageurs) est pour la première fois dépassée par la France hexagonale (37 000) en 2011.

Répartition des voyageurs calédoniens par destination en 2011



Source : ISEE

Section 10

Les transports et télécommunications

1. Généralités

Le poids des transports et télécommunications dans...

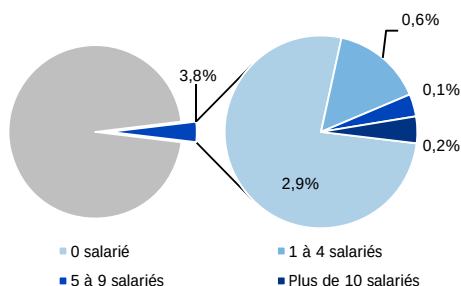
... la création de richesses (2007)



... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : ISEE

Le secteur des « transports et télécommunications » représentait en 2007, 7 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Il emploie 7 % des effectifs salariés à fin 2011 et regroupe environ 4 % des entreprises enregistrées.

2. Les activités portuaires

LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'activité maritime en Nouvelle-Calédonie s'organise autour des infrastructures du port public de Nouméa et de quelques ports secondaires, situés à proximité des centres miniers de l'intérieur.

Par son trafic, le port de Nouméa se situe au dixième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-mer. Point majeur d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, il assure aussi, au niveau régional, la fonction de plate-forme d'éclatement (« hub »). Pour répondre à l'évolution du trafic, une extension de 250 mètres du quai dédié au commerce international, avec un tirant d'eau porté à 12,5 mètres (10,5 actuellement), doit débuter en 2012.

Les ports intérieurs (Naketi, Népoui, Vavouto et Prony) ont été aménagés afin de desservir les sites miniers et les installations industrielles métallurgiques. Ils constituent les principaux centres de chargement du minerai brut de nickel, à destination de l'étranger.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Avec 10,3 millions de tonnes en 2011 (cumul des trafics intérieur et extérieur), le transport de marchandises par voie maritime se maintient quasiment au même niveau que l'année précédente (- 0,3 %).

Les marchandises acheminées en Nouvelle-Calédonie enregistrent une baisse de 1,9 %, à 2 375 milliers de tonnes débarquées, en raison d'une baisse de la demande en charbon et hydrocarbures émanant des unités métallurgiques. Les expéditions de minerai à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie se contractent de 4,6 % (à 4 362 milliers de tonnes), avec néanmoins plus de 300 tonnes chargées à quai en fin d'année et expédiées début 2012. Le trafic maritime intérieur reste stable en 2011, à 3,2 millions de tonnes transportées.

Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Trafic extérieur	6 131	5 083	5 286	7 070	7 043	-0,4 %
Débarquement	1 776	1 860	1 686	2 422	2 375	-1,9%
Embarquement	4 355	3 223	3 600	4 648	4 668	0,4%
dont minerai de nickel	4 108	3 173	3 539	4 572	4 362	-4,6%
Trafic intérieur	3 493	3 100	2 996	3 335	3 329	-0,2 %
dont minerai de nickel ⁽¹⁾	3 362	2 977	2 888	3 224	3 218	-0,2%
Trafic maritime global	9 624	8 183	8 282	10 405	10 372	-0,3 %

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le transport de marchandises par conteneurs progresse de 3,1 % en 2011. Cette évolution s'explique à la fois par une bonne orientation de la demande intérieure mais aussi par le développement des activités de transbordement depuis 2009. Les conteneurs transitant par le port de Nouméa, en majorité à destination des îles océaniques proches (Fidji, Vanuatu) représentent 6,5 % du trafic maritime conteneurisé. Plus des deux tiers des conteneurs débarqués en Nouvelle-Calédonie sont ensuite réexpédiés à vide.

Trafic maritime conteneurisé

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Conteneurs débarqués	43 760	45 419	44 392	47 412	48 526	2,3%
Conteneurs embarqués	39 445	40 824	40 647	43 162	44 176	2,3%
dont vides	28 034	30 400	30 158	33 255	33 366	0,3%
Conteneurs transbordés	1 095	906	2 615	2 298	3 025	31,6%
Nombre de conteneurs	84 300	87 149	87 654	92 872	95 727	3,1 %

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.2 LE TRAFIC PAR PAYS DE PROVENANCE

L'Europe confirme sa place de premier fournisseur du territoire, avec 43 % des conteneurs débarqués, suivie de l'Asie (27,5 %). Le nombre de conteneurs expédié depuis la Chine a été multiplié par un facteur 2 au cours des 5 dernières années.

Dans la zone Pacifique, le nombre de conteneurs en provenance de Nouvelle-Zélande est en hausse de 9,2 %, au détriment de ceux en provenance d'Australie (- 5,5 %). La forte appréciation du dollar australien en 2011 a eu pour conséquence une réorganisation du trafic maritime, au bénéfice de la Nouvelle-Zélande. En cumul, la part relative des importations originaires de ces deux pays n'a pas évolué par rapport à l'année précédente (24 %).

Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Europe ⁽¹⁾	16 413	17 474	16 399	18 780	19 802	5,4%
Asie	10 700	11 150	10 585	12 600	12 708	0,9%
dont Chine	2 622	3 706	4 049	4 691	5 352	14,1%
Australie	7 944	7 201	7 125	7 075	6 688	- 5,5%
Nouvelle-Zélande	3 517	4 041	4 098	3 994	4 362	9,2%
Etats-Unis (Côte Ouest)	765	1 043	1 159	1 029	930	- 9,6%

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.3 LE TRAFIC INTERIEUR

Le trafic intérieur est essentiellement constitué des acheminements de minerai de nickel depuis les sites miniers vers l'usine de Doniambo, du transport de marchandises et d'hydrocarbures à destination des îles et du transport de sable, effectué par barge.

Les minéraliers, affrétés par la SLN, représentent le tiers des mouvements maritimes intérieurs et plus de 97 % du trafic en tonnage. Trois sociétés de cabotage assurent l'envoi de marchandises et de produits pétroliers vers l'île des Pins et les Îles Loyautés. Il s'agit de la Compagnie Maritime des Îles (CMI), qui exploite le roulier mixte « Havannah », et de la Société de Transport des Îles (STILES), avec le cargo « Laura III » (plus spécifiquement dédié au transport d'hydrocarbures). Enfin, la SARL TRAMANOR exploite la barge «Belema Nenema», qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux îles Bélep.

3. Les activités aéroportuaires

3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

3.1.1 La desserte internationale

L'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE LA TONTOUTA

L'aéroport de la Tontouta, situé à 50 km au nord de Nouméa, est géré depuis 1968 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). En 2008, la CCI a lancé un important chantier d'extension et de rénovation de l'aérogare pour répondre à l'évolution du trafic tout en intégrant les normes actuelles de sécurité internationales. Avec une surface de 21 700 m², l'aérogare sera dimensionnée pour accueillir jusqu'à 700 000 passagers par an à l'horizon 2022, soit une hypothèse d'évolution du trafic de 2,8 % par an en moyenne.

En 2011, les parkings extérieurs, le hall d'accueil et deux passerelles télescopiques ont été livrés. Les travaux doivent s'achever en 2012 par le réaménagement de l'ancienne zone d'enregistrement et la réalisation d'une salle d'embarquement spécifique pour les destinations régionales proches. Le coût global des travaux est estimé à plus de 10 milliards de F CFP.

La Nouvelle-Calédonie est, depuis le 1^{er} janvier 2000, compétente en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Le transfert de compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne, pour le trafic intérieur uniquement, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de garantir la pérennité de la desserte aérienne. Elle détient à ce titre 27 % du capital de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin). Une étude, financée par l'ADANC, a été engagée en septembre 2010 pour redéfinir la stratégie de desserte internationale de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, un protocole d'accord régissant les droits de trafic entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie, signé en novembre 2011, offre davantage de capacités passagers entre les 2 territoires.

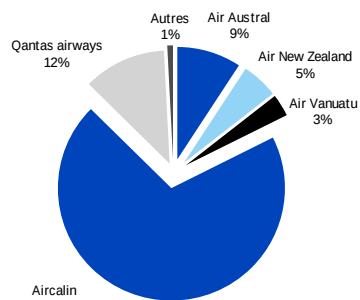
3.1.2 Le trafic de passagers

Cinq compagnies desservent régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International (en partage de code avec Air France), Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air Austral. Une dizaine de vols charters, appartenant à différentes compagnies régionales, ont été affrétés durant les Jeux du Pacifique.

En 2011, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta a progressé de 2,8 %, à plus de 490 000 passagers (arrivées + départs). Cette progression est due à l'essor de la fréquentation touristique en 2011, qui a permis de compenser le recul des déplacements des résidents (-6 %).

La répartition du trafic par compagnie n'a pas connu de modification majeure depuis l'entrée d'Air Austral sur le marché en 2009. Aircalin capte 70 % des parts de marché, suivie de Qantas (12 %) et d'Air Austral (9 %).

Répartition du trafic par compagnie en 2011



Source : Direction de l'Aviation Civile

Le trafic se répartit entre l'Australie (38 %), l'Asie (Tokyo, Osaka ou Séoul) pour 32 %, la Nouvelle-Zélande (12 %) et le Pacifique insulaire (Wallis, Nandi, Papeete) (18 %).

Le flux de passagers vers (ou en provenance de) l'Asie augmente de 4,2 % en 2011. Le trafic vers le Japon est en léger repli (-1 %), au profit de la liaison vers la Corée (+15,3 %). Le nombre de passagers entre Nouméa et Tokyo a diminué de 8,6 %, en raison d'une réorientation temporaire des vols vers Osaka (+16,7 %) à la suite de la catastrophe de Fukushima.

La fréquentation de la liaison Nouméa – Sydney, escale sur le trajet Nouméa - Paris via Saint-Denis de la Réunion, affiche une hausse de 3,2 %, en lien avec la croissance du nombre de touristes métropolitains en 2011. Le trafic vers Auckland croît de 6,9 %, au détriment de celui vers Brisbane (-10,7 %), affectée par des inondations en début d'année.

Évolution du trafic de passagers par destination ou provenance (hors transit)

Destination / Provenance	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Sydney	113 468	126 363	139 372	143 880	3,2%
Brisbane	49 319	52 320	48 984	43 745	-10,7%
Auckland	51 696	51 417	54 213	57 931	6,9%
Tokyo	85 056	74 607	72 032	65 821	-8,6%
Osaka	56 111	44 107	43 425	50 678	16,7%
Séoul	18 295	33 386	33 914	39 108	15,3%
Port-Vila	27 972	26 562	33 478	34 967	4,4%
Papeete	17 491	18 295	19 647	19 248	-2,0%
Wallis/Nandi	27 068	28 559	31 817	33 600	5,6%
Divers	5 358	4 603	1 103	2 409	118,4%
Total	451 834	460 219	477 985	491 387	2,8%

Source : Direction de l'Aviation Civile

3.1.3 Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe complémentaire. Le fret à l'arrivée est, en tonnage, 3 fois supérieur au fret expédié.

En 2011, le fret a augmenté de 0,8 % et atteint 6,2 milliers de tonnes. Les marchandises expédiées par voie aérienne sont en hausse de 8,5 % (à 1 601 tonnes) tandis que le fret réceptionné recule de 1,1 % (à 4 657 tonnes). Les quantités transportées par voie aérienne restent marginales par rapport à l'activité globale d'import – export sur le territoire (moins de 0,1 %).

Trafic international de fret sur La Tontouta

En tonne	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Fret à l'arrivée	4 468	4 770	4 417	4 711	4 638	-1,5%
Fret au départ	1 137	1 439	1 391	1 476	1 596	8,1%
Total	5 605	6 209	5 808	6 187	6 234	0,8%

Source : Direction de l'Aviation Civile

3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

3.2.1 La desserte domestique

LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES DOMESTIQUES

Au plan domestique, la Nouvelle-Calédonie dispose de 12 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique :

- 3 aérodromes territoriaux (Nouméa-Magenta, Koné, Lifou).
- 9 aérodromes provinciaux dont 2 gérés par la province Sud (Île des Pins-Moué, Bourail-Poé), 4 par la province Nord (Canala, Koumac, Touho, Belep) et 3 par la province des Îles Loyauté (Maré, Tiga et Ouvéa).

Des travaux d'extension ont été réalisés sur les pistes des aéroports de Lifou (livraison en juillet 2010) et de Magenta (mars 2011). Ils permettent une augmentation de la charge autorisée et maximisent ainsi les capacités de transport sur les vols. Le rallongement de la piste de Koné est prévu pour 2013.

Trois compagnies se partagent le transport public domestique : Air Calédonie (Aircal), Air Loyauté et Air Alizé. Aircal prend en charge, sous licence, le trafic régulier alors que les deux autres compagnies effectuent du transport aérien à la demande. Air Loyauté dispose de contrats d'affrètement avec Aircal pour les Îles Loyauté et participe, depuis septembre 2011, aux évacuations sanitaires. Air Alizé est spécialisée dans les évacuations à l'extérieur du Territoire (Wallis-et-Futuna, Australie).

Deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocéan et Héli sud, effectuent des activités de transport à la demande et Inaer réalise depuis 2011 des évacuations sanitaires héliportées, sur la Grande Terre uniquement.

3.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus fréquenté, à partir duquel Air Calédonie assure la plupart de ses mouvements commerciaux.

En 2011, le trafic de l'aéroport de Magenta se contracte de 6,5 %, à 343 651 passagers (arrivées + départs). Le trafic présentait à fin juin une croissance sur un an de 4,6 %. Néanmoins, les conflits sociaux qui ont touché la compagnie domestique du 16 juillet au 17 août 2011 ont conduit à une suspension des vols intérieurs durant cette période, induisant une baisse annuelle du trafic domestique.

Trafic passagers dans les aéroports intérieurs

Destination/provenance	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Magenta	321 740	346 075	370 056	367 636	343 651	-6,5 %
Lifou	118 449	129 752	135 934	141 441	134 017	-5,2%
Ile-des-Pins	78 832	86 172	88 762	78 915	80 469	2,0%
Ouvéa	59 755	63 453	69 541	70 673	66 755	-5,5%
Maré	56 169	63 480	69 309	69 349	60 499	-12,8%
Koné	1 249	1 310	2 689	4 493	4 902	9,1%
Touho	1 492	1 439	957	211	902	327,5%

Source : Direction de l'Aviation Civile

4. Les télécommunications

4.1 L'ACTIVITÉ

Le secteur des télécommunications est composé notamment de l'opérateur territorial, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), de ses sous-traitants et de cinq fournisseurs d'accès internet (FAI).

Le chiffre d'affaires des activités « télécommunications » de l'OPT s'élève à 19 milliards de F CFP en 2011 (+5 % sur un an).

La téléphonie fixe n'en représente plus que 29 % (-15 points en 5 ans), contre 53 % pour la téléphonie mobile (+10 points). Le multimédia pèse pour sa part 13 % des recettes (+6 points).

L'OPT prévoit d'investir plus de 6 milliards de F CFP en 2012, dans les projets d'extension des services et du réseau mobile (3G), le déploiement du réseau à haut débit (fibre optique) et des réseaux de transmissions hertziennes.

4.2 INTERNET

Le territoire est raccordé à « l'Internet mondial » via des câbles optiques sous-marins depuis 2008. Ils relient Nouméa à Sydney, et Poindimié à Lifou et Ouvéa. Leur capacité a été portée à 1 883 Mbits en avril 2011.

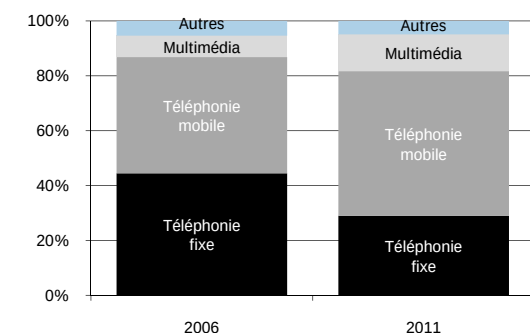
Le chiffre d'affaires de l'activité « Internet » de l'OPT s'établit à 2,55 milliards de F CFP en 2011, (+6 % sur un an). Cinq fournisseurs¹ d'accès se partagent le parc de 46 000 abonnés (+20 % sur un an), dont 43 000 en ADSL.

D'après les résultats d'une étude de l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC), 72 % des particuliers possèdent un ordinateur et seulement 22 % bénéficient d'une connexion internet à haut débit. Si les administrations sont toutes équipées d'ordinateurs, les trois quarts sont connectés à l'internet à haut débit. Les entreprises sont un peu moins bien équipées, puisque 95 % des sociétés ont un ordinateur et 68 % un accès au haut débit.

4.3 LA TÉLÉPHONIE

Depuis 1996, la Nouvelle-Calédonie possède un réseau de téléphonie mobile Global System for Mobile (GSM) et depuis 2011, un réseau de téléphonie mobile de troisième génération (3G). Lancé en 1999, le service Liberté de Mobilis, permet grâce à une carte prépayée d'accéder au réseau sans abonnement.

Répartition du chiffre d'affaires de l'OPT



Source : OPT

¹ CAN'L, OFFRATel, MLS, Internetnc et Nautilie.

La téléphonie mobile dégage un chiffre d'affaires de 10 milliards de F CFP (+12 % sur un an). Avec 223 700 mobiles en circulation, dont 53 262 abonnements permanents « Mobilis » et 170 438 comptes « Liberté » (cartes prépayées), le parc de la téléphonie mobile progresse de 3 % sur un an.

Comme en 2010, les recettes du téléphone fixe diminuent (-5 %). Les tendances observées en 2010 se confirment en 2011, avec le recul des recettes du trafic intérieur (-1 %) comme extérieur (-16 %). Le téléphone fixe représente, en 2011, 5,5 milliards de F CFP de recettes (-5 %).

En 2011, le nombre d'abonnés au téléphone fixe dépasse les 75 000 lignes, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2010.

D'après l'enquête de l'ONNC, 60 % des particuliers interrogés disposent d'un téléphone fixe et 92 % d'un téléphone portable en 2011.

Les télécommunications en Nouvelle-Calédonie en 2011⁽¹⁾

En pourcentage de la population	Entreprises			
	Particuliers	Société	Pers. Physique	Administrations
Equipements				
Téléphonie fixe	60%			
Téléphonie mobile	92%	89%	93%	90%
Ordinateur tout type	72%	95%	77%	100%
Accès à internet				
A domicile / dans l'entreprise	46%	88%	54%	99%
Espaces publiques numériques	19%			
Haut débit>= à 512 Kbits	22%	68%	32%	72%
Accès clefs 3G		6%	7%	16%

(1) Ces chiffres ont été obtenus par sondage auprès de 1 000 particuliers de plus de 15 ans représentatifs de la population, de 152 administrations et 538 entreprises

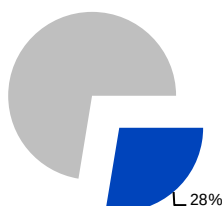
Source: Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie

Section 11

Les autres services marchands

Le poids des autres services marchands dans...

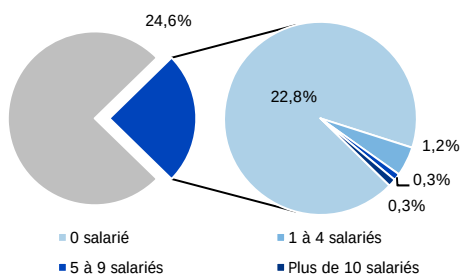
... la création de richesses (2007)



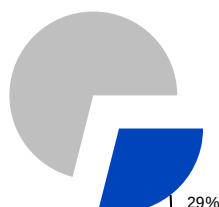
... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee

Les « autres services marchands » comprennent notamment l'activité des banques et assurances, les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques).

En 2007, les entreprises de ce secteur généraient près de 28 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Par rapport à son poids financier dans l'économie, ce secteur crée relativement peu d'emplois, au moins de manière directe, puisqu'il représente « seulement » 15 % des effectifs salariés. Près de 93 % des entreprises du secteur ne comptent aucun salarié.

En 2011, le secteur des autres services marchands concentre près de 29 % de la création d'entreprises, loin devant les autres secteurs de l'économie.

Section 12

Les services non marchands

1. Généralités

Le poids des services non marchands dans...

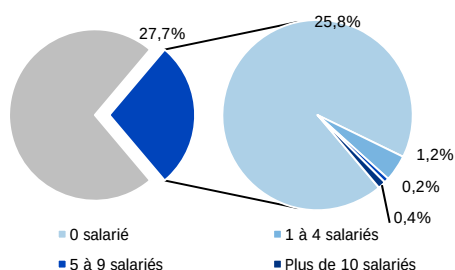
... la création de richesses (2007 *)



... les effectifs salariés (2011)



... la démographie d'entreprises (2011)



... les créations d'entreprises (2011)



Source : Isee (*) Administration

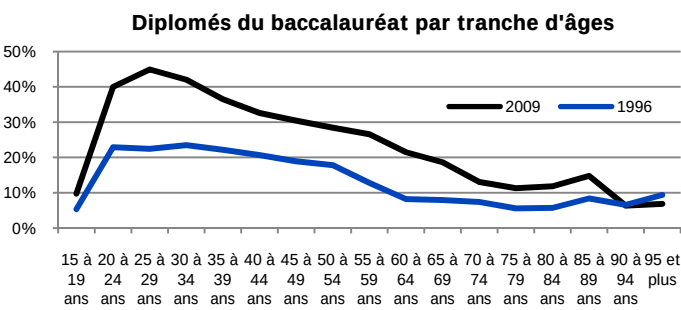
2. L'éducation

2.1 PANORAMA

Entre 1996 et 2009, le niveau de formation de la population calédonienne a globalement augmenté. En 2009, près d'un Calédonien sur trois âgé de plus de 15 ans a le baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1996. La progression de la part des diplômés du baccalauréat est particulièrement forte parmi les 20-39 ans : 41 % d'entre eux ont le baccalauréat en 2009, contre 23 % en 1996. Dans cette même population, la part des diplômés de l'enseignement supérieur double entre 1996 et 2009. En 2009, la part des diplômés du premier cycle dans la

population de plus de 15 ans est de 7,2 %, et celle du second ou troisième cycle de 8,1 %, soit respectivement +3,3 points et +3,4 points par rapport à 1996.

La population n'ayant aucun diplôme s'est fortement réduite, passant de 43 % en 1996 à 27 % en 2009.



Source : Isee

Diplôme le plus élevé obtenu par la population de 15 ans et plus, en 1996 et 2009

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 ^{er} cycle	2, 3 ^e cycle
Nouvelle-Calédonie en 1996	58 848	13 958	16 145	23 759	12 133	5 402	6 500
Nouvelle-Calédonie en 2009	49 694	15 696	24 455	37 978	26 974	13 164	14 853
Province des Îles Loyauté	5 320	895	1 975	2 133	937	250	242
Province Nord	14 041	3 115	4 061	6 806	2 666	1 043	1 019
Province Sud	30 333	11 686	18 419	29 039	23 371	11 871	13 592

(1) Regroupe les bacs généraux, professionnels ou techniques et brevets supérieurs pour le recensement de 1996 et les différents bacs pour le recensement de 2009.

Source : ISEE

Par Province, les résultats sont contrastés entre la Province Sud d'une part, et les Provinces des Îles et du Nord d'autre part. En 2009, la part de bacheliers est moins importante en Province des Îles (12 %) et Province Nord (14 %) qu'en Province Sud (35 %). De même, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les Provinces des Îles (4 %) et du Nord (6 %) est moindre que celle de la Province Sud (18 %). En revanche, la baisse de la population sans diplôme entre 1996 et 2009 est plus importante aux Îles Loyauté (-19,6 points) et en Province Nord (-23,3 points) qu'en Province Sud (-12 points). En 1996, la proportion de personnes titulaires d'un certificat d'étude, brevet des collèges, CAP ou BEP des Provinces des Îles (30 %) et du Nord (27 %) était inférieure à celle de la Province Sud (44 %). En 2009, cette part, proche de 43 %, est au contraire similaire dans chaque Province.

En 2011, le taux de réussite au baccalauréat en Nouvelle-Calédonie s'établit à 79,9 %, en hausse de 1,2 point par rapport à 2010. L'écart avec la Métropole s'est sensiblement réduit en 10 ans, passant de 13,2 points en 2001 à 5,7 points aujourd'hui.

En 2011, le territoire compte 378 établissements scolaires sous contrat, dont les trois quarts du premier degré. La baisse du nombre d'établissements scolaires du premier degré (276 en 2011 contre 285 en 2010) résulte de la mise en place de "groupes scolaires" réunissant plusieurs écoles proches. Le nombre d'élèves s'établit à 71 911 en 2011, en baisse de 0,4 % par rapport à 2010. La moitié des élèves sont scolarisés dans le premier degré, 45 % dans le second degré et 5 % dans un cycle d'études supérieures. Le nombre d'élèves en études supérieures progresse de 5 % entre 2010 et 2011, uniquement grâce à l'augmentation du

nombre d'élèves en classes post-bac (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles, diplômes de comptabilité et de gestion).

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2011

	Province des Îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle- Calédonie
Premier degré	71	87	118	276
Second degré	16	30	51	97
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	21	34	68
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	7	11	20
Classes post-bac (4)	0	0	5	5
Total	87	117	174	378

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) antenne de lycée professionnel, (4) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Population scolaire par niveau

en nombre d'élèves	2008	2009	2010	2011	Variation 2011
Premier degré	36 690	36 274	36 329	35 744	-1,6 %
. Pré-élémentaire	12 558	12 510	12 767	12 698	-0,5 %
. Élémentaire	23 848	23 558	23 361	22 834	-2,3 %
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	284	206	201	212	5,5 %
Second degré	31 857	32 135	32 159	32 279	0,4 %
. Collèges (avec SEGPA)	19 094	19 259	19 162	19 197	0,2 %
. Lycées	5 951	6 051	6 150	6 209	1,0 %
. Lycées professionnels	6 812	6 825	6 847	6 873	0,4 %
Etudes supérieures	3 582	3 488	3 717	3 888	4,6 %
. IUFM	159	108	196	192	-2,0 %
. Classes post-bac (2)	744	782	873	1 049	20,2 %
. Université	2 679	2 598	2 648	2 647	0,0 %
Total	72 129	71 897	72 205	71 911	-0,4 %

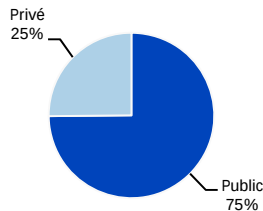
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficient Intellectuel Moyen,

(2) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

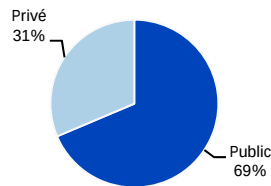
Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier degré (75 % en 2011, contre 70 % en 1994) que dans le second (69 % contre 65 %).

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2011



Répartition de la population scolaire du second degré en 2011



Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le nombre d'enseignants est en légère hausse en 2011 : 4 879 enseignants, soit 30 supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2011

en nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Îles Loyauté	244	252	496
Province Nord	439	504	943
Province Sud	1 279	2 161	3 440
Total	1 962	2 917	4 879

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

2.2 TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire. La loi organique de 1999 prévoit le transfert à la Nouvelle-Calédonie d'une partie des compétences en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées), d'enseignement privé et de santé scolaire. Voté en 2009, ce transfert de compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012.

En octobre 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Etat ont signé cinq conventions afin d'organiser et de définir les modalités du transfert de l'enseignement du second degré, de l'enseignement privé et du Centre de Documentation Pédagogique. La Nouvelle-Calédonie est notamment chargée du projet éducatif, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire, et des constructions, travaux, rénovations et équipements des lycées. L'Etat continue pour sa part, d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux, dans la gestion des personnels et la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de demander des adaptations de programmes afin de prendre en compte le contexte local.

Pour exercer ses nouvelles fonctions, l'Etat verse au territoire une dotation annuelle de compensation. Indépendamment de cette dotation, il prendra à sa charge la construction des lycées de Pouembout et du Mont Dore. De plus, pendant une période transitoire, dont la durée n'est pas déterminée, l'Etat continue de rémunérer les personnels concernés qui exercent leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie devient un service unique qui met en œuvre à la fois les compétences de l'Etat et celles de la Nouvelle-Calédonie, en matière d'enseignement du second degré publique, d'enseignement privé et de santé scolaire. Il ne gère pas l'enseignement agricole, qui est administré par la Direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE). La DAFE partage également les compétences de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie en ce domaine.

En 2011, la commission du Grand débat sur l'avenir de l'Ecole calédonienne a rendu au gouvernement ses recommandations sur l'enseignement primaire et secondaire en Nouvelle-Calédonie. Elle a notamment préconisé la définition d'un socle commun, tourné vers la civilité et la citoyenneté, qui devra être maîtrisé par tous les élèves. Ce rapport, associé à d'autres études, devrait permettre d'élaborer un projet éducatif calédonien.

3. La santé¹

En 2011, 2 425 professionnels de santé² exercent en Nouvelle-Calédonie, effectif en légère progression par rapport à 2010 (2 375).

Avec un taux de mortalité infantile de 6 ‰ en 2009, la Nouvelle-Calédonie présente un retard par rapport à la Métropole (4 ‰ en 2009), alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (5 ‰ sur l'île en 2009 contre 9 ‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus basse s'explique par la structure d'âge de la population calédonienne, nettement plus jeune que la population métropolitaine. Le taux de natalité calédonien (17 ‰ en 2009) est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (13 ‰).

Les principales causes médicales de décès en 2010 sont liées aux tumeurs malignes (30,0 ‰), aux maladies de l'appareil circulatoire (22,7 ‰), aux lésions traumatiques et empoisonnements (16,2 ‰) et aux maladies de l'appareil respiratoire (6,2 ‰). Véritable fléau en Nouvelle-Calédonie, les accidents de la route ont représenté 5,2 ‰ des décès en 2010 alors qu'ils en constituent moins de 1 ‰ en métropole.

3.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

En 2011, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) est de 232 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Calédonie contre 334 en métropole. La densité des infirmiers sur le territoire (511) est également nettement inférieure à celle observée en métropole (855).

Densité des professions médicales en 2011 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Médecins généralistes	119	161
Médecins spécialistes	113	173
Chirurgiens-dentistes	46	66
Sages-femmes ⁽¹⁾	119	125
Infirmiers	511	855
Pharmaciens	76	115
Masseurs-kinésithérapeutes	56	113

(1) Densité pour 100 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans)

Sources : DASS-NC, INSEE

3.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

A fin 2010, la capacité d'hospitalisation³ globale en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation) est de 716 lits et places installés (663 en hospitalisation complète et 53 en hôpital de jour), soit 2,84 lits pour 1 000 habitants.

¹ Les informations présentées dans cette partie sont généralement décalées d'une année.

² Les professionnels concernés sont les médecins généralistes (hors prévention et administration) et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total, les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500.

³ La comptabilisation des capacités d'accueil a été révisée en 2010.

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

Nombre de lits installés	2010 ⁽¹⁾
Médecine	323
Chirurgie	245
Obstétrique	88
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	60
Total	716
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	2,84

(1) Capacités installées déclarées par les établissements dans l'enquête 2010

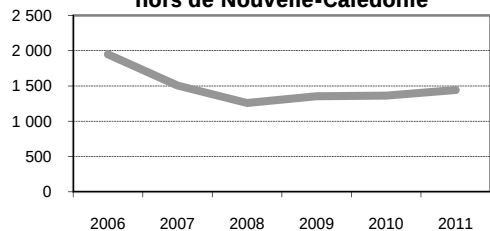
Source : DASS-NC

En 2011, le premier lot de construction du Médipôle de Koutio a été engagé. Ce projet réunira, sur un site unique, le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et un pôle de radiothérapie, ainsi qu'un Centre de soins de suite et de rééducation fonctionnelle (CSSR). Le CHT offrira à terme 643 lits et places, répartis en 579 lits d'hospitalisation complète et 64 places d'hospitalisation de jour, tandis que le CSSR proposera 70 lits et 10 places de soins de suite et de réadaptation.

Parallèlement au Médipôle, deux projets de modernisation de l'offre hospitalière sont à l'étude. En Province Nord, l'offre hospitalière sera réorganisée en créant un nouvel hôpital à Koné et en redéployant les activités des sites de Koumac et Poindimié. À Nouméa, les trois cliniques privées ont officialisé en 2011 leur regroupement sur un site unique à Nouville.

Les évacuations sanitaires concernent les traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie. Les malades sont évacués majoritairement vers l'Australie (81 % des cas en 2011) ou la métropole. Le nombre d'évacuations (1 442) a légèrement augmenté en 2011 (+6 %).

**Évacuations sanitaires
hors de Nouvelle-Calédonie**

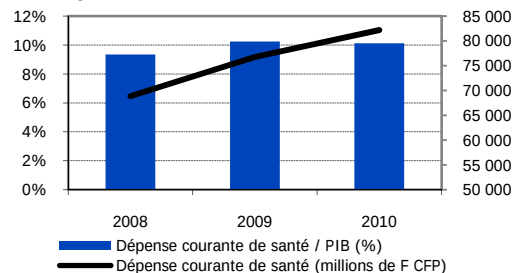


Source : CAFAT

3.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

En 2010, la dépense courante de santé¹ est de 82,2 milliards de F CFP (+7 % en 2010 après +11 % en 2009). La consommation médicale est de 75,4 milliards de F CFP en 2010 (+ 8 % sur un an). En 2009, par habitant, elle était inférieure de 15 % à celle de métropole (335 604 F CFP). Cette situation s'explique notamment par une structure de population plus jeune et donc moins consommatrice de soins et par une offre encore limitée dans certaines zones du territoire.

Dépense courante de santé dans le PIB



Sources : DASS, ISEE

¹ Elle correspond aux dépenses au titre de la santé des personnes et institutions en Nouvelle-Calédonie : CAFAT, Provinces, Nouvelle-Calédonie, organismes de protection complémentaire et ménages.

3.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système propre de protection sociale. Il repose sur la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT), l'Aide Médicale Gratuite (AMG) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

3.4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les Provinces (accès gratuit en Province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les Îles Loyauté, et ticket modérateur plafonné en Province Sud). L'admission à l'Aide Médicale Provinciale est soumise à des conditions de ressources. Au 31 décembre 2011, le nombre de bénéficiaires était de 55 644 sur l'ensemble du territoire, en légère hausse par rapport à 2010 (+1,5 %). Les dépenses globales au titre de l'AMG ont crû de 5,4 % sur un an, en raison de l'augmentation des dépenses en Province Sud notamment due à la progression des bénéficiaires relevant de la longue maladie (+15 %).

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Province Sud					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	5 139	5 140	5 349	5 998	12,1%
Nombre de bénéficiaires	27 564	27 846	28 227	28 868	2,3%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	186 439	184 587	189 499	207 773	9,6%
Province Nord					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	3 590	3 680	4 424	4 431	0,2%
Nombre de bénéficiaires	18 912	18 255	17 808	17 170	-3,6%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	189 827	201 589	248 402	258 065	3,9%
Province des Îles Loyauté					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	1 821	2 019	2 374	2 371	-0,1%
Nombre de bénéficiaires	10 082	10 394	8 773	9 606	9,5%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	180 619	194 279	270 607	246 825	-8,8%
Total dépenses (en millions de F CFP)	10 550	10 839	12 147	12 800	5,4%
Total bénéficiaires	56 558	56 495	54 808	55 644	1,5%

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

3.4.2 La CAFAT

La CAFAT est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec un service dédié au sein de sa Branche Santé et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale

(FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Au titre du RUAMM, la CAFAT recensait, fin 2011, 247 116 assurés et bénéficiaires, en hausse de 2,2 % par rapport à 2010. Le RUAMM a clôturé l'exercice 2010 en déficit de 2,6 milliards de F CFP. L'exercice 2011 devrait également se conclure par un déficit.

Dépenses de santé					
Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de santé	67 017	39 544	42 000	45 520	49 194
Résultat du RUAMM	- 436	1 137	3 153	3 043	-2 611

Source : CAFAT

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

L'IEOM, qui a participé à la médiation entre l'Etat et les banques sur les tarifs des services bancaires, a publié en mai et décembre 2011, les résultats de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière. La dernière publication intègre, pour la première fois, quelques données comparatives avec la métropole, communiquées par le Comité Consultatif du Secteur Financier et portant sur un échantillon de 126 établissements de crédits. Il en ressort que, à quelques exceptions près, les tarifs moyens des services bancaires les plus couramment utilisés sont globalement plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en métropole.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale. L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : Nouvelles autorités européennes de supervision**

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité**

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des Etats membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des Etats

- **Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires**

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « *directive sur l'accès aux activités*

des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

- Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel). De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

- Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

- Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- Réforme du crédit à la consommation

Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2o du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- Nouvelle convention AERAS

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

- Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calcul du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur l'évolution de la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
 - une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;
 - une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.
- La réforme ne s'applique pas aux anciens plans, dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 une étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- Tarification bancaire

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte. Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- Accès au crédit des EIRL

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès

au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée). Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs

Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

- Comité national SEPA

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité a constaté qu'environ 16 % seulement des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- Hausse du taux du Livret A

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1^{er} Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- Elargissement de la zone euro

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^{ème} Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- Présidence de la BCE

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- Baisse des taux directeurs de la BCE

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1%, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2011, la Nouvelle-Calédonie compte 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société Générale Calédonienne de Banque) ;
- et 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor Lease Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Nombre d'établissements de crédit

	2007	2008	2009	2010	2011
Établissements de crédit locaux (1)	10	10	10	9	9
Banques FBF	5	5	5	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	—	—	—	—	—
Sociétés financières	5	5	5	5	5
Établissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
Total EC (1) + (2)	17	17	17	16	16

Source : IEOM

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission (HZE), interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la Société générale calédonienne de banque et la Banque calédonienne d'investissement), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement.

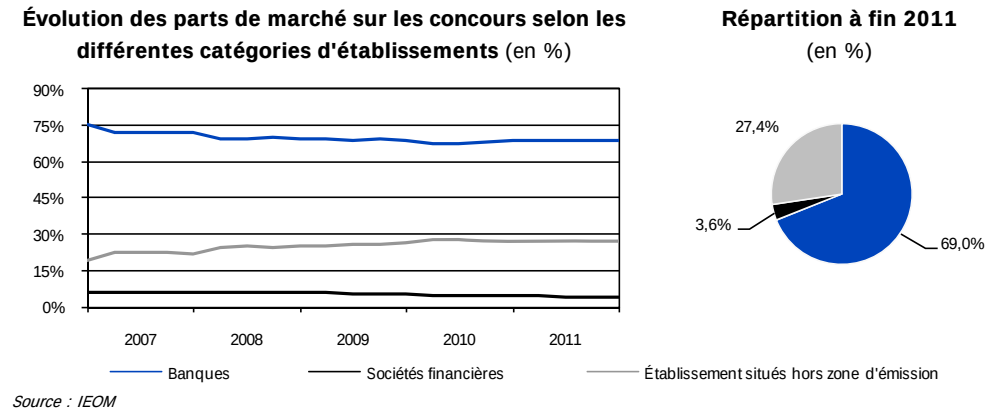
Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position dominante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. À fin 2011, ils concentrent 78,5 % des dépôts collectés et 69 % des financements accordés sur la place. Sur ce marché, la part des sociétés financières de la place se limite à 3,6 % des concours.

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois



Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont désormais leaders sur le segment des crédits à la construction pour les entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux depuis 2009.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2011

en %	Banques	Sociétés Financières	Établissement HZE
Crédits d'exploitation	96,6%	3,3%	0,1%
Crédits d'investissement	56,7%	6,0%	37,3%
Crédits à l'habitat	68,6%	0,1%	31,4%
dont aux entreprises	37,0%	0,0%	62,9%
dont aux particuliers	79,5%	0,1%	20,4%
Crédits à la consommation	71,0%	15,0%	13,9%
Autres crédits	98,0%	0,1%	1,8%
Ensemble des crédits	68,7 %	3,4 %	27,8 %

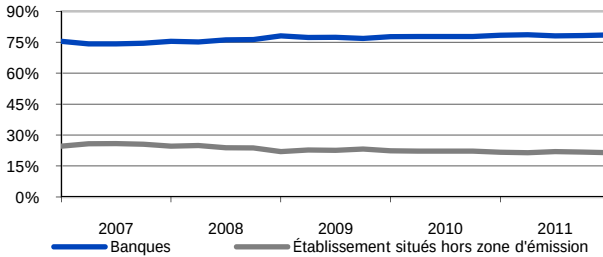
Source : IEOM

Les sociétés financières concentrent leur activité sur la distribution de crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et sur l'octroi de crédits d'investissement (au travers notamment d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2011, elles détiennent respectivement 15 % du premier segment (-2,6 points sur un an) et 6 % du second (+0,8 point sur un an).

Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (destinés notamment aux entreprises) et dans le financement de l'habitat (en faveur notamment des opérateurs sociaux). Ils détiennent 37,3 % du premier marché (+1,6 point sur un an) et 31,4 % du second (+0,3 point sur un an) au 31 décembre 2011.

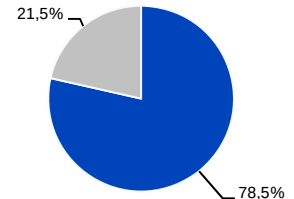
2.3.2 Les ressources

Évolution des parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Source : IEOM

Répartition à fin 2011 (en %)



La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place, l'OPT et les établissements situés hors zone d'émission, les sociétés financières ne pouvant, du fait des limites de leur agrément, collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place, qui les représentent localement, puis transférés vers la métropole pour souscrire à l'achat de produits généralement distribués par leur maison-mère.

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) progressent modérément en 2011 (+2,5 %) et ceux des sociétés financières se replient même (-3,5 %).

Effectifs des établissements de crédit locaux⁽¹⁾

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Banques	1 016	1 073	1 087	1 103	1 134	2,8%
Sociétés financières	57	57	47	57	55	- 3,5%
Total	1 073	1 130	1 134	1 160	1 189	2,5%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

On dénombre 108 guichets bancaires permanents sur l'ensemble du territoire au 31 décembre 2011 (y compris les 41 guichets proposant les services financiers de l'OPT), soit une unité de plus par rapport à 2010.

Compte tenu de l'augmentation parallèle de la population, le nombre d'habitants par guichet augmente légèrement de 0,3 %, pour atteindre 2 329 habitants par agence contre 2 323 un an auparavant. À titre de comparaison, on comptait 1 guichet bancaire pour 1 667 habitants en métropole en 2010.

Les guichets bancaires permanents

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Province Sud	66	67	66	73	74	1,4%
dont Nouméa	43	43	43	46	47	2,2%
Province Nord	27	27	27	24	24	–
Province des Iles Loyautés	7	7	7	10	10	–
Total des guichets bancaires	100	101	100	107	108	0,9%
dont banques	63	64	64	66	67	1,5%
dont services financiers de l'OPT	37	37	36	41	41	–
Habitants par guichet bancaire	2 397	2 402	2 456	2 323	2 329	0,3%

Source : IEOM

A contrario, le nombre d'habitants par automate bancaire est ramené à 1 170 contre 1 212 en 2010, le parc d'automates ayant augmenté de 10 unités en 2011. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'automates a progressé de 45 % (215 en 2011 contre 148 en 2007), et le territoire se rapproche des niveaux de la métropole qui comptait 1 156 habitants par automate en 2010. Ces évolutions sont en phase avec une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution et témoignent d'une recherche de gains de productivité ainsi que du dynamisme des établissements de crédit de la place. À ce titre, ces derniers se concentrent de plus en plus sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre d'automates bancaires	148	166	195	205	215	4,9%
Banques FBF	128	142	151	159	169	6,3%
Services financiers de l'OPT	20	24	44	46	46	0,0%
Habitants par automate	1 619	1 462	1 259	1 212	1 170	-3,5%

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle (toutes catégories confondues) progresse de 5,6 % en 2011, pour s'établir à 467 145 comptes. Le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,86, en hausse de 4,4 %.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle⁽¹⁾

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Comptes ordinaires créditeurs	160 636	165 210	173 225	181 060	192 653	6,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	222 062	231 008	242 371	251 756	264 519	5,1%
<i>Livrets ordinaires</i>	79 759	86 170	94 435	100 068	106 894	6,8%
<i>Livrets A & Livrets B</i>	131 827	135 866	139 320	143 392	149 446	4,2%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	2 332	2 170	2 032	1 892	1 769	- 6,5%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	5 986	4 513	3 880	3 421	3 078	-10,0%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	2 158	2 289	2 704	2 983	3 332	11,7%
Comptes créditeurs à terme	9 148	10 239	9 886	9 493	9 946	4,8%
Bons de caisse et bons d'épargne	82	65	40	31	27	-12,9%
Ensemble des comptes	391 928	406 522	425 522	442 340	467 145	5,6%

Source : IEOM (1) FBF et OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) atteint 77 % à fin 2011 (contre 73 % en 2010), en progression régulière depuis plusieurs années, tout en demeurant encore nettement en deçà de la moyenne métropolitaine à près de 100 %.

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Comptes ordinaires créditeurs	0,67	0,68	0,71	0,73	0,77	5,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,93	0,95	0,99	1,01	1,05	3,8%
<i>dont comptes sur livrets</i>	0,88	0,92	0,95	0,98	1,02	4,1%
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	3,5%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,64	1,68	1,73	1,78	1,86	4,4%

Source : IEOM

4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel. Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder	par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. » Le Système Interbancaire d'Echanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.
---	---

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 15,1 % en 2011, après +8,8 % en 2010. Les cartes privatives se développent fortement (+ 25,8 %) et sont en majorité des cartes de retrait dédiées à l'établissement émetteur.

La diffusion des cartes bancaires s'est nettement développée au cours des dernières années, avec un nombre de cartes bancaires par habitant qui atteint 0,89 en 2011.

Les cartes bancaires

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Cartes bancaires en circulation	143 834	163 219	178 475	194 268	223 576	15,1 %
Cartes internationales	82 881	89 189	96 660	105 332	111 667	6,0%
Cartes privatives	60 953	74 030	81 815	88 936	111 909	25,8%
<i>Cartes JADE ⁽¹⁾</i>	<i>29 474</i>	<i>32 788</i>	<i>34 648</i>	<i>36 020</i>	<i>41 917</i>	<i>16,4%</i>
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>31 479</i>	<i>41 242</i>	<i>47 167</i>	<i>52 916</i>	<i>69 992</i>	<i>32,3%</i>
Cartes bancaires par compte à vue	0,90	0,99	1,03	1,07	1,16	8,2 %
Cartes bancaires par habitant	0,60	0,67	0,73	0,78	0,89	13,7 %

⁽¹⁾ La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle Calédonie.

Source : IEOM

En 2011, l'utilisation des automates bancaires progresse de 12,7 % en nombre de retraits, pour un montant global de transaction qui s'accroît de 14,1 %. On comptabilise 35,6 retraits annuels par carte (-2,9 % par rapport à 2010).

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Var. 11/10</i>
Nombre de retraits (en millions)	5,0	6,0	6,5	7,1	8,0	12,7%
Montant (en milliards de F CFP)	49,3	64,7	68,9	75,7	86,4	14,1%
Moyenne par retrait (en milliers de F CFP)	9,9	10,8	10,6	10,6	10,8	2,0%
Nombre de retraits par automate	33 704	36 620	33 695	35 267	35 692	1,2%
Nombre de retraits par carte	34,7	36,8	36,2	36,7	35,6	- 2,9%

Source : IEOM

Le parc de terminaux de paiement électronique continue de progresser en 2011 (+11,9 %), s'accompagnant d'une hausse de 14,8 % des transactions enregistrées. Le nombre de transactions par carte diminue de 0,5 % sur l'année.

Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Var. 11/10</i>
Terminaux de paiement électronique (TPE)	2 669	2 850	3 037	3 247	3 633	11,9%
Nombre de transactions (en millions)	6,0	6,6	7,3	8,1	9,3	14,8%
Montant (en milliards de F CFP)	52,7	58,9	62,8	69,7	79,0	13,3%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	8,8	9,0	8,7	8,6	8,5	- 1,2%
Nombre de transactions par TPE	2 236	2 309	2 388	2 504	2 568	2,5%
Nombre de transactions par carte	41,5	40,3	40,6	41,9	41,7	- 0,5%

Source : IEOM

4.2 LES CHÈQUES

En 2011, le nombre de chèques traités est en légère progression (+0,8 %) mais leur montant global progresse de 6,2 %, dépassant pour la première fois le cap de 1 000 milliards de F CFP, à 1 034,3 milliards de F CFP. Depuis 2006, un habitant calédonien émet en moyenne 50 chèques par an, soit un niveau proche de celui observé en métropole.

Toutes catégories de valeurs confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échanges de la Nouvelle-Calédonie reflètent une progression de 9,3 % des montants échangés en 2011, pour un nombre d'opérations en hausse de 5,7 %. Les chèques représentent 61 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (20 %) et les autres valeurs (19 %).

Les chèques

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Variation 11/10</i>
Nombre de chèques émis (en millions)	12,3	12,7	12,5	12,5	12,6	0,8%
Montant (en milliards de F CFP)	785,0	978,3	965,4	973,6	1 034,3	6,2%
Nombre de chèques émis par habitant	51,3	52,5	51,0	50,3	49,9	-0,8%

Source : IEOM

4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Parmi tous les moyens de paiement, le chèque reste le plus utilisé par les Calédoniens (42 % du nombre total de paiements en 2011). On note cependant, depuis plusieurs années, un recul relatif de son utilisation au profit des autres moyens de règlement, et notamment de la carte bancaire qui se place en deuxième position. Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Depuis 2010, il supplante même le chèque en montant global des règlements effectués par ce moyen de paiement. En France métropolitaine (données de 2010), la carte bancaire est largement prédominante (43 % des paiements scripturaux), devant le chèque (18 %).

Les moyens de paiement

	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Var. 11/10
Les chèques							
Nombre (en millions)	12,3	12,7	12,5	12,5	12,6	42,0%	0,8%
Montant (en milliards de F CFP)	785,0	978,3	965,4	973,6	1 034,3	43,6%	6,2%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	63,8	76,9	77,1	77,9	82,3		5,6%
Cartes bancaires							
Nombre (en millions)	6,0	6,6	7,3	8,2	9,4	31,3%	14,6%
Montant (en milliards de F CFP)	53,1	59,3	63,4	70,5	79,9	3,4%	13,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	8,9	9,0	8,7	8,6	8,5		-1,2%
Virements							
Nombre (en millions)	3,6	3,9	4,0	4,1	4,2	13,9%	2,4%
Montant (en milliards de F CFP)	692,3	888,1	942,7	1 014,3	1 137,1	47,9%	12,1%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	193,0	229,4	237,3	250,4	273,8		9,3%
Autres valeurs⁽¹⁾							
Nombre (en millions)	2,9	3,2	3,4	3,6	3,8	12,8%	5,6%
Montant (en milliards de F CFP)	97,3	109,2	112,3	113,6	121,9	5,1%	7,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	33,5	34,3	32,6	31,4	31,7		1,0%
Ensemble des valeurs							
Nombre (en millions)	24,8	26,4	27,2	28,3	29,9	100,0%	5,7%
Montant (en milliards de F CFP)	1 627,8	2 035,0	2 083,8	2 171,9	2 373,2	100,0%	9,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	65,7	77,1	76,6	76,7	79,3		3,4%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM) EN NOUVELLE CALÉDONIE

La SOGEFOM est une société financière dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires¹, en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

¹ Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM aux côtés de l'AFD sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB et le CAM.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : haut de bilan, économie générale et zones de développement prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. La SOGEFOM exerce son champ d'intervention sur tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet est démontré. En mars 2009, un nouveau dispositif de délégation d'octroi de garantie a été mis en œuvre à l'attention des établissements de crédit, pour tous les crédits d'investissement d'un montant compris entre 2 et 6 millions de F CFP.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

5.1.1 Les nouveaux engagements

Nouveaux engagements

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Section « économie générale »	833	1 054	1 190	752	752	0%
Section « zones de développement prioritaire »	729	771	983	471	498	5,7%
Section « haut de bilan »	2	8	13	9	10	11,1%
Ensemble des sections	1 564	1 833	2 186	1 232	1 260	2,3%

Source : SOGEFOM

Après le ralentissement de l'activité observé en 2010, le montant des nouveaux engagements ressort en hausse de 2,3 %, à 1,26 milliard de F CFP.

5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2011

Engagements valides

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Section « Économie générale »	2 371	2 769	3 057	2 981	2 920	-2,0%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	1 889	2 147	2 410	2 145	1 991	-7,2%
Section « Haut de bilan »	40	37	36	37	34	-8,1%
Ensemble des sections	4 300	4 953	5 503	5 163	4 945	-4,2%
Taux de garanties compromises	5,1%	5,2%	5,2%	7,8%	8,4%	0,6 pt

Source : SOGEFOM

Pour le deuxième exercice consécutif, la SOGEFOM enregistre une baisse de l'encours de ses engagements valides (-4,2 %, à 4,9 milliards de F CFP), qui s'accompagne d'une légère détérioration mécanique de la qualité du portefeuille du fonds, avec un taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) en hausse de 0,6 point, à 8,4 %. Le potentiel global d'engagement disponible s'élève à 4 milliards de F CFP au 31 décembre 2011, ce qui représente plus de 3 fois l'activité de l'exercice écoulé. En 2011, la SOGEFOM est principalement exposée sur les secteurs des services (22,7 % de l'encours total), du BTP (17,5 %) et de l'artisanat-PMI (14,5 %).

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière «FG-COREMINES»**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » et dont le champ d'intervention a été complété en 2009 afin de lui permettre « d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son Code des Investissements ». Sa gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction des dossiers ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) et son secrétariat est assuré par l'ICAP.

Section 2

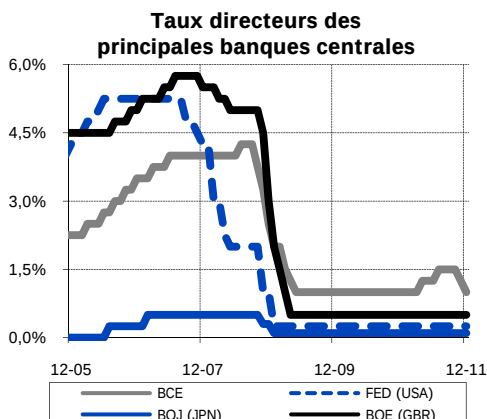
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont décidé de maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la Banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

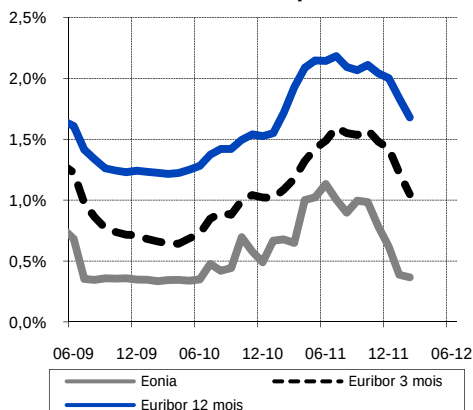
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce niveau plancher jusqu'en 2014.

Principaux taux du marché monétaire européen



De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintien depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

En Australie, la Reserve Bank of Australia (RBA) a baissé à deux reprises son principal taux directeur de 25 points de base, le 2 novembre et le 7 décembre 2011. La Banque centrale juge plus prudent d'avoir confirmation du tassement de l'inflation avant d'envisager une nouvelle détente monétaire.

L'IEOM contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone euro.

³ People's Bank of China - PBOC

En 2011, les taux d'intervention de l'IEOM ont été modifiés à cinq reprises : les 13 avril, 13 juillet, 9 novembre, 14 décembre et 27 décembre. Sur une année, l'écart a été le suivant : -25 points de base pour le taux de réescompte des crédits aux entreprises.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicable aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	27/12/2011	1,00%	3,75%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	5,35 % à 5,80 % (taux SGFGAS à partir du 01/11/2011)
Taux de la facilité de prêt marginal	14/12/2011	1,75%	
Taux de l'escompte de chèques	14/12/2011	1,75%	

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Jusqu'au 1^{er} février 2008, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée (Livret A, LEP, LEE, CEL, PEL) étaient fixés selon un dispositif d'indexation automatique, en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003. L'arrêté du 29 janvier 2008 modifiant le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 a redéfini la règle de calcul, pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des taux à court terme.

Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie

Taux applicables à partir de	02/08	07/08	02/09	05/09	08/09	08/10	02/11	08/11
Livrets A	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%
Compte Epargne-Logement (CEL)*	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%
Plan Epargne-Logement (PEL)*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

*hors prime

Source : Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents et/ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la métropole contribue à cette homogénéisation. Il convient de noter que, depuis 1973, une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

La dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers a été réalisée par l'IEOM aux mois de janvier et février 2012. Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 6,00 % contre 5,74 % un an auparavant, soit une hausse de 0,26 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place, accordés à taux fixe en quasi-totalité,

stagne sur un an (+0,01 point), à 4,64 %. Ce niveau est supérieur d'un demi-point environ à celui constaté en métropole ; cet écart tend à se resserrer depuis la dernière enquête. Le taux moyen des prêts personnels augmente pour sa part de 0,64 point sur un an, à 6,79 %.

Évolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	jan/fév 2010	juil/août 2010	jan/fév 2011	juil/août 2011	jan/fév 2012	Variation annuelle
Prêts immobiliers	5,02	4,75	4,63	4,63	4,64	0,01 pt
Prêts immobiliers relais	4,68	5,13	n.s.	4,87	5,67	–
Prêts personnels < 181 920 F CFP	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Découverts	10,51	10,28	11,20	9,36	10,91	-0,29 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,99	6,44	6,15	6,06	6,79	0,64 pt
TMPG	6,21	5,85	5,74	5,61	6,00	0,26 pt

Source : IEOM

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises réalisée aux mois de janvier et février 2012, fait ressortir un taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises à 4,93 % contre 4,77 % lors de l'enquête menée à la même période en 2011, soit une hausse modérée de 0,16 point. Dans le détail, le taux moyen pondéré de l'escompte et des autres crédits à court terme augmente de 1,36 point (respectivement à hauteur de 6,39 % et 5,20 %). En revanche et à l'inverse de la métropole, le taux moyen des crédits à moyen et long terme diminue de 0,33 point.

Évolution du coût du crédit aux entreprises

en %	jan/fév 2010	juil/août 2010	jan/fév 2011	juil/août 2011	jan/fév 2012	Variation annuelle
Ensemble des crédits à court terme	4,77	4,94	4,89	5,46	5,49	0,60 pt
<i>escompte</i>	5,52	5,66	5,03	5,45	6,39	1,36 pt
<i>découverts</i>	4,06	4,24	5,05	5,79	4,18	-0,87 pt
<i>Autres crédits à court terme</i>	4,61	4,80	3,84	4,78	5,20	1,36 pt
Moyen et long terme	4,39	4,32	4,58	4,58	4,25	-0,33 pt
TMPG	4,62	4,70	4,77	5,07	4,93	0,16 pt

Source : IEOM

1.4 LES TAUX D'USURE

Le dispositif de l'usure est modernisé au travers de deux arrêtés du 22 mars 2011 portant sur des mesures transitoires, valables jusqu'au 1^{er} avril 2013, pour la détermination des taux de l'usure, et fixant les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure.

L'objectif de la réforme est d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant important.

A compter du 1^{er} avril 2011, les taux d'usure sont définis pour trois catégories de montants, et les sept seuils de l'usure sont calculés pour les différentes catégories de prêts. A l'issue de la période de transition, les taux d'usure applicables au crédit renouvelable et au crédit amortissable seront identiques.

Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2011	2 ^e Trim. 2011	3 ^e Trim 2011	4 ^e Trim 2011
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%
Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%
Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%
Autres prêts				
Prêts d'un montant ≤ à 181 862 F CFP	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de VAT d'un montant > à 181 862 F CFP et ≤ 357 995 F CFP (1)	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de VAT d'un montant > à 357 995 F CFP et ≤ 715 990 F CFP (1)	-	-	18,61%	18,16%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 715 990 F CFP (1)	-	-	17,49%	16,62%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181 862 F CFP et ≤ 357 995 F CFP (1)	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 357 995 F CFP et ≤ 715 990 F CFP (1)	-	-	10,46%	11,65%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 715 990 F CFP (1)	-	-	9,34%	10,10%

(1) Application des tranches par montant à compter du 3^{ème} trimestre 2011.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2011	2 ^e Trim. 2011	3 ^e Trim 2011	4 ^e Trim 2011
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,01%	9,12%	9,13%	9,61%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	4,97%	5,01%	5,29%	5,52%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,65%	5,77%	6,08%	6,36%
Découverts en compte (2)	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	5,63%	5,65%	6,00%	6,36%

(2) y compris commission du plus fort découvert à compter du 2^{ème} trimestre 2011

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2011	2 ^e Trim. 2011	3 ^e Trim 2011	4 ^e Trim 2011
Découverts en compte (3)	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%

(3) y compris commission du plus fort découvert à compter du 2^{ème} trimestre 2011

Source : Journal Officiel de la République Française

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

En lien avec une orientation toujours favorable de l'environnement économique, l'activité du secteur bancaire reste soutenue en 2011. Le total du bilan consolidé des quatre banques FBF de la place progresse ainsi de 4,8 % sur l'année et atteint 743 milliards de F CFP au 31 décembre 2011 (après une hausse de 6,5 % sur l'exercice 2010).

Bilan agrégé des banques (1)

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Opérations de trésorerie	111 702	105 832	120 480	115 766	105 273	-9,1%
Opérations avec la clientèle	438 117	489 886	523 375	572 188	616 505	7,7%
Autres opérations	21 474	24 289	21 738	20 854	20 963	0,5%
Total Actif	571 293	620 007	665 593	708 808	742 741	4,8%
Opérations de trésorerie	143 593	156 519	160 103	145 847	159 568	9,4%
Opérations avec la clientèle	365 903	400 280	439 353	492 524	508 977	3,3%
Autres opérations	61 797	63 208	66 137	70 437	74 196	5,3%
Total Passif	571 293	620 007	665 593	708 808	742 741	4,8%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

Les opérations avec la clientèle concentrent l'essentiel de l'activité des banques de la place. Le volume des concours octroyés ressort, toutefois, nettement supérieur à celui des dépôts collectés (respectivement 83 % de l'actif et 69 % du passif en 2011). Cette situation se traduit par un déséquilibre structurel du bilan agrégé des banques de la place.

Solde par type d'opérations (1)

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Opérations de trésorerie	31 891	50 687	39 623	30 081	54 295	80,5%
Opérations avec la clientèle	-72 214	-89 606	-84 022	-79 664	-107 528	35,0%
dont Entreprises	-65 879	-85 759	-75 736	-62 575	-80 186	28,1%
dont Ménages	-44 702	-50 878	-65 511	-82 292	-91 772	11,5%
dont Collectivités locales	43 746	52 172	63 089	74 600	74 351	-0,3%
dont Autres agents et CCB non ventilés	-5 379	-5 141	-5 864	-9 397	-9 921	5,6%
Autres opérations	40 323	38 919	44 399	49 583	53 233	7,4%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Le déficit des opérations avec la clientèle s'est accru de 35 % en 2011. À l'inverse de l'exercice précédent, le rythme de collecte des ressources s'est en effet révélé inférieur à celui de la distribution des concours de caractère bancaire (respectivement +3,3 % contre +7,7 %).

¹ Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableaux 4 et 4bis)

Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Avec les EC locaux	-14 829	-10 605	-7 883	-12 469	-12 525	0,4 %
Avec les EC hors zone	56 976	64 143	57 131	51 441	67 210	30,7 %
Avec l'IEOM	-14 687	-7 138	-15 544	-14 942	-7 569	-49,3 %
<i>dont réserves & facilités de dépôts</i>	<i>-19 274</i>	<i>-17 697</i>	<i>-24 931</i>	<i>-25 142</i>	<i>-18 054</i>	<i>-28,2 %</i>
<i>dont refinancement IEOM</i>	<i>9 018</i>	<i>14 846</i>	<i>15 306</i>	<i>16 251</i>	<i>17 664</i>	<i>8,7 %</i>
<i>dont encaisse</i>	<i>-4 431</i>	<i>-4 287</i>	<i>-5 919</i>	<i>-6 051</i>	<i>-7 179</i>	<i>18,6 %</i>
Solde des opérations de trésorerie	31 891	50 687	39 623	30 081	54 295	80,5 %

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

En lien avec l'augmentation du déficit des opérations avec la clientèle, le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons-mères) s'est accru de 31 % en 2011, pour atteindre 67 milliards de F CFP. Le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure également déficitaire et atteint 12,5 milliards de F CFP. Au final, le solde des opérations de trésorerie des banques de la place s'établit à 54 milliards de F CFP à fin 2011, soit une augmentation de 80 % (30 milliards de F CFP à fin 2010).

Le solde des « autres opérations » est, pour sa part, excédentaire de 53 milliards de F CFP ; il est composé pour l'essentiel de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.

L'ensemble des fonds propres¹ des banques de Nouvelle-Calédonie (53,8 milliards de F CFP) a progressé de 5,8 %. Compte tenu du développement un peu moins soutenu du total de bilan des banques (+4,8 %), cette évolution se traduit par une légère amélioration des ratios de structure du bilan. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 7,2 % fin décembre 2010 à 7,3 % fin décembre 2011. A l'inverse, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 8,7 % au 31 décembre 2011 contre 8,9 % un an auparavant.

2.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES BANQUES LOCALES

En 2011, les emplois des quatre banques de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 6,2 %, pour s'établir à 644 milliards de F CFP. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (95 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires ou dépôts rémunérés).

Les ressources des banques de la place proviennent essentiellement des dépôts collectés (77 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, s'établissent à 495 milliards de F CFP à fin décembre 2011 (+2,6 % sur l'année). Les banques locales se financent également sur ressources propres à hauteur de 8,1 %, soit un volume de 52 milliards de F CFP au 31 décembre 2011. Ces dernières sont en augmentation sur un an (+6 %). Les opérations de réescompte progressent de 8,7 % : avec un encours de 17,7 milliards de F CFP, le refinancement de l'IEOM représente un peu moins de 3 % des ressources des établissements de crédit locaux mais son volume a doublé en 5 ans.

¹ Fonds propres = DETTES SUBORDONNÉES, PROVISIONS ET FRBG + RÉSERVES + CAPITAL+ REPORT À NOUVEAU

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements à l'extérieur de la zone d'émission (cf. supra le solde des opérations de trésorerie).

Équilibre emplois - ressources

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Var. 11/10
Emplois	469 031	517 486	557 006	606 169	643 864		6,2 %
Excédent des op. diverses	2 775	1 576	3	0	0		
Crédits bruts	446 982	498 213	532 072	581 027	625 810	97,2%	7,7%
Réserves obligatoires et libres	19 274	17 697	24 931	25 142	18 054	2,8%	-28,2%
Ressources	469 031	517 489	557 003	606 169	643 864		6,2 %
Dépôts collectés (- encaisses)	357 958	392 263	430 334	482 504	495 121	76,9%	2,6%
Ressources propres - Val. immo.	45 079	46 237	48 586	49 116	52 068	8,1%	6,0%
Excédent des op. diverses	0	0	5 646	6 857	11 801	1,8%	72,1%
Réescompte	9 018	14 846	15 306	16 251	17 664	2,7%	8,7%
Position extérieure nette	56 976	64 143	57 131	51 441	67 210	10,4%	30,7%

Source : IEOM

2.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité du portefeuille clientèle des banques de la place, mesurée au travers du niveau de créances douteuses brutes, s'était régulièrement améliorée au cours de la décennie pour atteindre un taux particulièrement faible de 2,4 % fin 2008. La progression récente du volume de créances douteuses brutes ne traduit pas une réelle dégradation du niveau de risque, compte tenu de la hausse parallèle, encore plus soutenue, des encours de crédit. Ainsi, la proportion des créances douteuses brutes au sein de l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle est demeurée stable à 2,4 % au 31 décembre 2011 ; en 2011, l'encours des créances douteuses brutes est en hausse de 9,9 %, mais le taux de créances douteuses brutes ressort en légère hausse de 0,1 point, à 2,4 %, compte tenu de la progression de 6,8 % de l'encours de crédit. Parallèlement, la couverture du risque se réduit légèrement, avec un taux de provisionnement moyen des quatre banques de Nouvelle-Calédonie qui s'établit à 63 % au 31 décembre 2011, contre 66 % au 31 décembre 2010.

Risques crédits sur la clientèle

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Créances douteuses brutes	12 811	11 739	12 572	13 382	14 713	9,9 %
Créances douteuses nettes	4 048	3 481	3 906	4 552	5 412	18,9%
Provisions	8 763	8 258	8 666	8 830	9 301	5,3%
Taux de provisionnement	68,4 %	70,3 %	68,9 %	66,0 %	63,2 %	-2,8 pts
Taux de douteux bruts	2,9 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,4 %	0,1 pt

Source : IEOM

3. Les performances financières des banques locales¹

Le produit net bancaire (PNB) progresse à un rythme proche de 2010 (+6,6 %), en lien avec une activité de financement bien orientée et des conditions de refinancement toujours favorables. La maîtrise du coefficient net d'exploitation (50,3 %, -0,9 point) et le faible coût du risque (258 millions de F CFP) permet aux établissements de crédit locaux de dégager un résultat agrégé en progression encore sensible sur 2011 (+11,1 %, après +16,1 % en 2010).

3.1 LA FORMATION DU PNB

En 2011, le PNB des quatre banques FBF de la place s'établit à 29,3 milliards de F CFP, en hausse de 6,6 % sur un an (après +6,7 % en 2010).

Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Produits						
Opérations de trésorerie	3 782	3 939	1 978	1 527	1 615	5,8%
Opérations avec la clientèle*	27 372	29 839	29 094	29 795	31 581	6,0%
Autres opérations	8 077	9 654	9 876	10 380	11 168	7,6%
Total des produits	39 231	43 431	40 949	41 702	44 364	6,4 %
Charges						
Opérations de trésorerie	5 920	6 653	5 660	5 180	4 913	-5,1%
Opérations avec la clientèle	7 315	9 401	6 332	5 770	6 624	14,8%
Autres opérations	2 843	3 700	3 227	3 292	3 542	7,6%
Total des charges	16 079	19 754	15 220	14 242	15 079	5,9 %
Soldes						
Opérations de trésorerie	-2 138	-2 714	-3 682	-3 653	-3 298	-9,7%
Opérations avec la clientèle*	20 056	20 438	22 762	24 025	24 957	3,9%
Autres opérations	5 234	5 954	6 649	7 088	7 626	7,6%
PNB	23 153	23 677	25 730	27 460	29 284	6,6 %

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le PNB a maintenu sa progression, grâce à l'augmentation significative des produits d'exploitation bancaire² (+6,4 %, après +1,8 %) et malgré le rebond des charges de même nature³ (+5,9 % après, -6,4 %). Principale composante des charges d'exploitation supportées par les banques locales (44 %), les charges sur opérations avec la clientèle augmentent nettement (+14,8 %) alors que les charges sur opérations de trésorerie se replient (-5,1 %). Ces dernières bénéficient de conditions de refinancement des établissements de crédit auprès de leur maison mère, encore favorables en 2011 ; les taux sur le marché monétaire étant restés relativement bas tout au long de l'année 2011 (cf. section, les taux d'intérêts).

¹ Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2.

² Pour l'essentiel, intérêts et commissions perçus auprès de la clientèle.

³ Intérêts versés à la clientèle et coût du refinancement interbancaire.

En lien avec une activité de distribution des crédits toujours bien orientée, les produits issus des opérations avec la clientèle progressent nettement (+6,0 %), leur part dans le total des produits d'exploitation bancaire se maintenant ainsi à 71 %. Parallèlement, les charges sur opérations avec la clientèle (+14,8 % après -8,9 % en 2010) s'alourdissent en raison d'un « effet volume »¹ et de taux de rémunération de ces actifs plus favorables qu'en 2010.

Au final, le PNB est toujours généré en majeure partie par les opérations avec la clientèle (85 %), reflétant ainsi le rôle prépondérant de l'activité de banque de détail en Nouvelle-Calédonie. Son poids a toutefois diminué en 2011 (-2,3 points), en raison de l'augmentation de 7,6 % du solde des autres opérations (services financiers, opérations de hors bilan et sur crédit bail).

Principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF, le solde des intérêts nets représente désormais 63,5 % du PNB (+0,4 point), contre 31 % pour les commissions (-0,1 point).

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations						Variation
Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	2011 / 2010
Produits						
Intérêts*	27 312	30 124	27 802	28 280	30 129	6,5%
Commissions	8 766	9 438	9 743	10 400	11 003	5,8%
Divers	3 153	3 869	3 404	3 022	3 232	6,9%
Total des produits	39 231	43 431	40 949	41 702	44 364	6,4 %
Charges						
Intérêts	13 243	16 260	12 029	10 943	11 541	5,5%
Commissions	1 375	1 537	1 667	1 862	1 914	2,8%
Divers	1 461	1 957	1 524	1 438	1 624	13,0%
Total des charges	16 079	19 754	15 220	14 242	15 079	5,9 %
Soldes						
Intérêts*	14 069	13 864	15 774	17 337	18 588	7,2%
Commissions	7 391	7 901	8 076	8 538	9 089	6,5%
Divers	1 692	1 912	1 880	1 584	1 608	1,5%
PNB	23 153	23 677	25 730	27 460	29 284	6,6 %
dont intérêts*	60,8%	58,6%	61,3%	63,1%	63,5%	0,4 pt
dont commissions	31,9%	33,4%	31,4%	31,1%	31,0%	-0,1 pt

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le solde des intérêts nets a légèrement infléchi son rythme de progression en 2011 (+7,2 % contre +9,9 % en 2010). Cette évolution est liée à la moindre progression du solde des intérêts avec la clientèle (+4,2 % contre +7,9 % en 2010) alors que, parallèlement les intérêts versés dans le cadre des opérations interbancaires sont en nette diminution (-9,8 %).

De son côté, le commissionnement accentue légèrement sa progression (+6,5 % contre +5,7 %). Cette hausse concerne en premier lieu les commissions de hors bilan (+22,8 %), les commissions avec la clientèle et sur opérations de services financiers (respectivement +4,1 % et +5,4 %), soutiennent la tendance d'ensemble.

¹ En 2011, l'encours des comptes à régime spécial augmente de 6,8 %, dont 8,5 % pour les ménages.

Evolution de la formation du produit net bancaire

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Intérêts nets	14 311	14 070	15 931	17 562	18 770	6,9%
dont opérations interbancaires	-2 112	-2 696	-3 645	-3 615	-3 259	-9,8%
dont opérations avec la clientèle	16 471	17 000	19 666	21 228	22 110	4,2%
Commissions nettes	7 391	7 901	8 076	8 538	9 089	6,5%
dont Commissions avec la clientèle	2 580	2 771	2 848	2 884	3 002	4,1%
dont Commissions hors bilan	494	541	533	641	787	22,8%
dont Commissions d'opérations de services financiers	4 318	4 575	4 704	5 016	5 289	5,4%
Produits divers	1 204	1 557	1 240	1 116	1 164	4,3%
Produit net bancaire	23 153	23 677	25 730	27 460	29 284	6,6%

Source : IEOM

La marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) est stable en 2011 (+0,01 point), après -0,03 point en 2010. Dans le détail, l'augmentation du coût moyen des ressources (+0,09 point) et la baisse du rendement moyen des crédits (-0,13 point), entraîne une érosion de la marge sur les opérations avec la clientèle (-0,21 point). Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire se sont détendues, une diminution du coût moyen des emprunts étant observée (-0,1 point).

Évolution des coûts et des rendements

en %	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des ressources	2,19%	2,51%	1,55%	1,24%	1,33%	0,09 pt
Rendement moyen des crédits	6,46%	6,33%	5,76%	5,51%	5,38%	-0,13 pt
Marge sur les op. avec la clientèle	3,89%	3,47%	3,82%	3,98%	3,77%	-0,21 pt
Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	4,33%	4,32%	3,65%	3,40%	3,30%	-0,10 pt
Rendement moyen des prêts	3,71%	3,54%	1,86%	1,23%	1,42%	0,19 pt
Marge globale d'intermédiation	2,88%	2,54%	2,74%	2,71%	2,72%	0,01 pt

Source : IEOM

3.2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

3.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB, en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque². Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (les dotations moins les reprises) au titre des

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

² Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

risques encourus. En 2011, le repli marqué du coût du risque et l'accroissement des frais généraux¹, permet au résultat d'exploitation de s'inscrire en hausse de 11,5 %. Les frais de personnel ont effectivement augmenté de 6,4 %, le nombre d'agents progressant de 2,8 % pour atteindre 1 134 agents. En conséquence, le coût unitaire des effectifs s'alourdit de 3,5 % en 2011.

Coût unitaire des effectifs (1) / (2)

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Frais de personnel (1)	8 010	8 764	9 131	9 246	9 842	6,4%
Effectifs (2)	1 016	1 073	1 087	1 103	1 134	2,8%
Coût unitaire des effectifs (1) / (2)	7,9	8,2	8,4	8,4	8,7	3,5%

Source : IEOM

Alors que le taux de créances douteuses demeure stable (+0,1 point, à 2,4 %), le coût du risque ressort en repli de 57,3 % pour représenter 258 millions de F CFP en 2011.

Coût du risque

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	91	-288	553	356	589	65,5%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-138	-193	-126	-153	-128	-16,5%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-178	-179	144	-138	-391	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables	634	770	304	765	370	-51,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	242	205	157	225	182	-18,9%
Coût du risque	167	-96	718	605	258	-57,3%

Source : IEOM

3.2.2 Le résultat net

Malgré une hausse des dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières et de l'impôt sur les bénéfices (+8,5 %, à 5,3 milliards de F CFP) en 2011, le résultat net des quatre banques de Nouvelle-Calédonie continue de progresser, de 11,1 %, après une hausse de 16,1 % en 2010, à 8,7 milliards de F CFP.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Les bonnes performances financières observées en moyenne sur 2011 pour les quatre banques FBF de la place se traduisent par une amélioration des différents indicateurs de rentabilité. Ainsi, le coefficient net d'exploitation diminue de 0,9 point, grâce à une progression du PNB plus importante que celle des frais généraux. De même, la rentabilité globale des banques de la place se renforce avec un coefficient de rentabilité qui s'améliore de 0,8 point. Après une augmentation de 2,3 points l'exercice précédent, le taux de marge nette se renforce encore de 1,2 point, à 29,6 %.

¹ Après retraitement des charges refacturées.

Evolution des ratios de rentabilité

en %	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010
Coefficient net d'exploitation (1)	54,7%	57,7%	55,1%	51,2%	50,3%	-0,9 pt
Coefficient de rendement (2)	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	0,1 pt
Coefficient de rentabilité (3)	14,1%	13,7%	13,5%	15,3%	16,1%	0,8 pt
Taux de marge nette (4)	27,7%	27,5%	26,1%	28,4%	29,6%	1,2 pt

(1) Frais de fonctionnement / produit net bancaire

(3) Résultat net / fonds propres

(2) Résultat net / total du bilan

(4) Résultat net / PNB

Source : IEOM

En termes de productivité, le rapport PNB/effectifs se situe à 26 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 3,7 % par rapport à 2010. Le volume de concours octroyés par agent s'établit à 544 millions de F CFP et la collecte moyenne de dépôts par employé atteint 449 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 4,8 % et 0,5 %. Le poids des frais généraux reste relativement stable : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 12,5 millions de F CFP en 2011 contre 12,6 millions en 2010.

Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Produit net bancaire / effectifs	22,8	22,1	23,7	24,9	25,8	3,7%
Frais généraux (1) / effectifs	13,1	13,4	13,7	12,6	12,5	-1,3%
Concours à la clientèle / effectifs	431,2	456,6	481,5	518,8	543,7	4,8%
Dépôts à la clientèle / effectifs	360,1	373,0	404,2	446,5	448,9	0,5%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

4. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un Observatoire chargé de suivre les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. L'Observatoire relève ainsi chaque semestre, les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-dessous) pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique. La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre chaque année, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques.

L'IEOM calcule, pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention, des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). La première production de cet Observatoire est intervenue en août 2010. Pour la première fois en octobre 2011, l'Observatoire a intégré les données publiées par le Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF) sur les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, selon la même méthodologie que l'IEOM.

Par rapport à l'Observatoire d'avril 2011, les tarifs des services bancaires sont majoritairement à la baisse en Nouvelle Calédonie. Cependant, les tarifs moyens des services bancaires les plus couramment utilisés (tarifs standard) restent, à quelques exceptions près, plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en métropole. Les écarts les plus significatifs concernent les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement ainsi que les cotisations pour la délivrance d'une carte de paiement à autorisation systématique.

Tarification des services bancaires au 1^{er} octobre 2011 (tarifs moyens pondérés)

en F CFP	Nouvelle- Calédonie	Moyenne COM	Moyenne CCSF
Frais tenue de compte (par an)	4 186	4 218	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	812	545	84
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	577	361	265
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.O	N.S	30
Virement (vers un compte bancaire local)			
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	363	298	416
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	76	67	1
Prélèvement			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 189	1 699	353
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	32	0
Carte bancaire			
Carte de paiement internationale à débit différé	4 692	5 184	5 230
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 596	4 657	4 408
Carte de paiement à autorisation systématique	4 036	4 024	3 525
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	77	62	97
Divers			
Commission d'intervention	1 374	1 329	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 835	2 854	2 897

S.O : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEOM

Section 3

L'évolution de la structure monétaire

Dans un contexte de faible sinistralité, le financement bancaire poursuit sa croissance en 2011, permettant d'accompagner les projets des divers agents économiques.

L'activité bancaire reste soutenue mais l'encours total des établissements de crédit décélère légèrement : il progresse de 7,4 %, après +9,5 % en 2010. Les établissements de crédit locaux affichent en particulier une progression plus mesurée des encours, à +6,8 % contre +8,4 % un an plus tôt. La demande des ménages reste dynamique (+8,6 % sur un an contre +10,2 % en 2010), tant en matière de crédits immobiliers que de crédits à la consommation, tandis que la demande de financement des entreprises se maintient (+4,3 % contre +4,2 % en 2010). Les crédits d'exploitation augmentent de 3,4 %, avec le rebond des comptes ordinaires débiteurs (+9,4 %), et les crédits à l'investissement ralentissent (+5,4 % après +8,5 % en 2010). La production de nouveaux crédits n'enregistre qu'un léger repli (-1,3 %), la demande des ménages (+7,2 %) compense la diminution de production des crédits aux entreprises (-8,8 %). Les sociétés financières de la place enregistrent de leur côté un nouveau repli de leur activité, avec un encours brut de crédits en baisse de 7,6 % sur douze mois, en raison d'une diminution du crédit-bail (-6 % sur un an), qui représente l'essentiel de leur encours. Les établissements situés hors zone d'émission bénéficient du dynamisme de la demande de financement de la part des opérateurs sociaux et des collectivités locales, dont l'encours progresse de 20,7 % sur l'année.

En termes de risques, aucune dégradation particulière de la qualité du portefeuille clientèle n'est observée. Dans le détail, les établissements situés hors de la zone d'émission présentent un niveau de risques peu significatif du fait de la typologie de leur clientèle (opérateurs sociaux, collectivités locales, fonctionnaires...). Les établissements de crédit locaux affichent, pour leur part, un taux de créances douteuses brutes également peu élevé et quasi-stable sur les trois derniers exercices. Il ressort à 2,6 % à fin 2011. Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 66,1 % au 31 décembre 2011 (-2,7 points sur un an).

La progression de la masse monétaire ralentit, avec une croissance modérée de M3 (+3,2 % en un an au 31 décembre 2011, contre +11,6 % en 2010). Cette évolution concerne particulièrement l'agrégat étroit M1 (+1,0 % contre +13,8 %), sous l'influence de la faible augmentation des dépôts à vue (+0,5 % contre +14,5 %), freinée notamment par les dépôts des entreprises. Après deux années exceptionnelles liées aux grands projets, l'encours de ces dépôts connaît un reflux en 2011 (-2,2 %, après +14,1 % en 2010 et +18,5 % en 2009). La masse monétaire M3 profite toutefois de l'évolution favorable des comptes sur livrets (+6,9 %) et des dépôts à terme (+4,6 %), qui font office de « valeurs refuges » dans un environnement de marchés financiers perturbés.

L'activité de crédit ressortant plus dynamique que l'activité de collecte (+6,8 % pour les crédits contre +2,8 % pour les dépôts collectés -hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission), le système bancaire local affiche une détérioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission). Le solde de cette dernière, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, augmente de 23,3 %, à -81 milliards de F CFP au 31 décembre 2011 contre -65 milliards au 31 décembre 2010.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Le rythme de croissance des actifs financiers ralentit en 2011 et atteint +2,5 % après +12,3 % en 2010. Le total des actifs financiers passe ainsi de 626 milliards de F CFP en douze mois à 642 milliards de F CFP au 31 décembre 2011.

Précisément, les liquidités des entreprises diminuent de 5 milliards de F CFP (-2,2 %, à 208,9 milliards de F CFP) et les actifs des « autres agents économiques » sont quasi-stables (+0,7 %, à 87 milliards de F CFP). Les avoirs des ménages ressortent en hausse de 20 milliards de F CFP (+6 % sur l'année, après une augmentation de 8,8 % en 2010). Ces derniers demeurent les principaux détenteurs d'actifs dans les banques de la place (54 % du total des actifs, soit 346 milliards de F CFP).

Les actifs financiers se répartissent en dépôts à vue (38 %), placements liquides ou à court terme (44 %) et placements à long terme (18 %).

1.2 LES DÉPÔTS A VUE

Au 31 décembre 2011, le total des dépôts à vue s'établit à 246,5 milliards de F CFP, en légère hausse de 0,5 % en glissement annuel (+14,5 % un an auparavant). Les dépôts à vue des « autres agents économiques » connaissent une forte diminution (-23,2 %). Ceux des ménages augmentent pour leur part de 11,2 %, contre -2 % pour les sociétés.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme totalisent 282 milliards de F CFP à fin 2011. Leur rythme de progression faiblit en 2011 mais demeure dynamique, avec une augmentation de 4,6 % contre +6,5 % en 2010. L'attrait des comptes sur livrets et des comptes à terme reste identique en valeur (respectivement +6,3 milliards de F CFP, et +6 milliards de F CFP). La progression s'accroît pour les comptes sur livrets (+6,8 % sur l'année, après +3,7 % en 2010) alors que des comptes à terme affichent une hausse de 3,4 % sur un an (après +8 % en 2010).

Par agent économique, les évolutions sont hétérogènes : les entreprises présentent un repli de 2,2 % de leurs placements liquides ou à court terme tandis que les ménages et les « autres agents économiques » affichent des hausses respectives de 5,7 % et 13 %.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

Après avoir progressé de 23,8 % en 2010, l'épargne à long terme (112,7 milliards de F CFP) décélère à +1,7 % en 2011. Elle est majoritairement détenue par les ménages, le reliquat étant principalement conservé par les entreprises sous forme d'OPCVM non monétaires.

¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

L'épargne à long terme est constituée majoritairement de contrats d'assurance-vie (à 89 %, soit 100 milliards de F CFP à fin 2011). À l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant le plus souvent d'intermédiaires pour la collecte.

Au vu des conditions offertes sur la place en matière de comptes sur livrets et de dépôts à terme, les ménages ont orientés leur choix vers des placements à court terme ; et ce, malgré les conditions favorables octroyées aux contrats d'assurance-vie. Cette situation tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter des ressources, dans un contexte de déficit de la place en la matière.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Sur sa lancée de 2010, l'économie calédonienne est restée globalement bien orientée en 2011, et la distribution du crédit continue sa progression (+7,4 %, après une hausse de +9,5 % sur l'année 2010). Le marché des particuliers marque le pas mais reste dynamique (+7,7 %, contre +10,6 % en 2010) comme celui des collectivités locales (+18,1 % en 2011, contre +33,7 % l'année précédente). Le marché des entreprises progresse au même rythme qu'en 2010 (+ 5,6 % sur l'année).

Les concours à la clientèle s'établissent à 907 milliards de F CFP au 31 décembre 2011, majoritairement contractés auprès des établissements de crédit locaux (73 %, soit 659 milliards de F CFP). Ces derniers bénéficient d'ailleurs d'un niveau d'activité encore soutenu en 2011, avec une croissance de leur encours de 6,8 % après une hausse de 8,4 % l'année précédente. L'année s'est toutefois révélée difficile pour les sociétés financières de la place, qui enregistrent une baisse d'activité, avec un encours brut de crédits en repli de 7,6 % (après un recul de 1,3 % en 2010) et une dégradation de la qualité de leur portefeuille (le taux de créances douteuses s'alourdit de 0,8 point sur la période, pour atteindre 7,4 %). L'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission, qui bénéficient, pour leur part, de l'investissement des collectivités et opérateurs sociaux du territoire, progresse de 8,8 % (contre +12,8 % en 2010).

Principal poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour l'acquisition de biens immobiliers (crédits à l'habitat et à la construction, soit 47 % du total des concours) progressent de 8,2 %, après une augmentation de 10,7 % en 2010. La demande de financement d'investissements (31 % du total de l'activité des établissements de crédit) s'accélère et progresse de 9,2 %, après une hausse de 7,4 % l'année précédente. Elle est soutenue par le logement social et les collectivités locales. Le financement des besoins de trésorerie (crédits d'exploitation et à la consommation, soit 17 % de l'encours total) augmente pour sa part modérément de 1,5 % sur l'année (après +4,4 % en 2010), sous l'effet de la demande des particuliers et malgré un léger repli des entreprises et des collectivités locales.

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

La demande de financement des entreprises progresse au même rythme qu'en 2010 (+5,6 % sur un an). Elle reste portée par le logement social et profite plus particulièrement aux établissements de crédit situés hors zone d'émission.

L'endettement des entreprises en matière d'investissement s'accélère en 2011 (+6,2 % contre +3,7 % 2010), en lien avec une progression soutenue des crédits d'équipement (+6,5 %). À l'inverse, la demande de financement des besoins d'exploitation reste stable (-0,2 %), comme en 2010.

L'accroissement de l'endettement des entreprises s'accompagne, en parallèle, d'une baisse de leurs actifs, en matière de dépôts à vue notamment (-2 %).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Le rythme de croissance de l'endettement des ménages reste bien orienté en 2011 : +7,7 % après +10,6 % en 2010.

Cette évolution est en premier lieu la traduction d'un investissement immobilier des ménages toujours dynamique en 2011. L'encours des crédits à l'habitat des ménages progresse de 8,4 % sur l'année, après une hausse de 10,9 % en 2010. Cette progression est le résultat d'une hausse de 19,4 % des octrois de crédits à l'habitat en volume en faveur des ménages. La production de crédits nouveaux pour l'habitat continue pour sa part d'augmenter, à 48 milliards contre 47 milliards de F CFP en 2010. Cette situation est, pour partie, liée à la stabilité des taux des prêts immobiliers. L'enquête semestrielle sur le coût du crédit fait ainsi ressortir une stabilité du taux moyen pondéré des crédits immobiliers aux particuliers sur un an, à 4,64 % pour l'enquête de janvier et février 2012 (contre 4,63 %, un an auparavant).

De la même manière, la croissance des crédits à la consommation progresse, en lien avec une consommation des ménages toujours dynamique. Sur les douze mois de l'année, l'accroissement des encours bancaires de consommation des ménages ressort à 3,9 % après une hausse de 5,3 % en 2010. À l'inverse, l'encours de crédit-bail s'affiche toujours en fort repli (-11,3 % en glissement annuel), et ce malgré une légère progression du marché automobile.

2.4 CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITES LOCALES

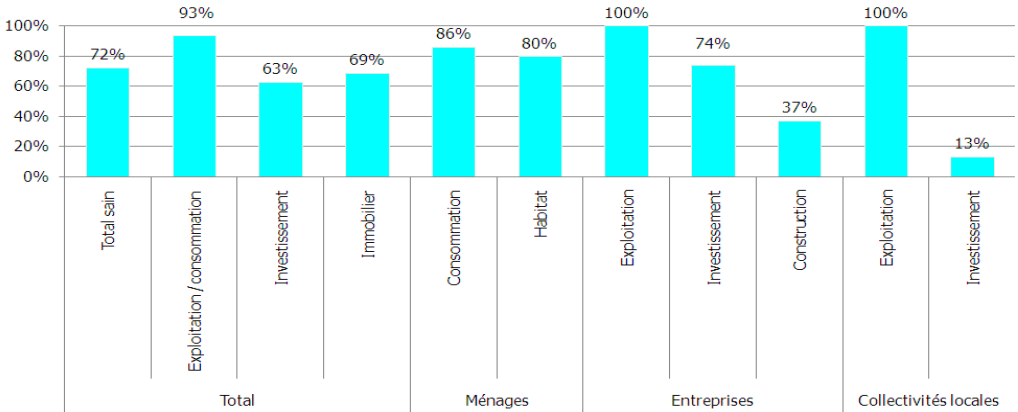
L'endettement bancaire des collectivités locales se compose principalement de crédits d'investissement, lesquels sont majoritairement contractés auprès des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission.

En 2011, la dette totale des collectivités locales connaît une forte croissance : +18,1 %, à 57 milliards de F CFP. Les crédits d'investissement s'affichent en hausse de 22,9 %, à 51,6 milliards de F CFP, alors que les crédits d'exploitation diminuent de 6,6 % à 5,2 milliards de F CFP, soit 9 % de l'endettement total des collectivités locales.

2.5 LA PART DE MARCHÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Avec 73 % de part de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à part égale en faveur des entreprises et des ménages (48 %), le financement des collectivités locales et « divers » étant marginal (4 % du total). Les établissements hors zone interviennent surtout dans le financement des collectivités locales et des programmes de logements sociaux.

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



Source : IEOM

2.6 LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En termes de risques, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes¹ qui a diminué presque de moitié entre 2004 et 2008 (passant de 4,7 % en 2004 à 2,5 % depuis 2008). Si cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion des crédits, qui induit généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter aussi la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place, dans un contexte économique et social local qui reste favorable.

Cette tendance s'est poursuivie en 2011. Le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit de la place ressort ainsi à 2,6 % au 31 décembre 2011, stable sur un an. Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 66,1 % au 31 décembre soit un recul de 2,7 points sur l'année. En revanche, l'année aura été moins favorable pour les sociétés financières de la place : la qualité de leur portefeuille se dégrade sensiblement, avec un taux de créances douteuses qui passe de 6,6 % fin 2010 à 7,4 % fin 2011.

¹ Montant des créances douteuses brutes rapporté au total des concours bruts.

3. La circulation fiduciaire

3.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

À fin décembre 2011, l'émission nette de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 5,3 millions d'unités pour une valeur totale de 22,3 milliards de F CFP ; soit un accroissement de 12,6 % en nombre et une augmentation de 12,3 % en valeur.

Les principales évolutions par rapport à fin décembre 2010 concernent les billets de 10 000 F CFP qui augmentent de 13,7 % en nombre d'unités émises, les billets de 5 000 F CFP (+10 %), ainsi que les billets de 1 000 F CFP (+17,4 %).

Les coupures de 5 000 F CFP et de 1 000 F CFP restent les plus couramment utilisées : elles représentent respectivement 35 % et 29 % du nombre total de billets émis.

3.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

Au 31 décembre 2011, l'émission nette de pièces en F CFP s'affiche, en volume, en hausse de 5,7 % sur un an (128,9 millions de pièces en circulation) pour un montant de 1,7 milliard de F CFP (+6,3 %).

Les principales évolutions du nombre de pièces émises par rapport au mois de décembre 2010 concernent les pièces de 5 F CFP et 100 F CFP qui progressent respectivement de 7,1 % et de 6,7 %.

Les « petites pièces » (1 F CFP, 2 F CFP, 5 F CFP, 10 F CFP) représentent 82 % du nombre total de pièces émises à fin décembre 2011, mais 20 % seulement de leur valeur.

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La croissance de M3 est modérée, atteignant +3,2 % sur l'année 2011 après +11,6 % l'année précédente. Cette évolution concerne particulièrement l'agrégat étroit M1 (+1,0 % contre +13,8 %), sous l'influence de la faible augmentation des dépôts à vue (+0,5 % contre +14,5 %) et malgré la progression sensible de la circulation fiduciaire (+8,6 % contre +4 % en 2010).

Les dépôts à vue sont pénalisés par l'érosion des dépôts des entreprises. Après deux années exceptionnelles liées aux grands projets, l'encours de ces dépôts connaît un reflux en 2011 (-2,2 %, après +14,1 % en 2010 et +18,5 % en 2009). La masse monétaire M3 profite toutefois de l'évolution favorable des comptes sur livrets (+6,9 %) et des dépôts à terme (+4,6 %), qui font office de « valeurs refuges » dans un environnement de marchés financiers perturbés. L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle », quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) ne cesse de reculer (-3,0 %), suite à l'arrivée à échéance des premiers PEL ouverts sur le territoire.

Composantes de la masse monétaire

Millions de F CFP						Structure	Variation
	2007	2008	2009	2010	2011	2011	11/10
Circulation fiduciaire	12 846	13 626	14 106	14 666	15 931	3,0%	8,6%
Billets	11 461	12 159	12 555	13 068	14 233	2,7%	8,9%
Pièces	1 385	1 467	1 551	1 598	1 698	0,3%	6,3%
Dépôts à vue	188 185	196 491	214 179	245 223	246 501	46,2%	0,5%
TOTAL M1	201 031	210 117	228 285	259 889	262 432	49,2%	1,0%
M2-M1	68 408	75 850	89 902	93 205	99 559	18,7%	6,8%
Comptes sur livrets	67 658	75 157	89 203	92 529	98 942	18,5%	6,9%
Comptes épargne logement	750	693	699	676	617	0,1%	-8,7%
TOTAL M2	269 439	285 967	318 187	353 094	361 991	67,9%	2,5%
M3-M2	115 615	136 777	144 889	163 887	171 444	32,1%	4,6%
Dépôts à terme	114 982	136 236	144 604	163 732	171 308	32,1%	4,6%
Bons de caisse	633	541	285	155	136	0,0%	-12,3%
Total M3	385 054	422 744	463 076	516 981	533 435	100,0%	3,2%
P1	5 102	4 303	4 189	4 004	3 883		-3,0%
Plans d'épargne logement	5 053	4 245	4 128	3 935	3 785		-3,8%
Autres compte d'épargne à régime spécial	49	58	61	69	98		42,0%
M3+P1	390 156	427 047	467 265	520 985	537 318		3,1%

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2011, la croissance de la masse monétaire (+3,2 %) s'est traduite par un fléchissement de la part des concours accordés sur ressources monétaires (-1,3 point, à 62,3 %).

Contreparties de la masse monétaire

Millions de F CFP						Variation
	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Avoirs hors zone d'émission	101 503	97 962	110 799	107 355	104 309	-2,8%
Institut d'émission	27 621	25 795	35 886	35 454	36 986	4,3%
Établissements de crédit	73 882	72 167	74 913	71 901	67 323	-6,4%
Créances du Trésor public	14 304	16 070	16 154	17 077	18 255	6,9%
Concours sur ressources monétaires	269 247	308 712	336 123	392 549	410 871	4,7%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	482 439	537 186	569 122	616 830	658 978	6,8%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	213 192	228 474	232 999	224 281	248 107	10,6%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	44 306	47 522	50 094	50 461	52 735	4,5%
Provisions sur créances douteuses	9 943	9 627	10 390	10 826	11 346	4,8%
Engagements hors zone d'émission	145 815	152 590	146 929	137 210	147 833	7,7%
Epargne contractuelle	5 102	4 303	4 189	4 004	3 883	-3,0%
Divers	8 026	14 432	21 397	21 780	32 310	48,3%
Total M3	385 054	422 744	463 076	516 981	533 435	3,2%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Le système bancaire local, en quête structurelle de ressources clientèle, a été pénalisé par une progression modérée de liquidités. Ainsi, son activité de crédit ressortant plus dynamique que son activité de collecte (+6,8 % pour les crédits contre +2,8 % pour les dépôts collectés -hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission), le système bancaire local affiche une détérioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette¹. Cette dernière, structurellement négative en Nouvelle-Calédonie, progresse de 23,3 %, à -81 milliards de F CFP au 31 décembre 2011 contre -66 milliards au 31 décembre 2010.

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 11/10
Avoirs hors zone d'émission	73 882	72 167	74 913	71 901	67 323	-6,4%
Engagements hors zone d'émission	145 815	152 590	146 929	137 210	147 833	7,7%
Position extérieure nette	-71 933	-80 423	-72 016	-65 309	-80 510	23,3%

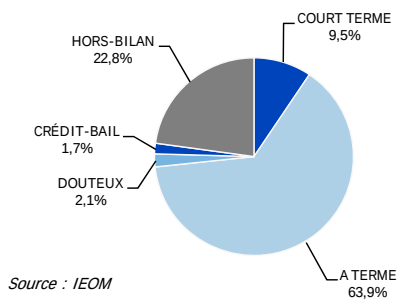
Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

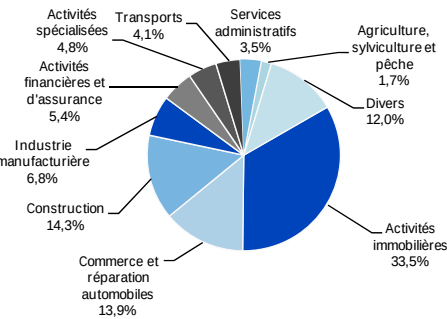
Le montant total des risques déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2011 sur les entreprises² (engagements de hors-bilan compris) s'établit à 535 milliards de F CFP. Sur ce total, les encours de crédit représentent 413 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan 122 milliards de F CFP. Le secteur des services concentre 47,2 % des risques, devant le BTP et le commerce, qui se voient allouer respectivement 14,3 % et 13,9 % du montant total.

Risques des entreprises déclarés au SCR par nature au 31/12/2011



Source : IEOM

Risques des entreprises déclarés au SCR par secteur au 31/12/2011



L'industrie manufacturière représente, pour sa part, 6,8 % des risques déclarés. Le secteur des services explique l'essentiel de la hausse de l'endettement des entreprises en 2011. Dans le détail, l'accroissement de la demande de financement du secteur repose pour une part importante sur les activités de services liées à l'immobilier ainsi que sur les SCI.

¹ Différence entre les avoirs et les engagements constitués hors de la zone d'émission.

² Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Les risques déclarés sur le secteur immobilier sont en progression constante depuis plusieurs années. À fin 2011, ils s'élèvent à 423 milliards de F CFP, en hausse de 7,9 % sur un an. Les crédits aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'Agglomération) progressent nettement sur l'année (+15,3 %). Les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent 74 % de l'encours du secteur, augmentent pour leur part de 8,4 %.

Les risques du secteur immobilier

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Structure 2011	Variation 11/10
Crédits à la construction des Entreprises*	32 943	36 375	43 106	40 297	39 158	9,3%	-2,8%
Crédits à l'habitat des Ménages	212 123	241 030	260 764	289 191	313 576	74,1%	8,4%
Crédits aux opérateurs sociaux	27 617	29 714	48 634	60 862	70 163	16,6%	15,3%
Autres crédits immobiliers	1 942	1 910	1 677	1 476	5	n.s	n.s
Ensemble des risques immobiliers	274 625	309 029	354 181	391 826	422 902	100,0 %	7,9 %

* Hors opérateurs sociaux

Source : IEOM

5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

De la même manière qu'en 2010, le montant des risques du secteur public (communes, Provinces, Nouvelle-Calédonie) progresse fortement en 2011 : +21 %, à 52,8 milliards de F CFP. Les engagements du secteur public sont majoritairement portés par des établissements intervenant depuis la métropole (79 %). Les communes concentrent 49 % du total des risques à fin 2011, devant les Provinces (34 %).

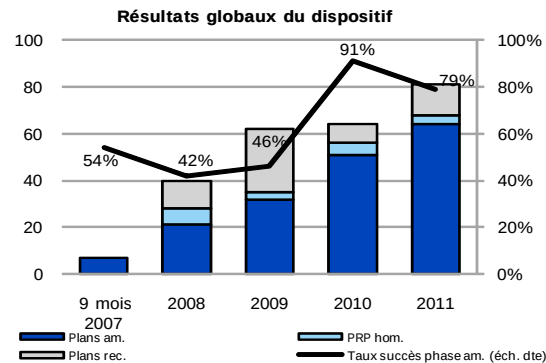
Les risques du secteur public

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Structure 2011	Variation 11/10
Court terme	4 024	3 077	1 670	4 480	2 573	4,9%	-42,6%
Moyen terme	35 753	32 850	34 024	34 373	43 064	81,5%	25,3%
Créances douteuses brutes	38	16	32	—	—	0,0%	n.s
Crédit bail	17	41	32	52	36	0,1%	30,8%
Total des encours	39 832	35 984	35 758	38 905	45 673	86,5 %	17,4 %
Engagements de hors-bilan	3 042	676	1 074	4 739	7 149	13,5 %	50,9 %
TOTAL DES RISQUES	42 874	36 660	36 832	43 644	52 822	100,0 %	21,0 %

Source : IEOM

6. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEOM assure, le secrétariat de la Commission de surendettement en Nouvelle-Calédonie. Le dispositif de surendettement s'applique aux personnes physiques de « bonne foi » dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, « la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. La réforme du crédit à la consommation, issue des dispositions de la loi Lagarde, constitue la dernière évolution majeure du dispositif. Cette loi, qui renforce la protection du consommateur, revêt deux volets principaux. Le premier, qui concerne la lutte contre le surendettement, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010. Le second, qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, est applicable depuis le 1^{er} mai 2011.



Source : IEOM

Le secrétariat a enregistré, pour l'année 2011, 82 dépôts de dossiers, en léger repli par rapport à l'exercice précédent (86 dossiers). Le nombre de redépôts est resté modéré (soit 8 dossiers seulement, contre 7 en 2010), correspondant à un taux de redépôts (9,7 %) très inférieur à celui relevé dans les DOM (19,9 %) ou en métropole (39,6 %). Avec 354 dossiers déposés depuis l'origine (soit 0,5 % des ménages calédoniens), la Commission a enregistré 6 dossiers par mois en moyenne.

Le niveau de dépôt de dossiers de surendettement demeure faible en comparaison de celui observé en métropole ou même dans certains DOM (Réunion et Martinique notamment). Les explications à ce faible niveau de dossiers déposés sont avant tout d'ordre socio-culturels, psychologiques et propres aux petites sociétés insulaires encore en partie marquées par un mode de vie plus traditionnel (solidarité plus forte, entraide familiale, souci de dignité, d'image et de confidentialité, crainte du « qu'en dira t'on »). De surcroît, malgré les actions de communication réalisées périodiquement par l'IEOM auprès des médias locaux ou des travailleurs sociaux, ce dispositif de surendettement qui peut paraître trop complexe pour certains surendettés, semble encore méconnu du grand public et peut également faire l'objet d'un certain rejet.

En 2011, la Commission a examiné 84 dossiers en recevabilité. Elle en a orienté 79 en procédure classique (76 en 2010) et un en procédure de rétablissement personnel. Le taux de recevabilité s'établit ainsi à 94 % en 2011 (+cinq points par rapport à 2010). Dans ce contexte, la part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités) ressort à 7,4 % (14,4 % au niveau national).

Le bilan de l'année 2011 se révèle particulièrement positif avec une augmentation sensible du nombre de dossiers ayant abouti favorablement : 81 dossiers en 2011, contre 64 dossiers en 2010. L'année 2011 a ainsi vu la signature de 64 accords en phase amiable (contre 51 en 2010, soit une augmentation de 25,5 % par rapport à l'exercice précédent), avec un taux de succès en phase amiable qui atteint 75 %. Enfin, 4 dossiers ont été conclus par une procédure de rétablissement personnel et 13 plans conventionnels ont été homologués par le juge.

L'année 2011 a vu la signature d'une convention de partenariat avec les Centres Communaux d'actions sociales (CCAS) des communes de Dumbéa, de Nouméa et du Mont-Dore et le service social de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC). Ces conventions, inédites à l'échelon national, visent à faciliter la détection précoce des situations de surendettement et à apporter des réponses concrètes aux ménages en situation de surendettement (appui à la constitution des dossiers, aide et suivi de la mise en œuvre des plans adoptés par la Commission).

Perspectives

L'économie calédonienne présente, depuis fin 2011, quelques signes de ralentissement qui contrastent avec la tendance très favorable qui prévaut depuis plusieurs années. 2012 démarre ainsi dans une atmosphère d'attentisme, avec des échéances électorales au printemps et une détérioration attendue de la croissance de l'économie mondiale qui pourrait notamment peser sur les cours du nickel.

Si la consommation des ménages reste ferme, stimulée par un marché du travail favorable et un relèvement des minima sociaux, l'investissement des entreprises semble marquer le pas avec l'achèvement progressif des grands chantiers en cours. Les chefs d'entreprises sont ainsi très prudents dans leurs intentions d'investir les mois prochains. D'autant que les incertitudes autour de la défiscalisation et la hausse des charges limitent leurs marges de manœuvre.

Au plan macroéconomique, un ralentissement des investissements pourrait peser sur le chemin vertueux suivi les années précédentes. En effet, l'investissement portait la croissance et la création des emplois qui, à son tour, renforçait l'activité par la consommation.

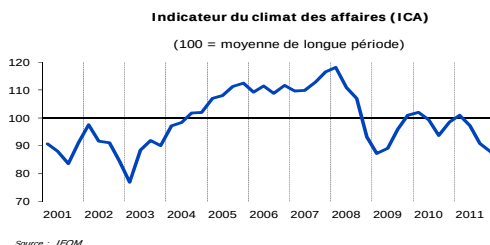
Le nickel devrait quant à lui continuer de jouer un rôle clé, mais différent, dans le paysage économique du territoire. Avec l'accroissement de la production en volume, grâce à la montée en charge de l'usine du Sud et au démarrage de celle du Nord, le territoire est à la veille d'une croissance significative de ses exportations. Les effets économiques induits pourraient être néanmoins plus limités que dans la phase d'investissement. Les secteurs économiques connexes comme les services aux entreprises et le BTP devront donc trouver d'autres relais de croissance pour soutenir leur activité, comme la construction du Médipôle et les projets dans le cadre des contrats Etat-Provinces. Le séquençage des projets sera alors déterminant, afin d'éviter les périodes trop longues de démobilitation qui pourraient peser sur la situation de l'emploi.

En se projetant au-delà de 2012, la Nouvelle-Calédonie reste confrontée à de nombreux défis. La diversification de l'économie est toujours d'actualité, avec la recherche de stratégies contracycliques permettant de stabiliser l'activité et les ressources, en cas de chocs externes ; d'autant que le budget du territoire sera de plus en plus sollicité par le vieillissement de la population et les transferts de compétences. Enfin, la pérennisation des ressources financières à plus long terme passe probablement par la mise en place d'un fonds souverain et la recherche de nouvelles sources de recettes fiscales. Si la croissance économique soutenue de cette dernière décennie a permis au niveau de vie par habitant de se rapprocher du niveau national (hors Île de France), le taux de pauvreté reste en effet encore supérieur à celui de la métropole.

ANNEXES

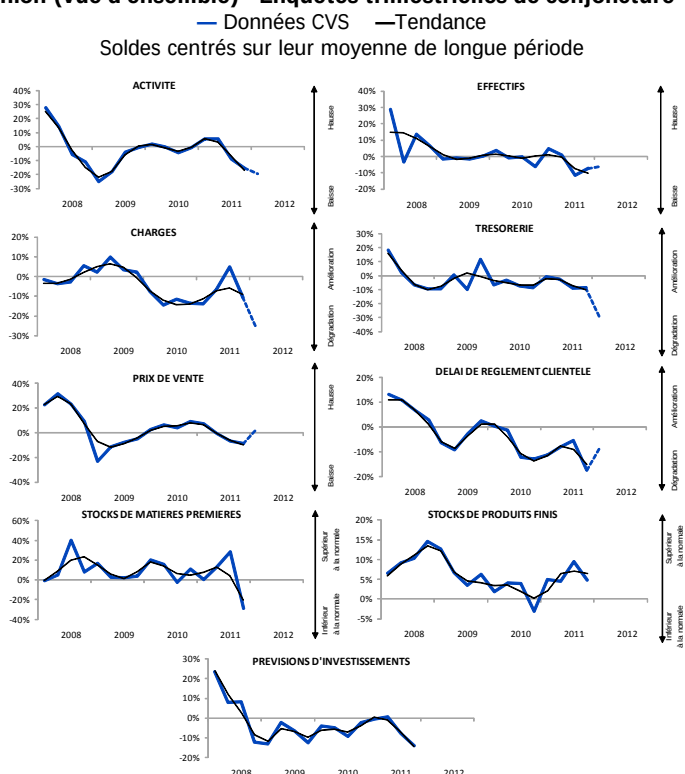
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur de climat des affaires – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



L'indicateur de climat des affaires s'interprète de la manière suivante : plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Tableau 2
Les soldes d'opinion (vue d'ensemble) – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



L'enquête d'opinions sur l'année 2011 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 199 entreprises pour un taux de réponses moyen de 75 %. Les entreprises répondantes emploient un peu plus de 12 000 salariés.

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services à prix courants

	Ressources			Emplois				Total
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale ménages	APU ⁽¹⁾	Formation brute de capital	Export.	
Niveau 2010 ^(p) en milliards de F CFP	812	408	1 220	509	197	356	158	1 220
Part dans le PIB		50,3%		62,7%	24,3%	43,8%	19,5%	
Taux de croissance annuels en valeur nominale, en %								
2010 ^(p)	8,4	30,3	14,9	5,2	3,5	31,9	33,7	14,9
2009 ^(p)	1,1	-14,0	-3,8	1,7	3,2	-11,0	-15,4	-3,8
2008 ^(p)	-3,9	4,0	-1,5	7,3	3,6	5,7	-34,3	-1,5
2007	16,7	18,7	17,3	7,4	5,4	33,3	32,5	17,3
2006	10,8	20,9	13,8	7,1	8,1	25,8	23,4	13,8
2005	5,8	17,0	8,8	7,9	5,5	18,7	3,3	8,8
2004	9,1	-3,3	5,4	6,2	2,8	-1,4	16,4	5,4
2003	9,9	19,1	12,4	4,8	5,2	32,0	25,4	12,4
2002	7,4	3,6	6,3	3,7	7,8	14,8	3,7	6,3
2001	-0,6	4,4	0,8	6,3	5,0	-0,7	-18,3	0,8
2000	8,2	7,1	7,9	1,7	3,7	11,0	33,7	7,9

(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : ISEE

Tableau 4
Valeur ajoutée par secteur d'activité

	Valeur ajoutée*	Agricult.	Nickel	Autres industries	BTP	Commerce	Services	Administra.
Niveau 2007 - en millions de F CFP	713 177	9 769	129 184	49 615	65 799	82 131	256 742	119 937
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2010 ^(p)	100	1	9	8	10	13	41	18
2009 ^(p)	100	2	5	8	12	13	41	18
2008 ^(p)	100	2	8	8	12	13	39	18
2007	100	2	18	7	9	11	36	17
2006	100	2	12	8	10	12	38	19
2005	100	2	10	7	9	12	40	19
2004	100	2	11	7	9	13	39	19
2003	100	2	9	7	9	13	39	21
2002	100	2	6	8	9	13	40	21
2001	100	3	5	8	9	13	41	21
2000	100	2	9	8	9	12	39	20
1999	100	2	6	8	9	12	40	22

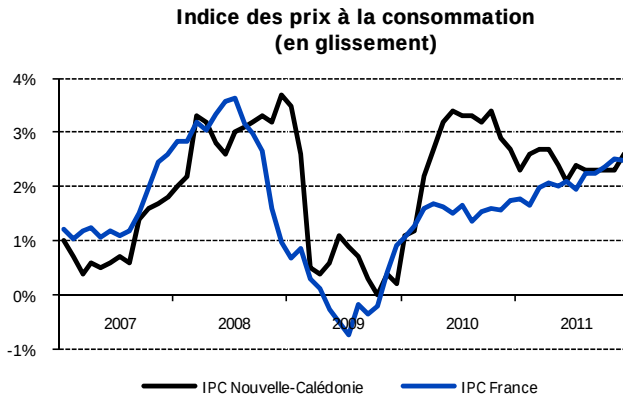
(*) hors SIFIM, (p) provisoire

Source : ISEE

Tableau 5
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année (%)				
2001	2,3	2,9	2,7	1,4
2002	1,5	2,3	0,2	2,2
2003	1,0	1,7	0,2	1,1
2004	0,9	1,4	0,0	1,3
2005	2,6	2,4	2,3	3,1
2006	1,4	0,7	1,7	1,8
2007	1,8	4,5	0,4	1,2
2008	3,7	4,6	3,4	3,1
2009	0,2	1,0	-2,5	2,0
2010	2,7	2,8	3,1	2,2
2011	2,6	4,0	0,8	1,4
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année, %)				
2001	100	36	42	22
2002	100	42	6	52
2003	100	51	7	42
2004	100	43	0	57
2005	100	27	30	43
2006	100	14	42	44
2007	100	68	7	25
2008	100	36	32	32
2009	100	211	-630	519
2010	100	31	38	31
2011	100	34	47	19

Sources : ISEE, calculs IEOM



Source : Isee

Tableau 6
Taux de chômage au sens du recensement

	1996	2004	2009
Hommes	16,1%	14,5%	12,1%
Femmes	22,5%	18,7%	16,3%
Total	18,6%	16,3%	14,0%

Source : ISEE

Tableau 7
Emploi total(*) par secteur d'activité au 31 décembre 2011

	Agricult.	Mines et métal.	Autres Indust.	Énergie	BTP	Commerce	Services	Emploi total	
2011	2 235	4 643	5 944	925	8 703	9 930	54 642	87 022	
	Part dans l'emploi total							Niveau	Évolution
2011	2,6%	5,3%	6,8%	1,1%	10,0%	11,4%	62,8%	87 022	2,9%
2010	2,6%	5,4%	6,7%	1,0%	9,9%	11,4%	62,8%	84 555	3,7%
2009	2,7%	5,4%	6,6%	1,0%	9,9%	11,5%	62,9%	81 557	2,2%
2008	2,8%	5,4%	6,4%	1,0%	9,8%	11,7%	62,8%	79 797	4,8%
2007	2,9%	5,2%	6,1%	1,1%	9,9%	11,8%	63,0%	76 137	5,0%
2006	3,0%	5,0%	6,1%	1,1%	9,5%	12,0%	63,4%	72 501	4,7%
2005	3,1%	5,1%	6,2%	1,1%	9,1%	12,4%	63,0%	69 221	3,4%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

Tableau 8
Importations par famille de produits

En millions de F CFP	2000	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Produits alimentaires, boissons, tabacs	18 562	33 653	37 638	11,9%	11,8%
Produits minéraux	18 266	50 176	60 822	19,2%	21,2%
Produits chimiques	9 565	19 735	19 550	6,2%	-0,9%
Produits en caoutchouc et plastique	5 046	10 812	11 249	3,6%	4,0%
Bois et ouvrages en bois	1 451	2 855	2 659	0,8%	-6,9%
Papiers et ouvrages en papier	3 485	4 555	4 749	1,5%	4,3%
Textiles	3 971	6 460	6 902	2,2%	6,8%
Métaux et ouvrages en ces métaux	7 743	21 983	16 132	5,1%	-26,6%
Machines, appareils et matériel électrique	22 461	49 002	45 635	14,4%	-6,9%
Matériel de transport	17 536	34 861	35 139	11,1%	0,8%
Autres produits	11 680	64 408	76 286	24,1%	18,4%
Total	119 765	298 500	316 761	100,0%	6,1%

Source : Direction Régionale des Douanes

Tableau 9
Exportations par famille de produits

En millions de F CFP	2000	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Minerai de nickel	15 117	25 046	27 155	18,6%	8,4%
Ferro-nickels	44 897	76 035	75 449	51,7%	-0,8%
Mattes	11 029	25 978	22 807	15,6%	-12,2%
Nickel Hydroxide Cake	0	180	10 971	7,5%	ns
Produits de la mer	2 682	1 806	1 832	1,3%	1,4%
dont thons	582	431	437	0,3%	1,4%
crevettes	1 797	1 025	1 013	0,7%	-1,2%
holothuries	181	181	287	0,2%	58,6%
coquilles de trocas	47	104	68	0,0%	-34,6%
Autres	3 314	4 608	7 637	5,2%	65,7%
Total	77 039	133 653	145 851	100,0%	9,1%

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 10

Principaux postes de la balance des paiements

Milliards de F CFP	Soldes		
	2008(1)	2009 (1)	2010
Compte des transactions courantes (I) dont	-115,6	-70,7	-139,1
Biens	-143,0	-114,2	-158,2
Services	-65,7	-51,8	-75,4
Revenus	38,0	37,7	37,9
Transferts courants	55,1	57,6	56,6
Compte de capital (II)	0,1	0,5	0,2
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-115,5	-70,2	-138,9
Compte financier dont	104,8	62,6	126,0
Investissements directs (IV)	137,1	96,6	122,8
Investissements de portefeuille (V)	17,8	14,5	11,7
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	39,4	40,8	-4,3
Autres investissements	-50,0	-48,5	-8,6
Erreurs et omissions	10,7	7,7	12,9

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 11

Les versements publics (crédits)

milliards de F CFP	2009	2010	Variation 2010/2009
Services des administrations publiques	11,7	10,4	-11,5%
Rémunération des salariés du secteur public	41,1	41,0	-0,3%
Transferts courants - secteur des administrations publiques	65,5	64,6	-1,3%
Total	118,3	115,9	-2,0%

Source : IEOM

Tableau 12

Détail du compte de transactions courantes

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	268,7	305,2	339,5	444,2	-70,7	-139,1
Biens	87,4	116,6	201,6	274,8	-114,2	-158,2
Services	42,8	49,3	94,7	124,7	-51,8	-75,4
dont Transports	10,1	10,7	27,1	31,8	-17,0	-21,1
maritimes	1,9	2,5	13,3	17,1	-11,4	-14,5
aériens	8,2	8,2	13,8	14,8	-5,6	-6,6
dont Voyages	12,1	11,9	14,6	16,1	-2,5	-4,2
dont Services de construction	3,0	3,4	1,3	2,9	1,7	0,5
dont Autres services aux entreprises	5,6	11,0	43,7	66,5	-38,1	-55,5
dont Services personnels, culturels et récréatifs	0,1	0,6	3,3	2,6	-3,2	-2,0
dont Services des administrations publiques	11,7	10,4	0,1	0,1	11,7	10,3
Revenus	53,8	53,9	16,1	16,0	37,7	37,9
Rémunération des salariés	43,3	43,9	6,7	5,0	36,6	38,9
Revenus des investissements	10,5	10,1	9,4	11,0	1,1	-0,9
dont investissements directs	2,9	1,8	2,0	3,6	0,9	-1,7
dont investissements de portefeuille	3,6	3,9	1,7	1,9	1,9	2,0
Transferts courants	84,7	85,4	27,1	28,7	57,6	56,6
dont Secteur des administrations publiques	65,5	64,6	17,1	16,4	48,3	48,2

Source : IEOM

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital Social ⁽¹⁾	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs ⁽²⁾	Total bilan ⁽³⁾
Les Banques							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire, Nouméa		50 % NC, 49,9 % BRED, 0,1 % AFD	28 dont 5 périodiques	346	228 795
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma, Nouméa		69,5 % Genefinance, 20,6 % SG, 9,9 % SGC (Casden)	20 guichets permanents	308	175 647
Banque de Nouvelle-Calédonie	7 168,6	10, avenue du Maréchal Foch		95,9% Financière-OCEOR	12 guichets permanents	304	238 250
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens, Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	176	100 048
Les Sociétés financières							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J. Iéakawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa		100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	21	13 396
Oceor Lease Nouméa	262,5	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		99 % Natixis Lease	1 guichet permanent	8	7 476
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	6 rue Jean Challer PK4, Nouméa		96,6 % SGCB	1 guichet permanent	9	5 061
Crédit Agricole Mutuel	313,8	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry", Nouméa		1 605 sociétaires au 31/12/2011	1 guichet permanent	11	5 133
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer, Nouméa		66 % Nouméa Renting, 34 % SGCB	1 guichet permanent	6	2 394

Tableau 1 bis : Les établissements de crédit hors zone d'émission

Dénomination	Siège social
Banques	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
Banques mutualistes et coopératives	
CASDEN - Banques populaires	Paris
Sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Institutions financières spécialisées (IFS)	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Autres catégories d'établissements	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Tableau 1 ter : Les bureaux de représentation

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	111, avenue du Général de Gaulle - Nouméa

(1) en millions de F CFP

(2) employés à temps plein

(3) au 31/12/2011, en millions de F CFP

Source : IEOM

Tableau 2
Les actifs financiers

Millions de F CFP	Variations					
	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	11/10	10/09
Entreprises	157 891	187 129	213 520	208 888	-2,2%	14,1%
Dépôts à vue	101 369	116 942	122 825	120 351	-2,0%	5,0%
Placements liquides ou à court terme	55 529	69 094	89 163	87 170	-2,2%	29,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	261	563	558	174	-68,9%	-0,8%
Placements indexés*	55 268	68 531	88 605	86 996	-1,8%	29,3%
dont comptes à terme	52 067	62 069	82 008	81 068	-1,1%	32,1%
dont OPCVM monétaires	3 201	6 462	6 597	5 928	-10,1%	2,1%
Epargne à long terme	993	1 093	1 532	1 367	-10,8%	40,1%
dont OPCVM non monétaires	992	1 081	1 492	1 336	-10,5%	38,0%
Ménages	291 709	299 753	326 170	345 765	6,0%	8,8%
Dépôts à vue	74 900	78 287	93 438	103 895	11,2%	19,4%
Placements liquides ou à court terme	135 038	133 842	124 287	131 319	5,7%	-7,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	72 269	84 567	87 730	95 224	8,5%	3,7%
Livrets ordinaires	56 339	68 769	71 278	77 012	8,0%	3,6%
Livrets A et bleus	14 946	14 779	15 431	17 182	11,3%	4,4%
Livrets jeunes	294	322	345	412	19,4%	7,1%
Comptes d'épargne logement	690	697	676	617	-8,7%	-3,0%
Placements indexés*	62 769	49 275	36 557	36 095	-1,3%	-25,8%
dont comptes à terme	47 914	36 732	30 134	30 538	1,3%	-18,0%
dont bons de caisse	541	285	155	136	-12,2%	-45,6%
dont OPCVM monétaires	14 314	12 258	6 268	5 421	-13,5%	-48,9%
Epargne à long terme	81 771	87 624	108 445	110 551	1,9%	15,1%
Plans d'épargne logement	4 239	4 125	3 932	3 785	-3,7%	-4,7%
Autres comptes d'épargne	56	61	69	98	42,7%	12,8%
Portefeuille-titres	2 627	4 342	4 537	3 944	-13,1%	4,5%
OPCVM non monétaires	2 411	2 688	2 936	2 734	-6,9%	9,2%
Contrats d'assurance-vie	72 438	76 408	96 971 ⁽¹⁾	99 990	3,1%	26,9%
Autres agents	60 604	70 332	86 329	86 954	0,7%	22,7%
Dépôts à vue	20 222	18 949	28 961	22 255	-23,2%	52,8%
Placements liquides ou à court terme	39 621	50 621	56 553	63 918	13,0%	11,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	3 320	4 772	4 916	4 161	-15,4%	3,0%
Placements indexés*	36 301	45 849	51 637	59 757	15,7%	12,6%
dont comptes à terme	36 255	45 804	51 590	59 702	15,7%	12,6%
Epargne à long terme	761	762	815	781	-4,3%	7,0%
TOTAL	510 204	557 214	626 019	641 607	2,5%	12,3%
Dépôts à vue	196 491	214 178	245 224	246 501	0,5%	14,5%
Placements liquides ou à court terme	230 188	253 557	270 003	282 407	4,6%	6,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	75 850	89 902	93 204	99 558	6,8%	3,7%
Placements indexés*	154 338	163 655	176 799	182 848	3,4%	8,0%
Epargne à long terme	83 525	89 479	110 792	112 699	1,7%	23,8%

* sur les taux du marché

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Millions de F CFP	Variations					
	déc.-08	déc.-09	déc.-10(1)	déc.-11	11/10	10/09
Entreprises	346 652	382 012	403 490	426 095	5,6 %	5,6 %
Crédits d'exploitation	78 739	76 575	76 605	76 469	-0,2%	0,0%
Créances commerciales	3 893	4 047	4 201	5 013	19,3%	3,8%
Crédits de trésorerie	43 022	44 016	43 442	41 332	-4,9%	-1,3%
dont entrepreneurs individuels	1 382	1 455	1 427	1 389	-2,7%	-1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	31 824	28 512	28 961	30 124	4,0%	1,6%
Crédits d'investissement	194 592	206 214	213 900	227 242	6,2%	3,7%
Crédits à l'équipement	184 278	197 167	204 756	218 086	6,5%	3,8%
dont entrepreneurs individuels	8 263	8 787	9 256	9 275	0,2%	5,3%
Crédit-bail	10 313	9 048	9 144	9 156	0,1%	1,1%
Crédits à la construction	66 089	91 740	101 159	109 321	8,1%	10,3%
Autres crédits	7 232	7 483	11 826	13 063	10,5%	58,0%
Ménages	305 711	328 208	362 903	390 943	7,7 %	10,6 %
Crédits à la consommation	63 391	65 714	69 219	71 926	3,9%	5,3%
Crédits de trésorerie	47 687	50 844	54 008	57 962	7,3%	6,2%
Comptes ordinaires débiteurs	2 895	2 913	3 793	3 834	1,1%	30,2%
Crédit-bail	12 809	11 957	11 419	10 130	-11,3%	-4,5%
Crédits à l'habitat	241 031	260 763	289 190	313 576	8,4%	10,9%
Autres crédits	1 289	1 731	4 494	5 441	21,1%	159,6%
Collectivités locales	39 194	36 060	48 228	56 975	18,1 %	33,7 %
Crédits d'exploitation	4 967	3 201	5 511	5 147	-6,6%	72,2%
Crédits de trésorerie	4 899	3 167	4 150	4 232	2,0%	31,0%
Comptes ordinaires débiteurs	68	34	1 361	914	-32,8%	n.s
Crédits d'investissement	33 225	32 118	42 022	51 644	22,9%	30,8%
Crédits à l'équipement	33 164	31 971	41 840	51 481	23,0%	30,9%
Crédit-bail	61	147	182	163	-10,4%	23,8%
Crédits à l'habitat	488	395	358	5	-98,6%	-9,4%
Autres crédits	514	346	337	179	-46,9%	-2,6%
Autres agents de CCB non ventilés	10 022	9 732	13 941	15 147	8,7 %	43,2 %
Total encours sain	701 579	756 012	828 562	889 160	7,3 %	9,6 %
Créances douteuses brutes	14 213	15 435	16 545	18 138	9,6%	7,2%
Créances douteuses nettes	4 586	5 045	5 719	6 792	18,8%	13,4%
dont entreprises	2 651	2 896	3 158	3 761	19,1%	9,0%
dont ménages	1 882	2 114	2 558	2 882	12,7%	21,0%
Provisions	9 627	10 390	10 826	11 346	4,8%	4,2%
Total encours brut	715 792	771 447	845 107	907 298	7,4 %	9,5 %
Taux de créances douteuses	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	0 pt	0 pt
Taux de provisionnement	67,7%	67,3%	65,4%	62,6%	-2,8 pts	-1,9 pt

(1) Données actualisées

Source : IEOM

Tableau 4
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

Millions de F CFP	<i>Variations</i>					
	déc.-08	déc.-09	déc.-10(1)	déc.-11	11/10	10/09
Entreprises	258 887	273 867	285 484	297 824	4,3 %	4,2 %
Crédits d'exploitation	77 994	76 575	73 912	76 400	3,4%	-3,5%
Créances commerciales	3 893	4 047	4 201	5 013	19,3%	3,8%
Crédits de trésorerie	43 022	44 016	42 249	41 332	-2,2%	-4,0%
dont entrepreneurs individuels	1 382	1 455	1 427	1 389	-2,7%	-1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	31 079	28 512	27 461	30 055	9,4%	-3,7%
Crédits d'investissement	137 025	147 026	159 510	168 179	5,4%	8,5%
Crédits à l'équipement	126 762	138 080	150 476	159 100	5,7%	9,0%
dont entrepreneurs individuels	8 175	8 677	9 180	9 186	0,1%	5,8%
Crédit-bail	10 262	8 947	9 034	9 079	0,5%	1,0%
Crédits à la construction	37 493	43 293	40 746	40 526	-0,5%	-5,9%
Autres crédits	6 375	6 973	11 316	12 719	12,4%	62,3%
Ménages	247 721	264 964	291 891	316 982	8,6 %	10,2 %
Crédits à la consommation	55 241	56 463	59 111	61 914	4,7%	4,7%
Crédits de trésorerie	39 537	41 593	43 900	47 950	9,2%	5,5%
Comptes ordinaires débiteurs	2 895	2 913	3 793	3 834	1,1%	30,2%
Crédit-bail	12 809	11 957	11 419	10 130	-11,3%	-4,5%
Crédits à l'habitat	191 191	206 770	228 286	249 711	9,4%	10,4%
Autres crédits	1 289	1 731	4 494	5 357	19,2%	159,6%
Collectivités locales	7 471	6 238	10 879	11 884	9,2 %	74,4 %
Crédits d'exploitation	4 967	3 201	5 511	5 147	-6,6%	72,2%
Crédits de trésorerie	4 899	3 167	4 150	4 232	2,0%	31,0%
Comptes ordinaires débiteurs	68	34	1 361	914	-32,8%	n.s
Crédits d'investissement	2 130	2 700	5 068	6 737	32,9%	87,7%
Crédits à l'équipement	2 069	2 553	4 886	6 574	34,5%	91,4%
Crédit-bail	61	147	182	163	-10,4%	23,8%
Crédits à l'habitat	374	337	300	0	n.s	-11,0%
Autres crédits	0	0	0	0	n.s	n.s
Autres agents de CCB non ventilés	9 786	9 297	12 835	15 136	17,9 %	38,1 %
Total encours sain	523 865	554 366	601 089	641 826	6,8 %	8,4 %
Créances douteuses brutes	13 321	14 756	15 741	17 152	9,0%	6,7%
Créances douteuses nettes	3 694	4 366	4 915	5 806	18,1%	12,6%
dont entreprises	2 214	2 625	2 893	3 459	19,6%	10,2%
dont ménages	1 427	1 706	2 019	2 197	8,8%	18,3%
Provisions	9 627	10 390	10 826	11 346	4,8%	4,2%
Total encours brut	537 186	569 122	616 830	658 978	6,8 %	8,4 %
Taux de créances douteuses	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	0 pt	0 pt
Taux de provisionnement	72,3%	70,4%	68,8%	66,1%	-2,7 pts	-1,6 pt

(1) Données actualisées

Source : IEOM

Tableau 5
Le bilan agrégé des banques FBF de la place

					Variations	
		déc.-09	déc.-10	déc.-11	11/10	10/09
ACTIF		Millions de F CFP				
	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	120 480	115 766	105 273	-9,1%	-3,9%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	523 375	572 188	616 505	7,7%	9,3%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	3 232	3 515	4 022	14,4%	8,8%
	OPÉRATIONS DIVERSES	11 421	9 710	9 494	-2,2%	-15,0%
	VALEURS IMMOBILISÉES	7 085	7 630	7 446	-2,4%	7,7%
	TOTAL DE L'ACTIF	665 593	708 808	742 741	4,8%	6,5%
		Millions de F CFP				
		déc.-09	déc.-10	déc.-11	11/10	10/09
PASSIF		Variations				
	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	160 103	145 847	159 568	9,4%	-8,9%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	439 353	492 524	508 977	3,3%	12,1%
	- dont comptes ordinaires créditeurs	202 747	230 972	231 658	0,3%	13,9%
	- dont comptes d'épargne à régime spécial	87 033	90 072	95 889	6,5%	3,5%
	- dont comptes créditeurs à terme	144 604	163 732	171 308	4,6%	13,2%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	13	11	9	-15,0%	-16,0%
	OPÉRATIONS DIVERSES	9 781	11 734	11 667	-0,6%	20,0%
	CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET ASSIMILÉES	56 344	58 692	62 520	6,5%	4,2%
	- dont capital	17 505	18 429	19 078	3,5%	5,3%
	Total PASSIF	665 593	708 808	742 741	4,8%	6,5%
		Millions de F CFP				
		déc.-09	déc.-10	déc.-11	11/10	10/09
SOLDES (Passif - Actif)		Variations				
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-84 022	-79 664	-107 528	35,0%	-5,2%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	-3 219	-3 505	-4 013	14,5%	8,9%
	OPÉRATIONS DIVERSES	-1 640	2 024	2 173	7,4%	n.s.
	CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS IMMOBILISÉES	49 259	51 063	55 073	7,9%	3,7%
	Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-39 623	-30 082	-54 295	80,5%	-24,1%
		Millions de F CFP				
		déc.-09	déc.-10	déc.-11	11/10	10/09
RISQUES		Variations				
	Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail)	3 906	4 552	5 338	17,3%	16,5%
	Provisions (yc sur crédit-bail)	8 666	8 830	9 301	5,3%	1,9%
	Créances douteuses brutes	12 572	13 382	14 639	9,4%	6,4%
	Taux de créances douteuses	2,4%	2,3%	2,3%	0 pt	-0,1 pt
	Taux de provisionnement	68,9%	66,0%	63,5%	-2,5 pts	-2,9 pts

Source : IEOM

Tableau 6
Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place

Millions de F CFP				Variations	
	2009	2010	2011	11/10	10/09
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-3 682	-3 653	-3 298	-9,7%	-0,8%
(+) Opérations avec la clientèle	22 437	23 926	24 939	4,2%	6,6%
(+) dont Opérations de crédit bail et assimilé	76	33	9	-73,8%	-56,3%
(+) Opérations sur titres	-275	-435	-366	-15,8%	58,3%
(+) Opérations de financement à long terme	312	363	288	-20,8%	16,5%
(+) Opérations de change	1 007	1 109	1 102	-0,7%	10,1%
(+) Opérations de hors-bilan	501	606	760	25,3%	21,0%
(+) Opérations de services financiers	4 704	5 016	5 289	5,4%	6,6%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	85	58	128	118,4%	-30,9%
(+) Produits accessoires et divers nets	577	472	472	-0,1%	-18,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-63	4	28	672,2%	-105,8%
(=) Produit net bancaire	25 730	27 460	29 284	6,6%	6,7%
(-) Frais généraux	14 883	13 923	14 129	1,5%	-6,5%
dont Frais de personnel	9 131	9 246	9 842	6,4%	1,3%
dont Services extérieurs	5 645	4 582	4 154	-9,3%	-18,8%
(-) Dotations aux amortissements	860	815	810	-0,6%	-5,2%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp.	3	5	2	-52,0%	50,1%
(-) Quote part des frais de siège social	163	51	73	43,8%	-68,7%
(-) Quote part sur op. d'explo. non banc. faites en commun	0	1	0	n.s.	104,9%
(+) Charges refacturées	1 734	744	270	-63,7%	-57,1%
(=) Résultat brut d'exploitation	11 555	13 410	14 540	8,4%	16,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	553	356	589	65,5%	-35,7%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-126	-153	-128	-16,5%	21,4%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	144	-138	-391	184,0%	-195,7%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	304	765	370	-51,6%	151,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	157	225	182	-18,9%	43,0%
(=) Résultat d'exploitation	10 837	12 804	14 282	11,5%	18,2%
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp.	-34	9	-10	-207,1%	-126,1%
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. financières	-101	-133	-69	-47,8%	30,8%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	59	102	374	266,8%	71,8%
(=) Résultat courant avant impôt	10 642	12 578	13 829	9,9%	18,2%
(+) Produit net exceptionnels	45	71	105	46,7%	59,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	-11	-8	-5	-37,8%	-25,7%
(-) Impôts sur les bénéfices	3 983	4 859	5 271	8,5%	22,0%
(=) Résultat net	6 715	7 798	8 668	11,1%	16,1%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Janvier

- **Dépression tropicale.** Entre le 13 et le 15 janvier, la dépression tropicale Vania a traversé les Îles Loyauté et le Sud de la Nouvelle-Calédonie, engendrant de nombreux dommages. Les cultures agricoles ont notamment été fortement touchées, entraînant une forte hausse des prix des fruits et légumes frais.
- **Education.** Dans le cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, l'Université de Nouvelle-Calédonie est autonome depuis le 1^{er} janvier. L'établissement, qui compte 2 800 étudiants, assure désormais totalement la gestion de son budget.
- **Politique publique.** Signature le 21 janvier, du contrat de développement 2011-2015 entre les Îles Loyauté et l'État, pour un montant de 10,9 milliards de F CFP. Ce contrat permettra de financer notamment la construction de logements sociaux, la rénovation des infrastructures portuaires et aéroportuaires et les bourses scolaires.

Février

- **Santé.** La Nouvelle-Calédonie, l'Agence sanitaire et sociale (ASS) et le Centre Hospitalier Territorial (CHT) ont signé une convention portant sur les études, les travaux et le financement du « Médipôle » de Koutio. Le coût total du projet s'élève à 44 milliards de F CFP.
- **Nickel.** Publication d'un chiffre d'affaires en augmentation de 33 % pour le groupe minier ERAMET, dont +47 % pour la branche Nickel. Le groupe a profité de la progression des cours du nickel. Au niveau local, la production de l'usine SLN de Doniambo s'est établie à plus de 53 700 tonnes en 2010 (+ 3%).
- **Tourisme.** Ouverture du « Royal Tera », hôtel de trois étoiles comprenant 108 suites. Cet hôtel reprend les infrastructures du Château Royal (ancien Club Med) qui a été rénové et transformé, grâce à un investissement de 2,7 milliards de F CFP.

Mars

- **Europe.** La Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne ont finalisé la programmation du X^{ème} FED, en signant le 2 mars le Document Unique de programmation (DOCUP). La Nouvelle-Calédonie bénéficiera d'une allocation territoriale de 2,4 milliards de F CFP, ciblée notamment sur la formation professionnelle.
- **Politique publique.** Signature le 18 mars, du contrat de développement 2011-2015 entre la Province Sud et l'État, pour un montant de 32,7 milliards de F CFP. Il permettra de financer, entre autres, le logement, l'assainissement et les transports.
- **Japon.** Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, les importations alimentaires en provenance du Japon sont suspendues.

Avril

- **Visite de la Ministre de l'Outre-mer.** Mme Marie-Luce Penchard s'est déplacée en Nouvelle-Calédonie pour rencontrer les principaux courants politiques locaux et examiner, les solutions envisageables pour rétablir une stabilité institutionnelle.

Mai

- **Vie chère.** Présentation par le gouvernement d'un plan global de lutte contre la vie chère et d'amélioration du pouvoir d'achat. Ce plan repose en partie sur une réforme de la fiscalité et une adaptation des régimes de protection des marchés.
- **Education.** La Commission du « Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne » a rendu au gouvernement ses recommandations sur l'enseignement primaire et secondaire. Elle préconise la définition d'un socle commun, tourné vers la civilité et la citoyenneté, qui devra être maîtrisé par tous les élèves. Un projet éducatif sera élaboré par le gouvernement, dans la perspective du transfert de compétence de l'enseignement public du second degré et de l'enseignement privé, qui sera effectif le 1^{er} janvier 2012.

Juin

- **Politique publique.** Signature le 14 juin, du contrat de développement 2011-2015 entre l'État et les maires de quatorze communes de la Province Nord, pour un montant de 3,9 milliards de F CFP. Il est destiné essentiellement à financer des travaux d'assainissement, d'adduction en eau potable et d'amélioration du réseau routier.
- **Fiscalité.** Le gouvernement a adopté, le 21 juin, un projet de délibération portant sur une réforme globale de la fiscalité. La fiscalité indirecte devrait évoluer avec l'instauration, en janvier 2013, d'une taxe générale sur les activités (TGA) en substitution des taxes actuelles.
- **Cadre institutionnel.** L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

Juillet

- **Nickel.** Le 1^{er} juillet, les représentants des groupes politiques et des opérateurs miniers, le Haut-commissaire de la République et Mme Anne Duthilleul, missionnée par l'État pour piloter l'élaboration d'un schéma industriel du secteur du nickel, se sont réunis pour dresser un point d'avancement de la rédaction du schéma.
- **IX^{ème} Comité des signataires.** Réuni le 8 juillet à Paris, sous la présidence du Premier ministre, François Fillon, la réunion a porté sur l'avancée des travaux des deux comités de pilotage : « Bilan de l'Accord de Nouméa » et « Avenir institutionnel ». La réalisation du bilan de l'Accord de Nouméa a été confiée au cabinet d'experts CM International tandis qu'une « mission de réflexion sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie » appuiera les travaux des membres du comité de pilotage sur l'avenir institutionnel. L'IEOM, dans le cadre de la promulgation, le 9 septembre 2010 de la loi du pays relative au graphisme des billets de banque, a exposé les conditions et les étapes de mise en œuvre d'une nouvelle gamme de billets F CFP. Un point d'avancement des transferts des compétences « Enseignement », « Police et sécurité de la circulation aérienne intérieure », « Droit civil, droit commercial et les règles concernant l'état civil » et « Sécurité civile » a été effectué. Il a été fait part, entre autres, des accords conclus dans le cadre des conventions de mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés par l'État et d'organisation des services académiques pour le transfert de la compétence « enseignement », prévu le 1^{er} janvier 2012.

Août

- **Visite du Président de la République.** Pendant son séjour de 3 jours sur le territoire, M. Nicolas Sarkozy a visité le chantier de l'usine métallurgique du Nord et a rappelé, lors d'un discours public à Païta, la nécessité de gérer les ressources en nickel. Il a également réaffirmé le maintien de l'État français au sein du capital d'Eramet et l'application loyale de l'Accord de Nouméa.
- **Jeux du Pacifique.** Les XIV^{ème} Jeux du Pacifique, ouverts par le Président de la République, se sont déroulés du 27 août au 10 septembre. Près de 3 500 athlètes issus de 22 pays du Pacifique insulaire ont concouru. Ces Jeux auront permis la rénovation et la construction de plusieurs infrastructures parmi lesquelles la salle de sport de Païta, le centre aquatique régional de Dumbéa et les logements de la nouvelle résidence universitaire à Nouville.

Septembre

- **Santé.** Le gouvernement et le groupe Vinci ont signé le « macro-lot » du projet de construction du Médipôle. D'un montant estimé à 30 milliards de F CFP, le programme prévoit la construction des principaux bâtiments, certifiés HQE (haute qualité environnementale), dans un délai de 46 mois.

Octobre

- **Transferts de compétences.** Signature le 18 octobre, entre le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-commissaire de la République, de cinq conventions relatives aux transferts de compétences de l'enseignement public du second degré, de l'enseignement privé et du Centre de documentation pédagogique. Le transfert des compétences sera effectif au 1^{er} janvier 2012. Les conventions prévoient notamment une mise à disposition globale, gratuite et provisoire des personnels rémunérés par l'État.

Novembre

- **Politique publique.** Signature le 18 novembre, du contrat de développement 2011-2015 entre la Province Nord, les communes de Voh, Koné, Pouembout et l'État, pour un montant de 22 milliards de F CFP. Il permettra de financer, entre autres, des projets d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'infrastructures scolaires.
- **Nickel.** Vale NC a démarré, le 14 novembre, la phase d'opération intégrée pour vérifier le bon fonctionnement simultané de l'ensemble des installations de l'usine du Sud. Par ailleurs, l'AFD et la Société Minière du Sud Pacifique ont signé, le 30 novembre, une convention de crédit d'un montant de 20 milliards de F CFP, destiné au financement de l'usine métallurgique du Nord. Il s'agit du prêt le plus important accordé par l'AFD en Outre-mer au cours des vingt dernières années.

Décembre

- **Fiscalité.** Le gouvernement a adopté, le 14 décembre, un projet de loi du Pays instituant la TGA. Cette taxe, au taux de 6 %, devrait être effective au 1^{er} janvier 2013.
- **Transferts de compétences.** Le Congrès a adopté, le 29 décembre, les lois du Pays relatives aux transferts des compétences « Sécurité civile » et « Droit civil, règles concernant l'état civil et droit commercial ».

Annexe 4 : Les missions de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, dont le siège est situé à Paris, a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n°85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n°92-760 du 31 juillet 1992, n°98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer. À ce titre :

➤ Il assure l'**émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : **le franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.

➤ Il veille au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Autorité de contrôle prudentiel (ACP), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF).

➤ Il conduit une **politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du **refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.

➤ Il joue un rôle d'**observatoire économique** permanent en réalisant des enquêtes d'opinions et des études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et deux bulletins trimestriels de **conjoncture**. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan **économique et financier** de chaque collectivité et établit la **balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (article 56 du titre 5 de la loi pour le développement économique des outre-mer - LODEOM).

➤ Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : **cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques**. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la **convertibilité du F CFP en euro** et la liberté des transferts.

➤ Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de **la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

➤ L'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le **secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1^{er} avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **Le dispositif de médiation du crédit** a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en Métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. Le dépôt d'un dossier se fait directement au travers de la plateforme internet ouverte pour la circonstance : <http://www.mediateurducredit.fr>

➤ En juillet 2010, conformément à la demande du Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'IEOM a présenté un premier **observatoire des tarifs bancaires aux particuliers** en Nouvelle-Calédonie, la collecte et le traitement des données couvrant l'ensemble des établissements bancaires installés en Nouvelle-Calédonie, à partir de leurs documents publics de tarification. Le 23 octobre 2010, la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière a été promulguée. Dans son article 81, elle modifie l'article L. 712-5 du code monétaire et financier en y insérant l'article L. 712-5-1 ainsi rédigé :

« Article L. 712-5-1.- Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 712-2 (Soit la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française). Il publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements.

Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

En 2011, l'IEOM a publié, à deux reprises, son observatoire public des tarifs bancaires des COM du Pacifique. La publication d'octobre 2011 intègre, pour la première fois, des données comparatives avec la métropole.

Les dispositions contenues à l'article 56 (Titre V) de **la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM)**, publiée au journal officiel du 28 mai 2009, concernent l'IEOM. Elles réaffirment les missions de l'Institut en matière de **politique monétaire, de sécurité et de bon fonctionnement** des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers et d'établissement de **la balance des paiements** des territoires de sa zone d'intervention.

La connaissance des réalités humaines, économiques et financières des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et de constituer pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

Annexe 5 : Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Conjoncture outre-mer

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française

Rapport annuel du siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel

Les synthèses de CEROM

Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*mars 2011*)

Les défis de la croissance calédonienne (*décembre 2008*)

L'économie calédonienne en mouvement (*décembre 2005*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (*janvier 2011*)

L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (*février 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux (*déc. 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française (*juillet 2008*)

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2008*)

Les Notes expresses (Nouvelle-Calédonie)

N° 60 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2011 : Une situation toujours favorable mais une confiance en berne (*mars 2012*)

N° 41 La construction et le marché de l'immobilier de Nouvelle-Calédonie en 2010 (*juillet 2011*)

N° 32 L'économie calédonienne en 2010 : Une année bien orientée mais des incertitudes (*mars 2011*)

N° 30 Le microcrédit en Nouvelle-Calédonie : développement rapide et multiples acteurs (*février 2011*)

N° 28 Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : facteurs de frein et éléments de soutien (*janvier 2011*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Stéphane ATTALI

Thierry BELTRAND

David CHATELAIN

Erica GERBIER

Marie-Hélène de LAZZERI

Marie-Anne LECHEVALIER

Franck MONDIN

Pascal RICHER

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND
Editeur : IEOM
Imprimé par Artypo
Achevé d'imprimer en juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1635-2262

